

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice



**Ministère de l'Industrie, du
Commerce et de l'Artisanat**

Secrétariat Général

RAPPORT DE PERFORMANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

EXERCICE 2020

29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

JUIN 2021

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION	8
ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES.....	22
ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS COMMUNES ISSUES DE LA 28 ^{ÈME}	
SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT	28
ANALYSE INDIVIDUELLE DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES	46
SOCIETES D'ETAT	48
AGENCE DE CONSEIL ET DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EN BATIMENT ET AMENAGEMENT	
URBAIN (ACOMOD-BURKINA)	50
AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER)	66
AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA (AGETIB)	82
BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB)	98
CENTRE DE GESTION DES CITES (CEGECI)	116
LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF)	132
LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LNBTP)	150
LOTIERIE NATIONALE BURKINABE (LONAB)	152
LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA).....	170
OFFICE NATIONAL DE L'EAU.....	186
ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)	186
SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFFUSION (SBT)	204
SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA (SEPB)	220
SOCIETE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE BIOMEDICALE (SOGEMAB)	236
SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL).....	252
SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)	272
SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE.....	290
(SONAGESS)	290
SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (SONATER)	308
SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)	326
SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B)	342
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE PREVOYANCE SOCIALE (EPPS)	358
CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO).....	360
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (CNAMU).....	380
CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)	396
CONCLUSION	416

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACOMOD-BURKINA	: Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégée en Bâtiment et Aménagement Urbain
AFD	: Agence Française de Développement
AGEMAB	: Agence de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale
AGETEER	: Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural
Agetib	: Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina
AG-SE	: Assemblée Générale des Sociétés d'Etat
ARCEP	: Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
ASCE-LC	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BP	: Burkina Phosphate
BUMIGEB	: Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
BUVOGMI	: Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines
CA	: Conseil d'Administration
CARFO	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CAST	: Compte d'Affectation Spéciale du Trésor
CBI	: Coris Bank International
CBPGSE	: Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat
CCR	: Convention de Concession Révisée
CC-SE	: Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat
CCVA	: Centre de Contrôle de Véhicules Automobiles
CEGECI	: Centre de Gestion des Cités
CIPRES	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CM	: Conseil des Ministres
CNAMU	: Caisse Nationale Assurance Maladie Universelle
CNE	: Caisse Nationale d'Épargne
CNO	: Comité National d'Organisation du 11 décembre
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COTE-COP	: Comité technique d'évaluation des contrats plans avec l'Etat
COVID-19	: Coronavirus disease 2019/Maladie à corona virus
DAMOF	: Direction des Affaires Monétaires et Financières
DAT	: Dépôt à Terme
DGEP	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGM	: Direction de la Géologie et des Mines
DGPE	: Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGUVT	: Direction Générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie
DP	: Direction des Prestations
DRB	: Direction Régionale de Bobo-Dioulasso
DSIMH	: Direction de la Sécurité Industrielle, Minière et des Hydrocarbures
ECD	: Espaces Course en Direct
EPE	: Etablissement Public de l'Etat
EPIC	: Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
EPPS	: Etablissement Public de Prévoyance Sociale
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
GRH	: Gestion des Ressources Humaines
FEER	: Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural

FIEP	: Fonds Indicatif pour l'Entretien Périodique
FMI	: Fonds Monétaire International
FONER	: Fonds National pour l'Education et la Recherche
FRNG	: Fonds de Roulement Net Global
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
HT	: Hors Taxe
IGF	: Inspection Générale des Finances
JNP	: Journée Nationale du Paysan
LA POSTE BF	: La poste du Burkina Faso
LNBTP	: Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
LONAB	: Loterie Nationale Burkinabè
MCC	: Millenium Challenge Corporation
MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MINOFA	: Minoterie du Faso
MOD	: Maître d'Ouvrage Délégée
MODP	: Maîtrise d'Ouvrage Délégée Publique
MW	: Méga Watt
N/A OU NA	: Non Appliqué
ND OU N/D	: Non Déterminé
NT	: Non Transmis
OASA	: Opération d'Appui à la Sécurité Alimentaire
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONTB	: Office National du Tourisme Burkinabè
PAS	: Programmes d'Ajustement Structurel
PASA	: Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PCA	: Plans de Continuité d'Activités
PCA	: Président du Conseil d'Administration
PDG	: Président Directeur Général
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Pour Mémoire
PNADES	: Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PSE	: Plan Spécial d'Equipement
RAMU	: Régime d'Assurance Maladie Universelle
RSE	: Responsabilité Sociale des Entreprises
RTB	: Radiodiffusion-Télévision du Burkina
SBT	: Société Burkinabè de Télédiffusion
SEM	: Société d'Economie Mixte
SEPB	: Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina
SIGA	: Système Intégré de Gestion Automatisée
SIPF	: Société de gestion du Patrimoine Ferroviaire
SITARAIL	: Société Internationale de Transport Africain par Rail
SOGEMAB	: Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale
SONABEL	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
SONABHY	: Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SONAPOST	: Société Nationale des Postes

SONATER	: Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural
SONATUR	: Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
SOPAHER-B	: Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina
STIB	: Société de Transport Ivoir-Burkinabè
SYNTRAPOST	: Syndicat des Travailleurs de la Poste
SYSCOHADA	: Système Comptable de l'OHADA
TAC	: Traité d'Amitié et de Coopération entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire
TPP	: Taxe sur les Produits Pétroliers
TTC	: Toutes Taxes Comprises
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



INTRODUCTION

INTRODUCTION

L'activité économique mondiale de 2020 s'est déroulée dans un contexte marqué par la maladie à corona virus. Apparue au dernier trimestre de l'année 2019, la pandémie a atteint son pic courant 2020 provoquant ainsi un bouleversement dans l'activité économique.

En effet, les perturbations socio-économiques causées par cette crise sanitaire se sont matérialisées par de nombreuses pertes en vies humaines. Ainsi, les Etats ont développé des mesures de résilience en vue de contenir la pandémie. A ce titre, des mesures drastiques ont été prises par les gouvernements, notamment la fermeture des frontières, la mise en quarantaine de certaines villes, les confinements, l'annulation des vols de voyageurs, la rupture dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ayant engendré une récession économique.

Selon le rapport du Fonds Monétaire International (FMI) sur « les perspectives de l'économie mondiale » publié en avril 2021, cette récession de l'économie mondiale s'est matérialisée par un taux de croissance de -3,3% en 2020.

Cette récession de l'activité économique s'est ressentie aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement. Dans les pays avancés, la croissance est passée de 1,7% en 2019 à -4,7% en 2020. Pour les pays émergents et en développement, elle est de -2,2% en 2020 contre 3,7% en 2019.

Aux **Etats-Unis**, la vitesse et l'intensité des conséquences économiques liées à la pandémie de la Covid-19 sont sans précédent. L'activité économique a connu une contraction en 2020 en lien avec les arrêts partiels des unités de production avec pour corollaire une envolée du chômage. En effet, au cours des deux dernières semaines de mars, près de 10 millions de personnes ont déposé des demandes d'allocations de chômage, ce qui n'avait jamais été observé, même au pire moment de la crise financière mondiale de 2008. En somme, la croissance est passée de 2,2% en 2019 à -3,5% en 2020.

Dans la **zone euro**, la croissance de l'activité économique a connu une récession en se situant à -6,6% en 2020 contre 4,4% en 2019. Cette récession s'est fortement ressentie dans de nombreux pays de la zone, notamment avec -11,0% en Espagne, -8,9% en Italie et -8,2% en France.

En **Chine**, foyer originel de l'épidémie du corona virus, le taux de croissance économique a fléchi en 2020, en raison des fortes baisses de la production industrielle, des ventes au détail et de l'investissement observées au premier trimestre de la même année. En 2020, la croissance s'est tablée à 2,3% contre 6,1% en 2019.

En **Afrique subsaharienne**, l'activité économique s'est contractée en 2020. En effet, le taux de croissance économique s'est affiché à -1,9% en 2020 contre 3,2% en 2019. Concernant les prix, les pressions inflationnistes se sont maintenues en 2020 du fait principalement des perturbations de l'approvisionnement en produits importés suite aux mesures barrières, notamment la fermeture des frontières, pour contrer la propagation de la COVID-19. Ainsi, le taux d'inflation s'est élevé à 9,3% en 2020 contre 8,4% en 2019.

Plus spécifiquement au Nigeria, l'activité économique s'est contractée à -5,4% en 2020 contre une croissance de 2,2% en 2019, sous l'effet principalement de la chute du cours du pétrole. En matière d'inflation, le taux s'est établi à 13,4% en 2020 contre 11,4% en 2019.

Dans **l'UEMOA**, en 2020, les pays de la zone ont été durement éprouvés par la récession au niveau mondial en raison des mesures de confinement, de la baisse des cours des matières premières ainsi que de la rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales d'où une baisse importante des volumes d'exportations et d'importations des pays de l'Union. Ainsi, initialement projetée à 6,6% en 2020, la croissance de l'Union est passée à 1,3% après 6,1% en 2019¹.

Par ailleurs, la réduction de l'activité économique au sein de l'Union européenne et en Chine, premiers partenaires commerciaux des pays membres de la zone, a

¹ Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA, septembre 2020.

entraîné une baisse des exportations et des importations, retardant l'acquisition de divers biens intermédiaires avec des conséquences négatives sur l'expansion du secteur industriel, des BTP, du transport et du commerce.

Au Burkina Faso, le PIB a reculé de près de 6,6% par rapport au dernier trimestre de 2019. Ce recul est principalement dû à l'impact de la COVID-19 sur les secteurs secondaire avec -13,5% et tertiaire -12,9% selon le rapport de juillet 2020 de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP). En conséquence, le taux de croissance est établi à 2% en 2020 contre une prévision initiale de 6%. Cette situation s'explique par la baisse du cours du coton de 14,3%, deuxième produit d'exportation du pays, passant de 1,03 million de FCFA la tonne en janvier à 871 144 F CFA en juin 2020. Ce fait est consécutif à la chute du cours du zinc (5^{ème} produit d'exportation) de près de 13,9%. Fort heureusement, on dénote sur la même période une progression du cours de l'once d'or, premier produit d'exportation, de l'ordre de 16,9% qui atteint 1 041,7 F CFA en fin juin. Cette tendance haussière devrait se maintenir sur une période plus ou moins longue.

Du reste, dans sa Déclaration de Politique Générale prononcée le 04 février 2021 à l'Assemblée Nationale, **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre** a rappelé que « toutes les crises que le Peuple burkinabè a transformées en défis à relever notamment les attaques terroristes à répétition, le front social en ébullition permanente et les conflits communautaires jamais enregistrés en sus de la pandémie de la COVID-19 en 2020, ont révélé toutes les fragilités de notre pays sur le plan politique, sécuritaire, économique et social. Dans le même temps, elles ont révélé un peuple résilient, combatif et déterminé à braver toutes les adversités surgissant dans sa marche radieuse vers la liberté et la prospérité ».

C'est dans un tel contexte national que les vingt-deux (22) entreprises ont mené leurs activités en 2020. Cependant, il convient de relever que l'analyse de la performance globale des sociétés d'Etat ne prend pas en compte la situation économique et financière du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) du fait de la non tenue de la session d'arrêt des comptes de l'exercice 2020 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Ainsi, les sociétés d'Etat qui jouent un rôle majeur en raison de leur implication stratégique et de la place qu'elles occupent dans les processus d'élaboration, de planification et d'exécution des politiques publiques ont connu une baisse de leur volume d'activités avec un chiffre d'affaires qui est passé de **1 379,279 milliards** en 2019 à **1 374,623 milliards de F CFA** en 2020, soit une baisse de **0,34%**.

Les fortes baisses de volume d'activités ont été enregistrées par la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY), la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) et la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) dont les chiffres d'affaires ont respectivement diminué de **42,07 milliards**, de **8,406 milliards** et de **998 millions de F CFA** entre 2019 et 2020.

La contribution directe des sociétés d'Etat et des Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) au budget de l'Etat est passée de **334,687 milliards** en 2019 à **317,237 milliards** en 2020, soit une baisse de **17,450 milliards de F CFA**

Sur vingt-une (21) entreprises dont les comptes ont été analysés, dix-huit (18) ont réalisé en 2020 un bénéfice net cumulé de **195,350 milliards de F CFA** contre **192,345 milliards de F CFA** en 2019. L'exercice 2020 a donc enregistré trois (03) sociétés d'Etat déficitaires à savoir la Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB), l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU), avec un déficit cumulé de **1,119 milliard** de F CFA contre trois (03) autres sociétés déficitaires en 2019 pour un déficit cumulé de **704 millions de F CFA**.

En intégrant le déficit cumulé des trois (03) sociétés d'Etat, le résultat net global de nos vingt-une (21) entreprises s'établit en 2020 à **194,231 milliards** contre **191,641 milliards** de F CFA en 2019, soit une hausse de **2,590 milliards de F CFA**.

Les charges de personnel de nos entreprises publiques s'établissent à **76,655 milliards de F CFA** en 2020 contre **74,555 milliards de F CFA** en 2019, soit une hausse de **2,100 milliards de F CFA**. Les plus fortes hausses de charges de personnel sont enregistrées par la SONABEL, la SONABHY et la CNSS

respectivement de **1,268 milliard**, de **595 millions** et de **555 millions de F CFA** avec des effectifs respectifs de 2 829, de 346 et de 879 agents.

Les vingt-une (21) entreprises ont employé **8 579 agents** en 2020 contre **7 507 agents** en 2019, soit une augmentation de l'effectif total de **1 072 agents**.

L'effectif de la SONABEL est de **2 829 agents** en 2020 et représente **32,98%** de l'effectif total des vingt-une (21) entreprises, suivi de l'ONEA de **1 497 agents**, soit **17,45%** et de LA POSTE BF de **1 177 agents**, soit **13,72%**.

La charge annuelle moyenne par agent est de **8,935 millions** de F CFA en 2020, soit un salaire mensuel moyen par agent de **744 599 F CFA**.

La valeur ajoutée globale qui mesure la contribution des sociétés d'Etat à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) de notre pays est passée de **205,303 milliards** en 2019 à **188,601 milliards de F CFA** en 2020, soit une baisse de **16,702 milliards de F CFA**.

Les plus fortes baisses de la valeur ajoutée en 2020 ont été enregistrées par la SONABHY pour un montant de **14,592 milliards**, la LONAB pour un montant de **2,458 milliards** et de l'ONEA pour un montant de **2,246 milliards de F CFA**.

De même, l'excédent brut d'exploitation de nos sociétés d'Etat, qui mesure la performance économique de nos entreprises publiques, s'est détérioré en passant de **151,794 milliards de F CFA** en 2018 à **142,101 milliards de F CFA** en 2019 puis à **124,095 milliards de F CFA** en 2020, soit une baisse de **18,006 milliards de F CFA** entre 2019 et 2020. Cette baisse traduit une contreperformance économique des sociétés d'Etat en 2020.

La 29^{ème} session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) marque la participation effective de vingt-deux (22) entreprises dont dix-neuf (19) sociétés d'Etat et trois (03) Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS). Vingt-une (21) soumettent leurs états financiers au titre de l'exercice 2020 à l'approbation de ladite assemblée.

En rappel, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU), présente pour la première fois, ses comptes des exercices 2019 et 2020 devant l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) portant ainsi le nombre des entreprises publiques à vingt-deux (22).

Par ailleurs, il sied de relever que le LNBTP n'a pas transmis au secrétariat technique les dossiers relatifs à la session d'arrêt des comptes à l'approbation de l'AG-SE dans les délais requis. Toute chose qui n'a pas permis de prendre en compte ses données dans l'analyse globale de la situation des sociétés d'Etat.

Aussi, convient-il de relever la dégradation des capitaux propres de la SOGEMAB qui sont négatifs et en deçà du minimum requis. En effet, l'article 664 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique (GIE) dispose que :« Si, du fait de pertes constatées dans les états financiers de synthèse, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration ou l'administrateur général, selon le cas, est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider si la dissolution anticipée de la société a lieu ».

Au terme de l'article 665 de l'acte uniforme, « si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital, d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ».

Ainsi, il revient à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat de décider de la dissolution anticipée de la SOGEMAB conformément à l'article 664 de l'acte uniforme ou de procéder à la recapitalisation de ladite société conformément à l'article 665 de l'acte uniforme.

D'une manière générale, les sociétés d'Etat ont renseigné les rapports de gestion de leur conseil d'administration à l'AG-SE conformément au canevas transmis par le

secrétariat de l'AG-SE. Toutefois, il convient de relever des cas de non-respect dudit canevas et des incohérences entre les informations contenues dans les rapports de gestion et les états financiers ; ce qui est susceptible de limiter l'analyse du secrétariat de l'AG-SE dans le cadre de l'élaboration du rapport de performance des sociétés d'Etat.

A cet effet, il sied d'inviter les conseils d'administration de nos sociétés à un meilleur respect du canevas du rapport de gestion à l'attention de l'AG-SE et de veiller à la concordance des données dudit rapport avec celles des états financiers et des autres documents sur la situation financière.

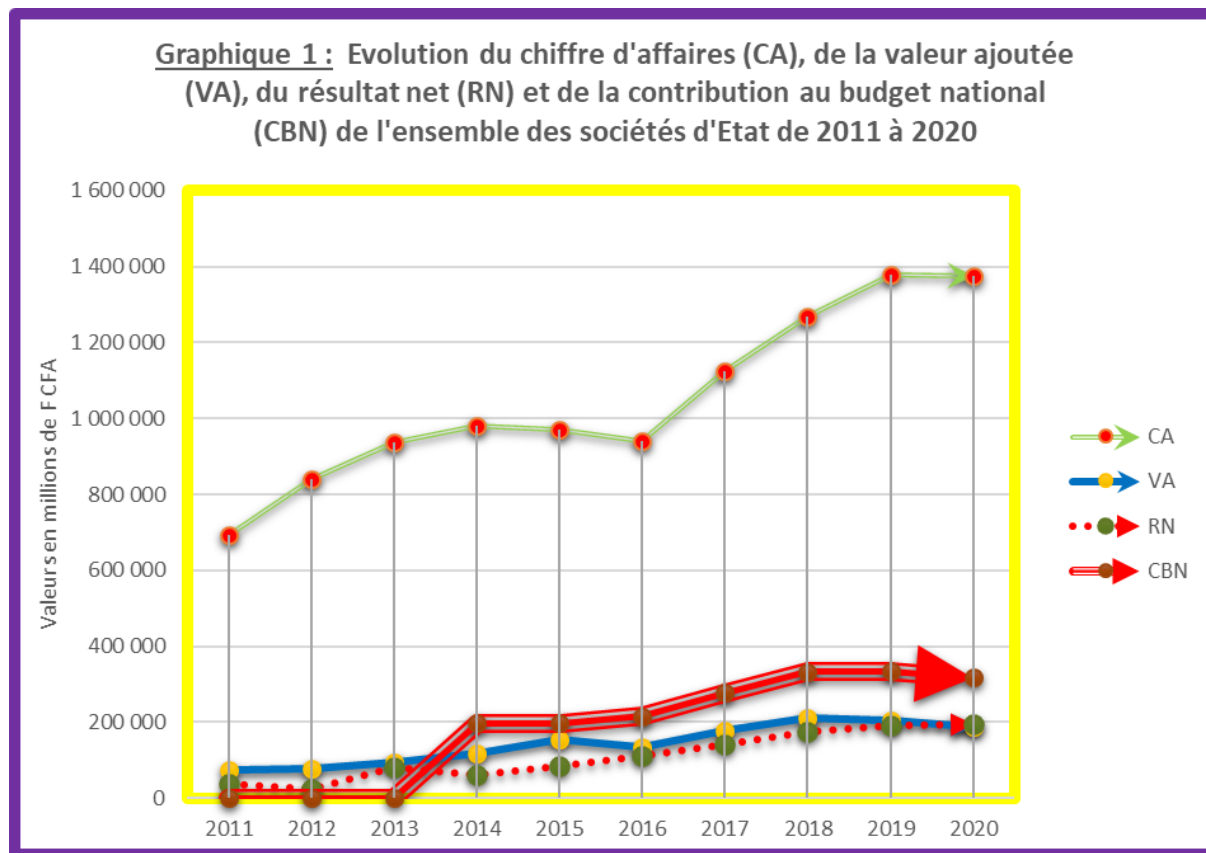
Le présent rapport de performance des sociétés d'Etat, exercice 2020 est élaboré conformément à la réglementation et fait le point sur la gestion des ressources humaines, les audits réalisés, le fonctionnement des comités d'audit, la gouvernance d'entreprise et la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat ainsi que l'analyse par entreprise suivant la comptabilité du SYSCOHADA ou de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), des données économiques et financières.

En outre, il fait l'état d'exécution des résolutions et recommandations issues de la 28^{ème} session de l'AG-SE et le point de la mise en œuvre des recommandations et résolutions antérieures à la 28^{ème} session de l'AG-SE.

Aussi, le rapport de performance fait la synthèse des projets de résolution que les sociétés d'Etat soumettent à l'AG-SE et donne la situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes pour l'ensemble desdites entreprises au 31 décembre 2020.

A la fin de l'analyse de la situation de chaque entreprise, le secrétariat formule dans le rapport de performance, des suggestions à l'attention de l'AG-SE en vue d'un meilleur accompagnement de nos entreprises publiques.

En terme illustratif, le graphique ci-dessous présente l'évolution de quelques données consolidées d'exploitation de nos entreprises publiques sur une période de dix (10) ans.



Source : DGPE-MICA/rapports de performance des sociétés d'Etat 2011-2020

Le graphique ci-dessus illustre les tendances du chiffre d'affaires (CA), de la valeur ajoutée (VA), du résultat net (RN) et de la contribution au budget de l'Etat (CBN) de nos entreprises publiques pour la période allant de 2011 à 2020.

Le graphique révèle une inflexion favorable à l'accroissement du chiffre d'affaires à partir de 2016. Le résultat net a connu une hausse conséquente en 2013 avant d'avoir une tendance relativement stationnaire à partir de cette date. La valeur ajoutée et la contribution des entreprises publiques au budget de l'Etat semble corrélées et reste relativement stable à un niveau inférieur à 200 milliards sur la période 2011-2020.

Le graphique révèle également un différentiel notoire entre le chiffre d'affaires, le résultat net et la valeur ajoutée qui invite à une meilleure maîtrise des charges de

fonctionnement en vue d'élever le niveau de la valeur ajoutée qui constitue un levier d'accroissement du produit intérieur brut de notre pays.

En somme, le graphique révèle une amélioration continue de la performance globale des sociétés avec cependant une légère baisse de cette embellie au titre de l'exercice 2020 du fait essentiellement de la COVID-19.

**ANALYSE SYNTHETIQUE
DE LA SITUATION
ECONOMIQUE ET
FINANCIERE DES
ENTREPRISES**

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES

L'analyse économique et financière est faite sur la base de deux systèmes comptables. Il s'agit du Système Comptable dans l'espace OHADA (SYSCOHADA) pour les sociétés d'Etat et de la comptabilité de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) pour les Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS).

A. LES SOCIETES D'ETAT

A la 29^{ème} session de l'AG-SE, dix-neut (19) sociétés d'Etat sont appelées à présenter leurs états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Il s'agit de l'ACOMOD-BURKINA, de l'AGETEER, de l'Agetib, du BUMIGEB, du CEGECI, de LA POSTE BF, du LNBTP, de la LONAB, de la MINOFA, de l'ONEA, de la SBT, de la SEPB, de la SOGEMAB, de la SONABEL, de la SONABHY, de la SONAGESS, de la SONATER, de la SONATUR et de la SOPAFER-B.

Toutefois, il convient de rappeler que les données économiques et financières agrégées de l'exercice 2020 des sociétés d'Etat ne prennent pas en compte celles du LNBTP.

Ainsi, les dix-huit (18) sociétés d'Etat ont enregistré au titre de l'exercice 2020 un chiffre d'affaires de **1 105,901 milliards de F CFA** contre **1 134,456 milliards de F CFA** en 2019, **soit une baisse de 28,555 milliards de F CFA** traduisant une contraction du volume d'activités desdites sociétés. Les fortes baisses de volume d'activités ont été enregistrées par la SONABHY, la LONAB et la SONATUR dont les chiffres d'affaires ont respectivement diminué de **42,07 milliards**, de **8,406 milliards** et de **998 millions de F CFA** entre 2019 et 2020.

La baisse du chiffre d'affaires de la SONABHY est consécutive à l'impact de la crise sanitaire mondiale sur les consommations des produits pétroliers. Pour la LONAB, la dégradation de son chiffre d'affaires est due à la baisse des ventes, suite à la

survenue de la crise sanitaire. Quant à la SONATUR, son chiffre d'affaires a diminué suite à la baisse du volume des ventes des parcelles en raison des difficultés de mobilisation du foncier qui perdurent depuis 2018.

Cependant, sept (07) sociétés d'Etat ont enregistré une amélioration de leurs chiffres d'affaires entre 2019 et 2020 à savoir la SONABEL, la SONATER, l'ONEA, LA POSTE BF, la SBT, la SEPB et la MINOFA dont les plus fortes hausses ont été enregistrées par la SONABEL, la SONATER, l'ONEA et LA POSTE BF respectivement de **16,749 milliards**, de **4,816 milliards**, de **2,951 milliards** et de **1,143 milliards** de F CFA.

La valeur ajoutée globale des sociétés d'Etat s'est détériorée de **16,702 milliards de F CFA** en 2020 du fait essentiellement de la forte baisse de la valeur ajoutée de la SONABHY qui est passée de **63,695 milliards** en 2019 à **49,103 milliards** en 2020, soit une diminution de **14,592 milliards de F CFA** suite principalement à l'accroissement des plus-values enregistrées en charges pour un montant de **2,902 milliards** en 2019 à **107,146 milliards de F CFA** en 2020.

L'excédent brut d'exploitation global est passé de **142,101 milliards** en 2019 à **124,095 milliards de F CFA** en 2020, soit une dégradation de **18,006 milliards de F CFA**, traduisant une contre-performance économique de nos sociétés d'Etat. Toute chose, qui rappelle aux sociétés d'Etat la nécessité de redoubler d'ardeur pour améliorer leurs performances économiques. Toutefois, quelques sociétés ont connu une amélioration de leur excédent brut d'exploitation en 2020. Il s'agit de LA POSTE BF, du BUMIGEB, de la SONABEL, de la SONATER, de la MINOFA et de la SOPAFER-B.

Le résultat d'exploitation global a suivi la même tendance baissière en passant de **100,880 milliards** en 2019 à **74,190 milliards de F CFA** en 2020, soit une dégradation de **26,690 milliards de F CFA**. Cette baisse est imputable essentiellement à la détérioration du résultat d'exploitation de la SONABHY, de la LONAB, de la SONABEL et de LA POSTE BF respectivement de **15,991 milliards**, de **3,021 milliards**, de **2,500 milliards** et de **1,346 milliard de F CFA**.

Cependant, il sied de relever que quatre (04) sociétés à savoir la MINOFA, la SBT, la SEPB et la SONATER ont enregistré une hausse de leur résultat d'exploitation au cours de l'exercice 2020.

Le résultat net global des dix-huit (18) sociétés d'Etat est passé de **72,354 milliards de F CFA** en 2019 à **56,673 milliards de F CFA** en 2020, soit une baisse de **21,67%**.

Toutefois, il convient de relever que deux (02) des dix-huit (18) sociétés d'Etat à savoir l'AGETEER et la SOGEMAB ont enregistré un déficit cumulé de **1,063 milliard de F CFA** au titre de l'exercice 2020 contre trois (03) sociétés déficitaires en 2019 avec un déficit cumulé de **704 millions de F CFA**.

Le déficit de l'AGETEER est imputable essentiellement à l'insuffisance de portefeuille de projets et celui de la SOGEMAB est imputable aux effets conjugués des difficultés de mise en œuvre de son contrat plan et à l'insuffisance de conventions de projets.

La contribution des dix-huit (18) sociétés au budget national est passée de **333,154 milliards** en 2019 à **315,557 milliards de F CFA** en 2020, soit une baisse de **17,577 milliards de F CFA**.

B. LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE PREVOYANCE SOCIALE

Cette catégorie d'établissements regroupe la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Il sied de rappeler que la CNAMU présente pour la première fois ses comptes des exercices 2019 et 2020 à l'AG-SE conformément à la recommandation de la 28^{ème} session de l'AG-SE.

Le chiffre d'affaires de ces établissements, qui représente l'ensemble des produits, est passé de **244,823 milliards** en 2019 à **268,722 milliards de F CFA** en 2020, soit un accroissement de **23,899 milliards de F CFA**.

Le résultat net global des trois (03) Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) s'est établi à **137,558 milliards** en 2020 contre **119,287 milliards de F CFA** en 2019, soit une progression de **9,76%**.

Cependant, la CNAMU a réalisé un déficit de **56 millions de F CFA** du fait de l'insuffisance des ressources financières dans le cadre de son opérationnalisation qui est en cours.

Les charges de personnel des trois (03) EPPS sont passées de **11,354 milliards de F CFA** en 2019 à **12,147 milliards de F CFA** en 2020, soit une augmentation de **1,089 milliard de F CFA**.

La contribution des EPPS au budget national est passée de **1,533 milliards de F CFA** en 2019 à **1,660 milliard de F CFA** en 2020, soit une hausse de **8,28%** du fait essentiellement à l'accroissement de la contribution de la CNSS de 289 millions de F CFA entre 2019 et 2020.

TABLEAU DE LA SITUATION ECONOMIQUE D'ENSEMBLE DES SOCIETES D'ETAT (valeurs en millions de FCFA)																								
SOCIETES	2020								2019								2018							
	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN
					BEN	DEF							BEN	DEF							BEN	DEF		
Sociétés d'Etat																								
ACOMOD-BURKINA	167	22	-173	-189	18		195	72	279	131	-63	-90	34		194	84	241	136	-52	-77	27		188	132
AGETEER	340	142	-276	-314		297	418	72	777	534	108	59	108		425	66	553	195	-216	-266		245	411	81
Agetib	581	357	127	131	130		230	282	573	386	156	154	112		230	183	409	233	30	21	56		203	138
BUMIGEB	1 175	4 540	3 497	570	275		1 043	506	1 571	2 133	1 139	580	378		993	711	1 313	1 555	573	339	182		982	335
CEGECI	1 681	604	131	-39	156		473	346	1 594	951	514	331	226		437	420	1 787	1 103	727	593	420		376	61
LA POSTE BF	21 988	12 169	3 603	2 417	2 290		8 566	2 615	20 845	8 488	101	3 763	1 727		8 387	2 614	22 766	11 373	3 517	1 987	1 897		7 856	1 785
LNBTP	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	3 304	2 098	974	524	250		1 124	843	2 964	1 874	882	455	221		992	671
LONAB	148 146	29 567	23 098	21 648	16 107		6 469	28 780	156 552	32 025	26 004	24 669	18 796		6 021	31 716	146 370	28 652	22 972	21 187	15 619		5 679	28 260
MINOFA	2 058	154	29	48	12		126	41	1 325	-114	-220	-201		250	106	50	137	-105	-211	-232		269	106	11
ONEA	50 217	26 147	14 166	7 010	3 790		11 980	5 821	47 266	28 393	16 133	7 777	4 660		12 261	2 537	44 718	27 607	17 115	9 442	4 208		10 492	2 752
SBT	985	1 750	1 219	1 211	513		532	55	16	2 680	2 210	1 040		170	470	65	3	652	3	-580		439	649	63
SEPB	237	181	68	72	70		113	29	17	223	141	26	26		82	3	132	-164	-245	-277		277	80	10
SOGEMAB	106	-202	-658	-756		766	455	46	361	510	76	11	25		434	31	167	-355	-839	-904		874	483	25
SONABEL	212 604	60 789	35 103	4 739	561		25 687	39 349	195 855	58 732	34 313	7 239	2 266		24 419	33 372	182 658	62 826	40 733	16 476	9 104		22 093	35 650
SONABHY	651 938	49 103	42 675	36 801	32 503		6 428	232 569	693 995	63 695	57 862	52 792	41 876		5 833	256 764	621 532	72 322	66 694	62 349	38 612		5 629	256 982
SONAGESS	2 553	-57	-773	-861	62		716	315	2 787	645	-39	-133	345		684	241	1 523	272	-313	-456		207	585	478
SONATER	6 286	739	411	323	62		329	66	1 470	106	-239	-284		284	345	65	4 187	530	188	144	135		341	85
SONATUR	3 974	2 165	1 652	1 274	1 101		513	4 485	4 972	3 299	2 768	2 517	2 140		532	3 300	3 775	782	262	180	809		520	2 949
SOPAFER-B	865	431	196	105	86		235	128	897	388	163	106	89		224	89	855	236	-26	79	84		263	96
Sous-Total I	1 105 901	188 601	124 095	74 190	57 736	1 063	64 508	315 577	1 134 456	205 303	142 101	100 880	73 058	704	63 201	333 154	1 036 090	209 724	151 794	110 460	71 374	2 311	57 928	330 564
Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS)																								
CARFO	105 508	NA	NA	NA	57 127		2 005	520	100 455				55 311		1 685	708	90 026	NA	NA	NA	49 285		1 685	708
CNAMU	645	NA	NA	NA		56	90	26									NA	NA		NA		NA		NA
CNSS	162 569	NA	NA	NA	80 487		10 052	1 114	144 368				63 976		9 373	825	142 399	NA	NA	NA	54 316		9 373	825
Sous total II	268 722	0	0	0	137 614	56	12 147	1 660	244 823	0	0	0	119 287	0	11 058	1 533	232 425	0	0	0	103 601	0	11 058	1 533
Total Général (I+II)	1 374 623	188 601	124 095	74 190	195 350	1 119	76 655	317 237	1 379 279	205 303	142 101	100 880	192 345	704	74 259	334 687	1 268 515	209 724	151 794	110 460	174 975	2 311	68 986	332 097

CA : chiffre d'affaires ; VA : valeur ajoutée ; EBE : excédent brut d'exploitation ; RE : résultat d'exploitation ; CP : charges de personnel ; BEN : bénéfice net ; CBN : contribution au budget national. DEF : déficit. RN : résultat net. * : données issues du référentiel SYSCOHADA
NT : non transmis

**ETAT D'EXECUTION DES
RESOLUTIONS ET
RECOMMANDATIONS COMMUNES
ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES
SOCIETES D'ETAT**

ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS COMMUNES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

Au cours de la 28^{ème} session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE), tenue les 25 et 26 juin 2020 sous la présidence de **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre**, Président par délégation de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat, des résolutions et recommandations ont été formulées à l'endroit de nos sociétés en vue d'une gestion efficiente et d'une gouvernance vertueuse.

Certaines recommandations interpellent des départements ministériels et d'autres les sociétés d'Etat.

Le point de la mise en œuvre des recommandation individuelles adressées aux sociétés est fait dans leur rapport de gestion dont une synthèse a été faite dans le présent rapport au titre de l'analyse individuelle par société.

Le point ci-après décliné concerne les résolutions et recommandations communes de l'AG-SE adressées aux sociétés ainsi qu'aux tutelles.

A. RESOLUTIONS COMMUNES

A.1 Au titre des sociétés d'Etat

Résolution n°01/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2019

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés dont les comptes ont été approuvés à la 28^{ème} session de l'AG-SE, qui ont procédé à l'affectation des résultats conformément à ladite résolution.

Résolution n°02/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant fixation des indemnités de fonction des membres des Conseils d'Administration et de l'indemnité forfaitaire mensuelle des Présidents de Conseil d'Administration

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé au paiement des indemnités pour les exercices 2019 et 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°03/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé au paiement des honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2019.

Résolution n°04/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant fixation des indemnités des membres et des Présidents des comités spécialisés des Conseils d'Administration

Cette résolution a été exécutée par l'ensemble des sociétés.

Résolution n°05/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant approbation des opérations visées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Toutes les sociétés d'Etat ont mis en œuvre la résolution citée.

Résolution n°06/ 2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant attribution de pouvoir

Les sociétés concernées ont mis en œuvre la résolution citée.

Résolution n°08/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant actualisation des plans stratégiques de développement et élaboration des plans de continuité d'activités (PCA) au sein des sociétés d'Etat

En exécution de la résolution citée, dix (10) sociétés ont relevé disposer d'un plan stratégique de développement qu'elles mettent en œuvre.

Par contre, la SBT a signalé qu'elle a élaboré un plan stratégique de développement qui est en attente d'adoption par le Conseil d'Administration. Quant à l'ACOMOD-BURKINA, l'AGETEER, l'Agetib, le CECECI, LA POSTE BF, l'ONEA, la SONABEL, la SONABHY, la SONAGESS et la SONATUR, elles ont signifié que le processus d'actualisation ou d'élaboration d'un nouveau plan stratégique de développement est en cours.

Résolution n°09/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant régularisation des mandats des administrateurs au sein des conseils d'administration des sociétés d'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, des dispositions ont été prises par les Présidents de Conseil d'Administration (PCA) de concert avec les tutelles techniques pour régulariser les mandats d'administrateurs de leur société.

Toutefois, la situation au 31 décembre 2020 révèle que sur cent quatre-vingt-quinze (195) mandats d'administrateurs, vingt-cinq (25) premiers mandats sont irréguliers, vingt-quatre (24) seconds mandats sont échus et trois (03) administrateurs ont changé de départements ministériels.

Parmi les vingt-cinq (25) premiers mandats arrivés à terme, deux (02) sont largement expirés. En ce qui concerne les vingt-quatre (24) seconds mandats expirés, dix-huit (18) ont une durée de plus de six (06) ans.

Les sociétés dont les mandats d'administrateurs sont irréguliers au titre de l'exercice 2020 sont les suivantes : l'ACOMOD-BURKINA, l'AGETEER, l'Agetib, la CNSS, le LNBTP, la LONAB, la MINOFA, la SOGEMAB, la SONATER, la SONATUR et la SOPAFER-B.

Résolution n°10/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la soumission des rapports de gestion des conseils d'administration aux commissaires aux comptes

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, les commissaires aux comptes de dix-neuf (19) sociétés d'Etat ont relevé avoir vérifié la concordance des données des états financiers avec celles du rapport de gestion du conseil d'administration.

Toutefois, il sied de relever que les commissaires aux comptes de la SEPB et de la SONAGESS ont signalé n'avoir pas reçu le rapport de gestion de leur société au moment de leur intervention au sein desdites sociétés.

Résolution n°12/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la mise en place d'un dispositif de recouvrement des créances et d'apurement des dettes des sociétés d'Etat

Les sociétés ont relevé dans leurs rapports de gestion avoir mis en œuvre la résolution citée. Toutefois, un dispositif de recouvrement des créances et d'apurement des dettes n'est pas formalisé dans ces sociétés.

Néanmoins, le volume des créances des vingt-une (21) sociétés est passé de **598,248 milliards de F CFA** en 2019 à **458,216 milliards de F CFA** en 2020, soit une baisse de **23,41%**. Les créances au titre de l'exercice 2020 de la SONABHY, de la SONABEL et de l'ONEA représentent respectivement **34,44%**, **17,17%** et **10,03%** du volume global des créances des vingt-une (21) sociétés.

Les dettes fournisseurs des vingt-une (21) sociétés sont passées de **175,831 milliards** en 2019 à **167,539 milliards de F CFA** en 2020, soit une baisse de **4,72%**. Les dettes fournisseurs de la SONABHY, de la SONABEL et de la CNSS représentent respectivement **41,55%**, **23,29%** et **13,48%** des dettes globales en 2020.

Les dettes fiscales globales se sont accrues en passant de **43,602 milliards** en 2019 à **156,339 milliards de F CFA**, soit une hausse de **112,737 milliards de F CFA** du fait essentiellement de l'accroissement des dettes fiscales de la SONABHY et de la SONABEL respectivement de **110,433 milliards** et de **2,799 milliards de F CFA** en 2020.

A.2. Au titre de la tutelle de gestion

Résolution n°11/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la définition de critères d'octroi de la prime de bilan au sein des sociétés d'Etat

En exécution de cette recommandation, le ministère en charge du commerce a procédé à la mise en place d'une équipe interministérielle chargée de définir les critères d'octroi de la prime de bilan au sein des sociétés d'Etat.

A cet effet, par lettre n°0325-002/MICA/SG/DGPE/DE du 21 avril 2021, le ministère en charge du commerce a convié les membres dudit comité pour valider la feuille de route de la mission ainsi que les termes de référence (TDR). La première réunion du comité élargie aux sociétés d'Etat s'est tenue le 29 avril 2021 et les travaux sont en cours.

B. Résolutions communes au titre des départements ministériels

Résolution n°07/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant mise en place de cadres d'échanges avec les administrateurs au sein des départements ministériels

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, trois (03) départements ministériels ont mis en place un cadre d'échanges avec leurs administrateurs. Il s'agit des ministères en charge de l'agriculture, du commerce et de l'eau qui ont tenu leurs cadres d'échanges respectivement les 25 février, 15 avril et le 14 mai 2021. Aussi, la Primature a relevé la tenue le 19 mai 2021 de la première rencontre d'échanges avec ses administrateurs au sein des sociétés d'Etat.

Par ailleurs, le ministère en charge des finances a relevé que des dispositions ont été prises pour la tenue de la première rencontre d'échanges avec les administrateurs avant l'AG-SE.

Résolution n°09/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant régularisation des mandats d'administrateur au sein des Conseils d'Administration des sociétés d'Etat

En exécution de la résolution citée :

- le ministère en charge de l'agriculture a fait la situation des mandats d'administrateurs. En effet, il a noté que des dispositions sont prises pour la régularisation des mandats expirés.

Aussi, a-t-il relevé que pour les administrateurs dont les mandats sont expirés au titre de la SONAGESS et de la SEPB, les dossiers de régularisation sont dans le circuit d'adoption.

Concernant la SONATER, le ministère est en attente de la réaction des autres départements concernés devant lui communiquer les dossiers de nomination de leurs administrateurs.

- le ministère en charge de l'eau a relevé que le seul mandat d'administrateur qui n'est pas valide au niveau du Conseil d'Administration de l'ONEA a été régularisé ;
- le ministère en charge des finances a relevé qu'il a mis en place un mécanisme de suivi de la validité des mandats d'administrateurs à travers une base de données.

Les autres départements ministériels n'ont pas fait le point de la recommandation citée.

C. Recommandations spécifiques au titre des départements ministériels

Au titre du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement

Recommandation relative à la prise de dispositions idoines en vue de parer au risque d'un déséquilibre financier pouvant impacter la continuité de l'exploitation au regard des difficultés relatives au recouvrement des créances de l'AGETEER

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le ministère en charge de l'eau a relevé qu'un portefeuille de projets de réalisation et de réhabilitation de barrages a été confié en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) à l'AGETEER notamment la construction de barrage à Dawélgué et la réhabilitation des barrages de Tuiré et de Koankin.

D'autres conventions en cours de signature, devraient permettre à l'AGETEER de rétablir progressivement sa structure financière.

Recommandation relative à l'accompagnement de l'ONEA dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement suite à l'avènement du corona virus et relatives à la gratuité de l'eau

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge de l'eau a relevé :

- l'ouverture d'une ligne de crédits budgétaires d'un montant de 3,5 milliards de F CFA dans la Loi des Finances Rectificative 2020 pour la prise en charge partielle de l'incidence de la mesure. Les fonds ont été décaissés au profit de l'ONEA suivant décision n°2020-00127/MEA/CAB du 15 septembre 2020 ;
- l'inscription d'une autre ligne de 1,690 milliard de F CFA dans le budget 2021 du ministère en charge de l'eau dont le processus de décaissement est en cours et devrait aboutir dans les prochains jours.

Au titre de la tutelle financière

Recommandation relative à la prise de dispositions idoines en vue de parer au risque d'un déséquilibre financier pouvant impacter la continuité de l'exploitation de l'AGETEER au regard des difficultés relatives au recouvrement des créances

Le Ministère en charge des finances a relevé que l'AGETEER a saisi sa tutelle technique qui s'est engagée à régler ses arriérés de créances.

Aussi, le ministère en charge de l'eau a signalé l'accompagnement dont il a bénéficié du ministère en charge des finances dans le cadre de la recherche de l'équilibre financier de l'AGETEER.

Recommandation relative au remboursement des capitaux décès préfinancés par la Caisse Autonome et de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) au compte de l'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le ministère en charge des finances a relevé qu'au titre de l'année 2021, un montant de 921 millions de F CFA a été prévu dans le budget de la tutelle technique de la CARFO en vue du remboursement des capitaux décès préfinancés par l'établissement.

Recommandation relative à l'accompagnement de la CARFO pour le recouvrement des créances sur certains démembrements de l'Etat

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge des finances a relevé que des échanges avec la CARFO et les débiteurs ont permis d'aboutir aux propositions suivantes :

- la signature d'un protocole de consolidation des dettes entre l'Etat et la CARFO pour les impayés des prêts contractés par la SOGEMAB et le CECECI ;
- le déblocage des fonds au profit de la CARFO directement sans passer par les directions en charge des finances des ministères de tutelles techniques des sociétés débitrices.

Recommandation relative à la mise en place avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), d'un schéma de traitement diligent de la question du financement des activités spécifiques par la CNSS

Le ministère en charge des finances a relevé qu'il n'a pas été saisi par la CNSS sur la question.

Recommandation relative à l'accompagnement de LA POSTE BF afin d'examiner la faisabilité d'une éventuelle compensation des dettes de l'Etat auprès de LA POSTE BF avec les créances de la société envers des structures publiques en tenant compte des principes budgétaires

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge des finances a relevé l'élaboration d'un projet de protocole de compensation entre les avoirs du Trésor Public et les encours au 31 décembre 2020 des prêts des structures

publiques à savoir le CECECI et la SOGEMAB portant sur un montant de 9 172 090 766 F CFA.

Recommandation relative à l'accompagnement de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) et la Société Burkina de Télédiffusion (SBT) dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement suite à l'avènement du corona virus et relatives à la gratuité de l'électricité et de l'eau ainsi qu'à la réduction de 50% des tarifs des redevances payées par les éditeurs de presse

Dans le cadre de la réalisation de la recommandation citée, le MINEFID a relevé que la mise en œuvre des protocoles signés entre la SONABEL, l'ONEA et la SBT, des paiements ont été effectués au profit de ces sociétés pour un montant respectivement de 10 milliards de F CFA, de 3,500 milliards de F CFA et de 530 millions de F CFA.

Recommandation relative à l'accompagnement de LA POSTE BF dans le processus d'approbation de son contrat plan avec l'Etat

Le MINEFID a relevé qu'il n'a pas reçu le projet de contrat plan entre l'Etat et LA POSTE BF.

Au titre du Ministère de la Santé

Recommandation relative à la prise de dispositions pour résoudre les difficultés en lien avec le financement du contrat plan de la SOGEMAB avec l'Etat et le non-respect des attributions de la société

Le Ministère de la Santé n'a pas fait le point de la recommandation citée

**SUIVI DES RESOLUTIONS
ET RECOMMANDATIONS
ANTERIEURES A LA 28^{ème}
SESSION DE L'AG-SE**

SUIVI DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ANTERIEURES A LA 28^{ème} SESSION DE L'AG-SE

Ce suivi porte sur la mise en œuvre des résolutions et recommandations formulées lors de sessions **antérieures à la 28^{ème} AG-SE** et qui n'avaient pas été mises en œuvre.

Au titre de la 27^{ème} session de l'AG-SE tenue les 28 et 29 juin 2019

Résolution n°008/2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant finalisation du canevas type de contrat d'objectifs des Directeurs Généraux des sociétés d'Etat et des Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS)

En exécution de cette résolution, le ministère en charge du commerce a finalisé le projet de canevas-type de contrat d'objectifs proposé par le Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat (CC-SE) et transmis ledit projet au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) suivant le rapport n°2019-184/MCIA/CAB du 10 octobre 2019 en vue de la programmation du Conseil de Cabinet y relatif.

Toutefois, par bordereau n°2021-082/PRES/SGG-CM/SGA/DEP du 27 janvier 2021, le Secrétaire Général du Gouvernement a sollicité la mise à jour dudit rapport en vue de la programmation de son examen.

A cet effet, le Ministre en charge du commerce a soumis au SGG-CM par lettre n°2021-0142/MICA/SG/DGPE/DE du 24 février 2021 la version actualisée du rapport en conseil de cabinet relatif au projet de canevas type de contrat d'objectifs des Directeurs Généraux des sociétés d'Etat et des Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) en vue de son examen.

A ce jour, ledit projet de canevas n'a pas pu être examiné en Conseil de Cabinet du fait de la non-programmation.

Concernant le point relatif à la signature d'un contrat d'objectifs entre les Directeurs Généraux et leur conseil d'administration, dix-neuf (19) sociétés d'Etat ont relevé avoir signé un contrat d'objectifs.

Cependant, l'Agetib, la SONABHY et la SONAGESS n'ont pas signé de contrat d'objectifs avec leurs directeurs généraux conformément à la résolution citée. Il sied de relever que l'Agetib dispose d'une lettre de mission avec son Directeur Général.

Résolution n°039/2019/AG-SE/SONABHY du 29 juin 2019 portant augmentation de capital de la SONABHY

En exécution de cette résolution, un rapport relatif à l'augmentation du capital social de la SONABHY a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 17 juin 2020. Toutefois, il convient de relever que la société n'a pas intégré dans les comptes de l'exercice 2020, son nouveau capital social.

Recommandation relative à l'examen de la stratégie de gestion des sociétés d'Etat en Conseil de Cabinet

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge du commerce a saisi le cabinet YONS Associates qui a pris en compte les observations de l'AG-SE.

A cet effet, le rapport n°2020-200/MCIA/CAB du 31 août 2020 relatif à l'examen du projet de stratégie de gestion a été introduit en Conseil de Cabinet. Aussi, ledit rapport a été actualisé et transmis courant février 2021 au SGG-CM. Toutefois le conseil de cabinet y relatif, est toujours en attente de programmation.

Recommandation relative à la relecture de la réglementation des sociétés d'Etat en vue de son harmonisation avec le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation ci-dessus citée, le ministère en charge du commerce a pris des dispositions en vue de la relecture de la réglementation régissant les sociétés à capitaux publics dont le processus est en cours.

Recommandation relative à l'élaboration d'un rapport en Conseil de Cabinet portant sur l'encadrement des modalités de fixation et d'ajustement des rémunérations des membres des Conseils d'Administration des sociétés d'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le ministère en charge du commerce a élaboré un projet de rapport en Conseil de Cabinet y relatif qui a été soumis au ministère en charge des finances pour observations. Ledit rapport a été finalisé et soumis pour examen en Conseil de Cabinet.

A ce jour le rapport est en attente d'examen en Conseil de Cabinet.

Au titre de la 26^{ème} session de l'AG-SE tenue les 28 et 29 juin 2018

Recommandation n°001/2018/AG-SE portant levée des réserves des commissaires aux comptes

Cette recommandation a concerné le BUMIGEB, le CEGECI, la CNSS et LA POSTE BF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, seuls les comptes du BUMIGEB ont été certifiés sans réserve au titre de l'exercice 2020.

Les comptes de l'exercice 2020 du CEGECI, de la CNSS et de LA POSTE BF ont été certifiés sous réserves.

Par ailleurs, il convient de relever que les comptes de l'exercice 2020 de la CNAMU, de la LONAB, de la SONABHY et de la SONAGESS ont été certifiés sous réserve par leurs commissaires aux comptes.

Recommandation n°002/2018/AG-SE portant élaboration d'un rapport en Conseil de Cabinet sur la viabilité des Maîtrises d'Ouvrage Déléguées Publiques (MODP)

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge du commerce a élaboré et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) un rapport en Conseil de Cabinet qui a été examiné en date du 03 mai 2021.

Au titre de la 25^{ème} session de l'AG-SE tenue les 29 et 30 juin 2017

Recommandation n°001/2017/AG-SE du 30 juin 2017 portant élaboration d'un référentiel d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des contrats plans entre l'Etat et les sociétés d'Etat

En exécution de cette recommandation, le ministère en charge des finances a élaboré un projet de référentiel d'élaboration des contrats plans qui a été adopté en Conseil des Ministres par décret n°2020-0635/PRES/PM/MINEFID/MCIA du 16 juin 2020.

Toutefois, il convient de relever qu'à ce jour, tous les textes d'application dudit décret n'ont pas été signés notamment l'arrêté portant mise en place du Comité technique d'évaluation des contrats plans (COTE-COP) avec l'Etat. Toute chose qui constitue un handicap à la signature des contrats plans avec l'Etat.

**ANALYSE INDIVIDUELLE DE LA
PERFORMANCE DES
ENTREPRISES**

SOCIETES D'ETAT

AGENCE DE CONSEIL ET DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EN BATIMENT ET AMENAGEMENT URBAIN (ACOMOD- BURKINA)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA) est une société d'Etat créée par décret n°2010-745/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 08 décembre 2010 avec un capital social de 312 000 000 de F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par Décret n°2010-746/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 08 décembre 2010.

Les activités de l'agence sont principalement régies par décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 abrogeant le décret n°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée. Elle a pour missions d'exécuter pour le compte de l'Etat, de ses démembrements et de tout organisme de droit public ou privé, des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- les travaux d'infrastructures en bâtiments ;
- les travaux d'aménagement urbain ;
- les études et l'appui-conseil et le suivi des travaux ;
- les équipements industriels.

L'exercice 2020 de l'ACOMOD-BURKINA s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Nimouindonné Robert LOUE** nommé par décret n°2016-271/PRES/PM/MHU du 26 avril 2016. Il totalise quatre (04) ans huit (08) mois au 31 décembre 2020 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	21	24	26	-03
Permanent	18	18	18	00
Agent provenant de l'Etat	03	06	06	-03
Occasionnels (Contractuel)	00	00	00	00
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	178 127 292	178 729 313	180 279 984	-602 021
Cotisations Sociales	15 762 920	14 765 257	13 030 720	997 663
Dettes sociales	6 031 129	5 280 768	4 717 639	750 361

L'effectif total de l'ACOMOD-BURKINA a diminué de trois (03) agents suite à des départs au cours de l'exercice sous revue.

Ainsi, la masse salariale a suivi la même tendance en passant de 178,729 millions en 2019 à 178,127 millions de F CFA en 2020. Par contre, les dettes sociales enregistrent une légère hausse en 2020.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2021	2022	2023
Départ à la retraite	0	0	0
Prévision de recrutement	03	PM	PM
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	9 539 500	PM	PM

L'agence envisage recruter en 2021 trois (03) agents suite aux départs enregistrés en 2020 pour renforcer le service financier et celui en charge des ressources humaines. L'incidence financière du recrutement est de 9,540 millions de F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

L'ACOMOD-BURKINA a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré au sein de la société en 2020.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social au sein de l'agence est resté serein. Le personnel est résolument engagé au côté du Directeur Général pour l'atteinte des objectifs assignés à l'agence.

Toutefois, il sied de relever que le turn over de la société est de 12,5% en 2020.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

L'ACOMOD-BURKINA ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle a relevé le recrutement d'un cabinet pour l'élaboration d'un plan stratégique.

Aussi, elle a amorcé le processus de la mise en place d'une démarche qualité avec son adhésion en 2020 à l'Association Burkinabè pour le Management de la Qualité (ABMAQ).

Toutefois, il convient d'inviter la société à intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et aller vers la certification à travers l'opérationnalisation de la démarche qualité.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires au cours de l'exercice 2020 dont les comptes rendus ont été régulièrement transmis aux tutelles.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 08 au 12 juin et du 23 au 27 novembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ACOMOD-BURKINA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne. En effet, sur huit (08) recommandations formulées, cinq (05) ont été exécutées, une (01) en cours de mise en œuvre et deux (02) non réalisées à savoir :

- veiller au respect des délais d'exécution des travaux ;
- veiller au respect des délais de réceptions définitives.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de l'ACOMOD-BURKINA est assuré par le service du contrôle interne.

Au cours de l'exercice sous-revue, le service du contrôle interne a réalisé des missions d'audit sur le processus d'élaboration de la cartographie des risques, le suivi de la mise en œuvre des recommandations, le suivi des frais de missions et le suivi de la gestion du carburant.

Au terme de la mission, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer et mettre en œuvre le plan de mitigation des risques ;
- rencontrer le ministère en charge de l'éducation nationale sur la question des réceptions définitives des infrastructures dans les zones à risques ;
- élaborer des rapports mensuels sur la gestion du carburant.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'agence a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2020. En effet, sur huit (08) recommandations formulées par le commissaire aux comptes, trois (03) ont été mise en œuvre, trois (03) sont en cours de mise en œuvre et deux (02) non réalisées à savoir :

- constituer une provision de congés payés et de départ à la retraite ;
- constituer une provision pour contentieux.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe de l'ACOMOD-BURKINA a été assuré par le cabinet d'Audit Conseil et de Service (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserves les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Aussi, l'ACOMOD-Burkina a relevé la réalisation d'un audit fiscal en 2020 qui a recommandé de procéder à la détermination du pourcentage de déduction à appliquer sur la TVA déductible conformément à la réglementation.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ACOMOD-BURKINA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur dix (10) recommandations formulées, cinq (05) ont été entièrement mises en œuvre et cinq (05) en cours de mise en œuvre à savoir :

- relire le manuel de procédures administratives et comptables en conformité avec les textes législatifs et réglementaires ;
- élaborer un plan stratégique ;
- prendre des mesures préventives en matière de fiscalité ;
- soumettre les documents sur la situation financière de la société au commissaire aux comptes avant leur transmission au conseil d'administration ;
- mettre à jour l'organigramme avec une prise en compte du service d'audit interne.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de l'ACOMOD-BURKINA a effectué sept (07) missions au cours de l'exercice 2020 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- garantir la fiabilité de l'information financière et comptable ;
- mettre à jour l'organigramme avec prise en compte du service d'audit interne ;
- faire le point des reliquats des fonds délégués à chaque session d'arrêt des comptes ;
- revoir le processus d'élaboration des documents à soumettre au Conseil d'Administration.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de mission d'audit au sein de l'agence au titre des exercices antérieurs à 2020.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, l'ACOMOD-BURKINA n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

L'ACOMOD-BURKINA a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté la cartographie des risques, le plan de passation des marchés et le code d'éthique et de déontologie des employés, l'agence ne dispose d'aucun autre outil du dispositif de contrôle interne. A cet effet, il convient d'inviter l'ACOMOD-BURKINA à diligenter l'élaboration des outils non encore élaborés.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2020.

IV.ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1.Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	352 846	360 956	327 223
Ressources stables	19 513 706	18 877 024	18 424 133
Actif immobilisé net	19 213 859	18 932 995	18 171 802
Actif circulant	652 545	560 072	5 586 196
Passif circulant	6 075 178	5 692 577	15 609 471
Trésorerie actif	5 722 480	5 437 489	10 275 606
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	25 588 884	24 930 557	34 033 604

L'analyse du tableau des grandes masses du bilan indique :

- une baisse des capitaux propres entre 2019 et 2020 suite à la baisse du résultat net ;
- une hausse de l'actif circulant et du passif circulant entre 2019 et 2020 du fait du non reversement des ressources des projets par les maîtres d'ouvrages et de l'accumulation des intérêts de l'emprunt Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,02	1,02	1,01
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	153,12%	45,04%	38,22%

L'analyse du tableau ci-dessus indique que le ratio de financement des emplois stables est resté constant et supérieur à l'unité sur la période de référence. Cela indique que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Par ailleurs, l'autofinancement s'est amélioré en passant de 38,22% en 2018 à 45,04% en 2019 puis à 153,12% en 2020. Toutefois, cette amélioration est imputable à la baisse de la valeur ajoutée.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	5,19%	9,35%	8,30%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	1,38%	1,45%	0,96%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,01	1,01	1,01
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,05	1,05	1,02
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,94	0,96	0,66

Les ratios de performance financière de l'agence se sont relativement détériorés entre 2019 et 2020.

En effet, le taux de rentabilité financière s'est dégradée passant de 9,35% en 2019 à 5,19% en 2020, consécutive à la baisse du résultat net bénéficiaire de l'exercice sous revue.

Les ratios de solvabilité générale et de liquidité immédiate sont respectivement de 1,01 et de 1,05 sur la période d'analyse montrant que la société peut faire face à ses engagements à court terme.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	167 043	279 114	241 137
Valeur ajoutée	22 440	131 296	135 984
Charges de personnel	195 199	194 183	187 869
Excédent brut d'exploitation	-172 759	-62 887	-51 885
Résultat d'exploitation	-188 792	-89 643	-76 713
Résultat financier	154 823	139 469	6 741
Résultat des activités ordinaires	-33 970	49 826	-69 972
Résultat hors activités ordinaires	58 566	-94	98 835
Résultat net	18 327	33 733	27 149

L'analyse du tableau montre une détérioration des soldes de gestion de l'agence en 2020. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation se sont détériorés du fait de l'insuffisance de portefeuille de projets.

Cependant, le résultat financier s'est amélioré en passant de 139,469 millions en 2019 à 154,823 millions de F CFA en 2020.

Par ailleurs, le résultat net a baissé de 15,406 millions de F CFA en raison de la baisse du chiffre d'affaires.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-40,15%	15,75%	-35,53%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-82,91%	-3,45%	-40,96%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	869,88%	147,90%	138,15%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-103,42%	-22,53%	-21,52%

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le taux de partage de la valeur ajoutée a connu une dégradation continue sur la période de référence du fait de l'insuffisance de portefeuille de projets.

D'une manière générale, les performances économique et financière de l'ACOMOD-BURKINA se sont dégradées sur la période de référence. A cet effet, l'agence devrait fournir davantage d'efforts en vue de l'obtention de portefeuilles de projets conséquents pour augmenter son volume d'activités.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance et à mettre en œuvre l'organigramme.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Comme évènement important survenu après la clôture de l'exercice, l'ACOMOD-BURKINA a signalé la réception de la lettre du trésor relative à la rémunération des comptes de dépôts au Trésor Public de l'année 2020. Ces produits financiers d'un montant de 64 202 165 F CFA permettent d'améliorer le résultat d'exploitation.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution N° 013/2020/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ACOMOD-BURKINA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

Résolution N° 014/2020/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

L'ACOMOD-BURKINA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

Résolution N° 037/2020/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et de son suppléant

L'ACOMOD-BURKINA a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

VI.2.AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

Résolution relative à la mise en œuvre d'une stratégie pour apurer les stocks de créances et les dettes fiscales

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait le point de la recommandation citée.

VII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*TRAORE Bali	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et de la Ville	Décret n°2019-0669/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 20/06/2019	1 an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
NEBIE Brahyma	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et de la Ville	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MIN EFID du 29/03/2019	1 an 09 mois	1 ^{er} mandat en cours
BONTOGO Siméon	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MIN EFID du 29/03/2019	1 an 09 mois	1 ^{er} mandat en cours
QUENUM Joseph Patrice	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale	Décret n°2019-0258/PRES/PM/MHU/MIN EFID du 29/03/2019	1 an 09 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Dramane	Ministère de la Santé	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MIN EFID du 29/03/2019	1 an 09 mois	1 ^{er} mandat en cours
YEHOUN Yizoumou Justin	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2015-396/PRES-TRANS/PM/MHU du 30/03/2015 R-D n°2019-0183/PRES /PM/MUH/MINEFID du 07/03/2019	5 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat en cours Remplacé par NEBIE Kobié en Conseil des Ministres du 14 avril 2021
MAIGA Abdoul Aziz	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n°2015-396/PRES-TRANS/PM/MHU du 30/03/2015	5 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 29/03/2021 A remplacer
BELEMLILGA Tinlé	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et de la Promotion des	Décret n°2015-396/PRES-TRANS/PM/MHU du 30/03/2015 Mandat renouvelé en CM du 17/02/2021	5 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 29/03/2021 Remplacé par OUEDRAOGO

	Langue Nationale			Simon en Conseil des Ministres du 17/03/2021
OUIYA Adama	Représentant des travailleurs	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MIN EFID du 29/03/2019	1 an 09 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration.

VIII.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le Commissariat aux Comptes de l'ACOMOD est assuré par le cabinet d'Audit et de Conseil du Sahel (ACS) nommé par résolution N°032/2015/AG-SE/ACOMOD-BURKINA du 30 juin 2015 et renouvelé par résolution N°037/2020/AG-SE/ACOMOD-BURKINA du 26 juin 2020.

A la date du 31 décembre 2020, il totalise sept (07) ans au sein de la société. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'ACOMOD-BURKINA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution N°.....-2021/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	18 326 637	F CFA
Réserve légale (10%)	:	1 832 664	F CFA
Masse à répartir	:	16 493 973	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	9 896 384	F CFA
Réserves facultatives	:	6 597 589	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°...-2021/AG-SE/ ACOMOD-BURKINA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions neuf cent cinquante mille (2 950 000) F CFA TTC.

AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER) a été créée par décret n°2009-046/PRES/PM/MEF/MAHRH/MCPEA du 17 février 2009 sous forme de société d'Etat avec un capital social de 413 200 000 F CFA et ses statuts particuliers approuvés par décret n°2009-282/PRES/PM/MAHRH/MEF/MCPEA du 08 mai 2009.

Les activités de l'Agence sont régies par le décret N°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 abrogeant le décret N°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée. Elle a pour objet l'exécution des travaux, à titre de Maître d'Ouvrage Délégué pour le compte de l'Etat et de ses démembrements, des collectivités territoriales, des associations et de tout organisme de droit public ou privé, des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- les infrastructures hydrauliques et l'aménagement de l'espace rural (aménagements hydro agricoles, barrages et petites retenues, puits et forages, alevinières etc.) ;
- les équipements et constructions rurales ;
- le développement local.

L'exercice 2020 de l'AGETEER s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Ousmane NACRO**, nommé par décret n°2015-410/PRES-TRANS/PM/MARHASA du 30 mars 2015. Il totalise cinq (05) ans neuf (09) mois au 31 décembre 2020 au sein de la société. Toutefois, il a été appelé à d'autres fonctions au sein du Gouvernement depuis janvier 2021 et remplacé par **Monsieur Ibrahim YANOGO** en Conseil des Ministres du 2 juin 2021.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	41	42	41	-01
Permanent	41	42	41	-01
Agent provenant de l'Etat	0	0	0	00
Occasionnels	12	12	0	0
Autres agents	0	0	0	00
Masse salariale	327 838 778	326 702 207	326 173 238	1 136 571
Cotisations Sociales	35 096 764	35 097 600	37 310 057	-836
Dettes sociales	00	00	00	0

L'effectif total de l'AGETEER est de 41 agents en 2020 contre 42 en 2019 suite à la prise de disponibilité d'un agent. Quant à la masse salariale, elle a connu une hausse de 1 136 571 F CFA entre 2019 et 2020.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	1	0	0
Prévision de recrutement	0	1	0
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	0	2 500 000	0

L'AGETEER ne prévoit pas de recrutement en 2021 malgré le départ à la retraite d'un agent en 2021.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice 2020, aucun fait nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2020. Le personnel est résolument engagé aux côtés de la direction générale pour l'atteinte des objectifs assignés à l'AGETEER.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'AGETEER n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique de développement, l'AGETEER ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance recommandé par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat. Toutefois, la finalisation du contrat plan Etat/AGETEER est tributaire à l'actualisation du plan stratégique de développement.

Il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'agence a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 dont les comptes rendus ont été transmis aux tutelles conformément à la réglementation.

Par ailleurs, la Présidente du Conseil d'administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 21 au 24 juillet et du 07 au 10 décembre 2020.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il sied de préciser que le premier séjour de la PCA n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2020.

En effet, sur vingt-neuf (29) recommandations formulées au titre de l'audit d'évaluation du système de contrôle interne, vingt-quatre (24) ont été mises en œuvre, quatre (04) en cours de mise en œuvre et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative à la réalisation des enquêtes clients pour s'assurer que l'agence est en phase avec sa vision et mesurer l'impact de développement sur les bénéficiaires.

Au titre de l'audit sur le suivi de l'application du code de bonnes pratiques de gouvernance et de suivi de la mise en œuvre du plan de mitigation des risques il ressort que sur quatorze (14) recommandations formulées, six (06) sont mises en œuvre, six (06) en cours de réalisation et deux (02) non mise en œuvre à savoir :

- assurer le suivi du contrat plan ;
acquérir des moyens matériels techniques (logiciels) et former le personnel à l'utilisation des logiciels.

En ce qui concerne l'audit du processus GRH qui a été réalisée en 2019 ; deux (02) sont en cours de réalisation et trois recommandations (03) non réalisées à savoir :

- veiller au respect de la disposition du manuel de procédures ;
- veiller à la réalisation des contrôles hiérarchiques entre l'évalué et l'évaluateur à tous les niveaux ;
- prendre des dispositions pour l'élaboration d'un plan de carrière.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de l'AGETEER est assuré par la Direction de l'audit interne qui a effectué des missions de contrôle au cours de l'exercice 2020. Au terme desdites missions des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer la gouvernance de l'AGETEER.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2020. En effet, sur six (06) recommandations formulées par le commissaire aux comptes en 2015 et 2016, quatre (04) sont mises en œuvre et deux (02) en cours de réalisation à savoir :

- mettre en place des critères spécifiques de déclassement des créances clients et mettre en place une règle de mise en provision des créances ;
- procéder au recouvrement ou au provisionnement des créances antérieures à 2016.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le cabinet FIDUCIAL AK qui assure le commissariat aux comptes de l'AGETEER a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Toutefois, il a recommandé à l'agence de procéder à la matérialisation des contrôles des fiches de règlement des factures par le chef comptable et de dater toujours les bordereaux de livraison.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'AGETEER n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2020 du comité d'audit.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de l'AGETEER a effectué trois (03) missions au cours de l'exercice 2020 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre diligemment en œuvre les recommandations des organes de gouvernance non encore mises en œuvre ;
- produire un rapport sur la santé financière de l'agence ;
- prendre les dispositions en vue d'élaborer les outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat non encore élaborés dans les meilleurs délais.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de mission d'audit au sein de l'agence au titre des exercices antérieurs à 2020.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, l'AGETEER n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

L'AGETEER a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le plan de carrière du personnel, l'AGETEER dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Il convient d'inviter l'AGETEER à diligenter l'élaboration de cet outil non encore élaboré.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'AGETEER n'a pas fait cas d'une convention réglementée signée au cours de l'exercice 2020.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	215 478	512 291	404 361
Ressources stables	215 478	512 291	404 361
Actif immobilisé net	115 569	144 561	180 626
Actif circulant	118 803 452	110 133 104	92 939 159
Passif circulant	121 302 433	113 249 671	94 948 079
Trésorerie actif	2 598 890	3 484 298	2 245 063
Trésorerie passif	0	0	12 409
Total bilan	121 517 911	113 761 963	95 364 848

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2019 et 2020 excepté le passif circulant et le total bilan qui ont augmenté respectivement de 8,053 milliards de F CFA et de 7,758 milliards de F CFA due essentiellement à la hausse des rubriques « dettes circulantes HAO » et « autres dettes ».

Par ailleurs, la trésorerie nette de l'agence s'est détériorée de 885,408 millions de F CFA entre 2019 et 2020 suite à une diminution des disponibilités en banques, chèques postaux et caisses.

IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,86	3,54	2,24
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-181,48%	29,51%	-100,12%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration des ratios de l'équilibre financier sur la période 2019-2020 due au résultat net déficitaire de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, le ratio de financement des emplois stables est passé de 3,54 à 1,86 entre 2019 et 2020 traduisant que les ressources stables couvrent les emplois stables.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	-1,38%	21,07%	-60,71%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,18%	0,45%	0,42%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,00	1,00	1,00
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	0,98	1,00	1,00
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,02	0,03	0,02

L'analyse du tableau indique une détérioration d'ensemble des ratios de performance financière de l'AGETEER entre 2019 et 2020.

En effet :

- le taux de rentabilité financière est de -1,38% en 2020 suite à la dégradation du résultat net de l'exercice sous revue liée à la baisse du volume d'activités ;
- les ratios d'autonomie financière, de liquidité générale et de liquidité immédiate se sont également détériorés.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	339 856	776 533	553 168
Valeur ajoutée	142 417	533 606	195 151
Charges de personnel	418 227	425 215	411 106
Excédent brut d'exploitation	-275 810	108 391	-215 954
Résultat d'exploitation	-314 162	58 850	-265 842
Résultat financier	19 048	31 119	23 339
Résultat des activités ordinaires	-295 114	89 969	-242 503
Résultat hors activités ordinaires	0	21 844	-204
Résultat net	-296 813	107 931	-245 473

L'analyse du tableau ci-dessus indique que tous les soldes intermédiaires de gestion de l'AGETEER se sont détériorés entre 2019 et 2020 due à la forte baisse du chiffre d'affaires de 56,23%.

Par ailleurs, les charges de personnel sont passées de 425,215 millions en 2019 à 418,227 millions de F CFA en 2020, suite à la non prise en compte de la prime de bilan consécutive au résultat déficitaire au cours de l'exercice sous revue.

Ainsi, le résultat net s'est détérioré en passant d'un résultat bénéficiaire de 107,931 millions en 2019 à un résultat déficitaire de 296,813 millions de F CFA en 2020.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-56,23%	40,37%	-30,70%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	73,31%	173,43%	-57,60%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	293,66%	79,69%	210,66%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-81,15%	13,96%	-39,04%

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une détérioration d'ensemble des ratios de performance économique.

En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires et le taux de partage de la valeur ajoutée se sont détériorés au cours de l'exercice sous revue suite à la baisse du volume d'activités.

En somme, les performances économique et financière de l'AGETEER se sont détériorées au cours de l'exercice sous revue suite à l'insuffisance de portefeuille de projets.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance et des recommandations des missions d'audit afin d'améliorer son dispositif de contrôle interne.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Comme évènement important survenu après la clôture de l'exercice, l'AGETEER a signalé la nomination du Directeur Général de l'Agence au poste de Ministre de l'Eau et de l'Assainissement.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution N° 015/2020/AG-SE/AGETEER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

L'AGETEER a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

VI.2.AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

L'AGETEER n'a pas fait l'objet d'une recommandation.

VII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*OUBIAN/DERRA Seïmata	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret N°2015-1176/PRES- TRANS/PM/MARHASA/MEF du 16/10/ 2015 R D N°2018- 0752/PRES/PM/MEA/MINEFID/ MCIA du 17/08/2018	5 ans 02 mois	2 ^{ème} mandat en cours
SAVADOGO Amidou	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation	Décret N°2018- 0686/PRES/PM/MEA/MINEFID du 31/07/2018	1 an 05 mois	Remplacé par TRAORE/CARAM BIRI Rokiatou nommée en Conseil des Ministres du 28/04/2021 suite au décès de M. SAVADOGO Amidou le 26/08/2019.
TRAORE Abdallah Youssef Chahine	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret N°2019- 00053/PRES/PM/MEA/ MINEFID du 24/01/2019	1 an 11 mois	1 ^{er} mandat en cours
DABIRE/SAWADOGO Alizata	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale	Décret N°2019- 0877/PRES/PM/MEA/MINEFID/ MCIA du 12/09//2019	1 an 04 mois	1 ^{er} mandat en cours A remplacer suite à son appel à d'autres fonctions.
BARA Soumayila	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2016- 416/PRES/PM/MEA/MINEFID du 23/05/2016 R D N°2019- 1033/PRES/PM/MEA/MCIA/MI NEFID du 30/10/2019	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
OUEDRAOGO Abdoulaye	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Décret N°2019- 0877/PRES/PM/MEA/MINEFID/ MCIA du 12/09//2019	1 an 04 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Boureima Basile	Association des Municipalités du Burkina	Décret n°2017- 0776/PRESS/PM/MEA/MINEFI D/MCIA du 18/08/2017 Mandat renouvelé en Conseil des Ministres (CM) du 28 avril 2021	3 ans 04 mois	2 ^{ème} mandat en cours

GUIRO/OUEDRAOGO Antoinette	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Décret n°2016- 416/PRES/PM/MEA/MINEFID/ MCIA du 23/05/2016 R-D N°2020- 0066/PRES/PM/MEA/MINEFID du 29/01/2020	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
ONADIA B. Joël	Représentant des travailleurs	Décret N°2018- 0686/PRES/PM/MEA/MINEFID du 31/07/2018	2 ans 05 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Présidente du Conseil d'Administration (PCA)

VIII.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le Commissariat aux Comptes de l'AGETEER est assuré par le cabinet FIDUCIAL AK nommé par résolution N°027/2015/AG-SE/AGETEER du 30 juin 2015. A la date du 31 décembre 2020, il totalise douze (12) ans au sein de la société. Il sied de préciser que son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

Il convient d'inviter l'AGETEER à procéder au recrutement d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant conformément aux dispositions en vigueur.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'AGETEER propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution N°.....-2021/AG-SE/AGETEER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	-296 813 231	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-464 771 014	F CFA
Report à nouveau	:	-761 584 245	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°...-2021/AG-SE/AGETEER portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle

du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions deux cent soixante-deux mille cinq cents (3 262 500) F CFA TTC.

AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA (Agetib)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) a été créée par décret n°2010-394/PRES/PM/MCPEA du 29 juillet 2010 sous forme de société d'Etat avec un capital social de 100 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2010-666/PRES/PM/MID/MCPEA/MEF du 19 octobre 2010. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures.

La société a pour objet principal la mise en œuvre des projets d'infrastructures et d'ouvrages spécifiques, notamment routiers, à titre de maître d'ouvrage délégué, pour le compte et au nom de l'Etat, de ses démembrements, des associations, de tout organisme de droit public ou privé et des projets et programmes. Ses activités sont régies par décret n°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD).

La direction de l'Agence est assurée par **Monsieur Mathieu LOMPO**, nommé par décret n°2018-0773/PRES/PM/MI du 24 août 2018. Il totalise deux (02) ans quatre (04) mois au 31 décembre 2020 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	25	24	22	01
Permanent	21	20	20	01
Agents provenant de l'Etat	04	04	02	00
Occasionnel	00	00	00	00
Autres agents à préciser	00	00	00	00
Masse salariale	199 542 121	152 962 948	172 735 582	46 579 173
Cotisations sociales	17 371 169	16 759 963	14 447 643	611 206
Dettes sociales	28 612 454	40 952 571	48 388 509	-12 340 117

L'effectif du personnel de l'Agetib est passé de vingt-quatre (24) à vingt-cinq (25) agents en 2020 suite au recrutement d'un agent.

La masse salariale est passée de 152 962 948 F CFA en 2019 à 199 542 121 F CFA en 2020, soit une augmentation de 46 579 173 F CFA.

II.2 PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	00	00	00
Prévision de recrutement	03	ND	ND
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	10 000 000	ND	ND

Pour l'exercice 2021, l'agence prévoit recruter trois (03) agents pour renforcer son personnel.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

L'Agetib a relevé qu'aucun événement nécessitant la tenue du conseil de discipline ne s'est produit au cours de l'exercice 2020.

II.4. CLIMAT SOCIAL

L'Agetib a relevé que le climat social est resté serein au titre de l'exercice 2020 grâce à l'acquisition de portefeuille de projets. Le personnel est résolument engagé aux côtés de la direction générale pour l'atteinte des objectifs assignés à l'Agetib. Toutefois, il souhaite vivement la signature du contrat-plan Etat/Agetib.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'Agetib n'a pas de prise de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

L'Agetib ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle a entamé le processus d'élaboration d'un projet de contrat plan Etat/Agetib et du plan stratégique. Aussi, elle est engagée dans le processus de la démarche qualité à travers l'élaboration de la politique qualité.

Ainsi, il convient d'inviter la société à diligenter la finalisation des outils en cours d'élaboration.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Agetib a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires et une (01) session extraordinaire au cours de l'exercice 2020 dont les comptes rendus ont été transmis aux tutelles conformément à la réglementation.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 06 au 13 juillet et du 23 décembre 2020 au 05 janvier 2021. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il sied de relever que les deux (02) séjours n'ont pas été effectués dans les délais règlementaires.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDITS INTERNES

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

L'Agetib a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2020 du service d'audit interne. En effet, une recommandation est en cours de mise en œuvre à savoir : mettre en place un tableau de bord du personnel.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, le service d'audit interne de l'Agetib a effectué des missions d'audits sur la certification des factures, sur l'exécution du PPM et sur la gestion du carburant.

Au terme de ces missions, le service d'audit interne a formulé les principales recommandations suivantes :

- mettre en place une fiche d'expression des besoins et régulariser les factures par des bons de commandes ;
- joindre toujours une copie du contrat à la facture afin d'éviter les doubles paiements ;
- exécuter les commandes conformément au planning établi dans le PPM ;
- respecter les procédures de la commande publique dans le cadre de l'exécution des marchés de l'agence.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

L'Agetib a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2020. En effet, sur quatorze (14) recommandations formulées, onze (11) ont été réalisées, une (01) est en cours de réalisation et deux (02) non encore mise en œuvre.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le cabinet PANAUDIT-Burkina qui assure le commissariat aux comptes a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de l'Agetib.

Au terme de sa mission, il a relevé des insuffisances auxquelles des recommandations ont été formulées.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

L'Agetib a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées deux (02) ont été mises en œuvre et trois (03) sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- suivre le dossier relatif à l'approbation du contrat plan Etat/Agetib afin de pérenniser les activités de la structure ;
- relire le manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- diligenter la mise en place des outils non encore élaborés du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit a effectué trois (03) missions au cours de l'exercice 2020 à l'effet d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration.

A l'issue de ces missions, des recommandations ont été formulées dont les principales sont les suivantes :

- respecter les délais de transmission des documents aux administrateurs ;
- élaborer un planning d'arrêt des comptes;
- veiller au respect des délais de convocation des conseils d'administration.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

L'Agetib a fait le point des recommandations issues des missions antérieures de l'Inspection Générale des Finances (IGF). En effet sur six (06) recommandations formulées quatre (04) recommandations ont été mises en œuvre et deux (02) sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- prendre les dispositions administratives nécessaires pour parachever l'organisation et le fonctionnement de l'Agetib ;
- rembourser les sommes indûment sorties de la Caisse Menues-Dépenses (CMD) et des comptes bancaires.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'année 2020, l'Agetib n'a pas reçu de mission d'audit d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agetib ne dispose d'aucun outil d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale. Toutefois, une lettre de mission a été adressée au Directeur Général au titre de l'exercice 2019.

A cet effet, il convient d'inviter la société à signer un contrat d'objectifs avec le Directeur Général conformément aux textes en vigueur et à élaborer les autres outils.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

L'Agetib a élaboré un plan de passation des marchés et dispose d'un code d'éthique et de déontologie des employés.

Cependant, il sied d'inviter la société à diligenter :

- la mise à jour de son manuel de procédures administrative, comptable et financière, de l'organigramme avec fiches de description des postes et de la cartographie des risques ;
- l'élaboration du plan de formation pluriannuel, du plan de carrière du personnel et du bilan social.

III.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Agetib n'a pas fait cas d'une convention réglementée signée au cours de l'exercice 2020.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	411 730	251 338	156 212
Ressources stables	455 315	289 042	163 624
Actif immobilisé net	197 557	90 916	19 426
Actif circulant	88 365 244	58 849 642	52 252 338
Passif circulant	88 386 327	58 877 546	57 070 062
Trésorerie actif	478 842	226 031	4 961 922
Trésorerie passif	00	00	00
Total bilan	89 041 642	59 166 588	57 233 686

D'une manière générale, les grandes masses du bilan se sont améliorées au cours de l'exercice sous revue.

En effet, les ressources stables ont progressé de 166,273 millions de F CFA suite à l'augmentation des réserves libres et des subventions d'investissement.

L'actif immobilisé net s'est également amélioré suite à l'acquisition d'un matériel de transport.

La trésorerie nette est passée de 226,031 millions de F CFA en 2019 à 478,842 millions de F CFA en 2020, soit une augmentation de 252,811 millions de F CFA consécutive à l'augmentation des disponibilités au titre de la ligne « banques, chèques postaux et caisses ».

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables/emplois stables)	2,30	3,18	8,42
Autofinancement (capacité d'autofinancement/valeur ajoutée)	35,28%	29,68%	27,86%

L'analyse du tableau montre un niveau satisfaisant des ratios de l'équilibre financier de l'Agetib au titre de la période sous revue.

En effet, le ratio de financement des emplois stables de l'Agetib est supérieur à l'unité indiquant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables. Le ratio d'autofinancement, s'est amélioré suite à la hausse de la capacité d'autofinancement.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)*100	31,58%	44,55%	35,63
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)*100	0,46%	0,42%	0,27%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,01	1,00	1,00
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	1,00	1,00
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,01	0,00	0,09

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration de la performance financière de l'Agetib entre 2019 et 2020. Toutefois, le taux de rentabilité financière a légèrement baissé suite à l'augmentation plus que proportionnelle des capitaux propres par rapport au résultat net.

Par ailleurs, le ratio de solvabilité générale, de liquidité générale et immédiate sont restés stables au cours de l'exercice sous revue.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	580 847	572 510	408 890
Valeur ajoutée	357 489	385 954	233 443
Charges de personnel	230 381	229 848	203 424
Excédent brut d'exploitation	127 107	156 105	30 020
Résultat d'exploitation	131 005	153 525	20 657
Résultat financier	53 028	39 571	56 418
Résultat des activités ordinaires	184 032	193 095	77 075
Résultat hors activités ordinaires	0	-26 243	00
Résultat net	130 025	111 973	55 665

D'une manière générale, les soldes intermédiaires de gestion se sont dégradés au cours de l'exercice 2020. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont enregistré une baisse.

Par contre, le chiffre d'affaires, le résultat financier et le résultat net se sont améliorés au cours de l'exercice sous revue. La hausse du résultat net de 18,052 millions de F CFA entre 2019 et 2020 est consécutive au résultat financier enregistré.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	1,46%	40,02%	-42,39%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-7,38%	65,33%	-54,35%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	64,44%	59,55%	87,14%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	21,88%	27,27%	7,34%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation des ratios de performance économique de l'agence entre 2019 et 2020.

En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est dégradé suite aux effets conjugués de la hausse des charges de personnel et de la baisse de la valeur ajoutée.

D'une manière générale, les performances de l'Agetib se sont détériorées en 2020 du fait de l'insuffisance de portefeuille de projets.

Au regard du faible niveau de mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat, il convient à poursuivre la mise en œuvre des outils dudit code afin d'améliorer sa gouvernance.

Par ailleurs, il sied d'inviter l'Agetib à poursuivre la mise en œuvre des recommandations du commissaire aux comptes et de celles de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'Agetib a noté qu'aucun événement majeur n'est survenu après la clôture de l'exercice 2020.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°016-2020/AG-SE/AGETIB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

L'Agetib a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

Résolution n°042-2020/AG-SE/AGETIB portant augmentation du capital social de l'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (AGETIB).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution, l'Agetib a élaboré et transmis à la tutelle technique un projet de rapport en Conseil des Ministres. Ledit projet est en attente d'adoption en Conseil des Ministres.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

Recommandation relative au recouvrement des créances :

L'Agetib n'a pas mis en œuvre la recommandation citée. En effet, les créances clients sont passées de 165,216 millions en 2018 à 310,968 millions en 2019 puis à 346,407 millions de F CFA en 2020.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET DE NOMINATION	DURÉE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*BAGORO Firmin	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n°2014-953/PRES/PM/MIDT du 17/10/2014 Mandat renouvelé en Conseil des Ministres du 01/08/2018	6 ans 02 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
YAO Lamoussa	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFID du 20/07/2016	4 ans 05 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
TRAORE Bali	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville	Décret n°2019-0640/PRES/PM/MI/MINEFID du 14/06/2019	1 an 07 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZOUGOURI Tidjani	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFID du 20/07/2016	4 ans 05 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
SANDOUIDI Ouanongo Joseph	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFID du 20/07/2016	4 ans 05 mois	1 ^{er} mandat expiré A remplacer (admis à la retraite)
YONLI Yentéma Ousmane	Ministère des Infrastructures et du désenclavement	Décret n°2019-0640/PRES/PM/MI/MINEFID du 14/06/2019	1 an 07 mois	1 ^{er} mandat en cours
BASSOLE Eric	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2015-699/PRES-TRANS/PM/MID du 01/06/2015 R-D n°2019-087/PRES/PM/MI/MINEFID du 03/09/2019	5 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours s'expire le 31 mai 2021
SAWADOGO W. Abel	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2019-0988/PRES/PM/MI/MINEFID du 03/05/2019	1 an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
BAMBARA Idrissa	Représentant des travailleurs	Décret n°2019-0640/PRES/PM/MI/MINEFID du 14/06/2019	1 an 07 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration

VIII.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le Cabinet PANAUDIT BURKINA a été nommé par résolution n°033/2019/AG-SE du 29 juin 2019 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire auprès de l'Agetib à compter de l'exercice 2018. Il totalise trois (03) ans au 31 décembre 2020. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

Il convient d'inviter la société à procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'Agetib propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n°...../2021/AG-SE/Agetib portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par l'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	130 025 388	F CFA
Reserve légale (10%)		13 002 538	F CFA
Masse à repartir	:	117 022 850	F CFA
Dividende à l'Etat (60%)	:	70 213 710	F CFA
Réserves pour investissements	:	46 809 140	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...2021/AG-SE/Agetib portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions (4 000 000) de F CFA TTC.

BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Direction de la Géologie et des Mines (DGM) a été créée après les années d'indépendances à Bobo-Dioulasso, puis transférée à Ouagadougou en 1968. Le Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines (BUVOGMI), créé par décret n°78-165/PRES/MCDIM du 17 mai 1978 sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) est l'émanation de la Direction de la Géologie et des Mines (DGM). Le BUVOGMI devint BUMIGEB en 1985 suite au changement de nom du pays et est transformé en société d'Etat par décret n°97-339/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 août 1997 avec un capital social de 900 000 000 F CFA.

Les statuts particuliers du BUMIGEB ont été approuvés par décret n°97-340/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 août 1997. Il a connu une privatisation partielle qui a été finalisée avec l'adoption du rapport y relatif en Conseil des Ministres du 15 décembre 2010.

Les principales missions assignées au BUMIGEB sont :

- l'amélioration de la connaissance géologique et minière du Burkina Faso ;
- l'exécution de divers contrôles miniers délégués par l'Etat ;
- l'appui à la promotion et au développement de la petite mine ;
- l'appui à la mise en évidence et la valorisation des substances minérales du sol et du sous-sol.

A cet effet, le BUMIGEB mène des activités de service public et des prestations de services connexes pour soutenir le financement apporté par l'Etat.

L'exercice 2020 du BUMIGEB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Aristide Aimé ZONGO**, nommé par décret n°2016-561/PRES/PM/MEMC du 22 juin 2016. Il

totalise quatre (04) ans six (06) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2020. Il a été appelé à d'autres fonctions au sein du Gouvernement et l'intérim de la Direction générale est assuré depuis janvier 2021 par **Monsieur Abdoulaye OUEDRAOGO**.

II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	162	151	157	11
Permanent	160	143	151	17
Agent provenant de l'Etat	02	02	04	00
Occasionnels	00	06	02	-06
Autres agents	00	00	-	00
Masse salariale	891 822 586	682 270 111	651 741 087	209 552 475
Cotisations Sociales	104 378 930	103 016 642	97 648 115	1 362 288
Dettes sociales	38 017 197	308 331 439	303 400 550	-270 314 242

L'effectif du personnel du BUMIGEB est passé de 151 agents en 2019 à 162 agents en 2020. Aussi, la masse salariale a augmenté de 209,552 millions de F CFA en 2020.

Cependant, les dettes sociales ont baissé de 270,314 millions de F CFA en 2020.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	04	03	05
Prévision de recrutement	17	10	12
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	78 711 000	40 967 545	45 000 000

Le BUMIGEB prévoit recruter dix-sept (17) agents en 2021 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer son effectif. Toutefois, ces recrutements se feront en tenant compte des besoins réels et de l'équilibre financier de la société.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

Le BUMIGEB a relevé que le conseil de discipline ne s'est pas réuni en 2020.

Par ailleurs, la société dispose d'un comité de formation professionnelle et des stages, d'une commission de notation et d'une commission d'avancement et de reclassement qui ont régulièrement fonctionné au cours de l'exercice sous revue.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au sein du BUMIGEB durant l'exercice 2020. Toutefois, le turn over du BUMIGEB est passé de 6,69% en 2019 à 13,76% en 2020 suite essentiellement au recrutement enregistré.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

Le BUMIGEB a signalé qu'il n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Le BUMIGEB dispose d'un contrat plan et d'un plan stratégique (2015-2024). Par ailleurs, il est accrédité à la norme ISO/CEI 17025 par un Conseil canadien des normes en matière d'analyse de l'or dont le certificat a été renouvelé en 2020.

Il a relevé le recrutement d'un consultant chargé de l'accompagner dans la mise en œuvre de la démarche qualité.

Il sied d'inviter la société à accélérer le processus d'intégration de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités et à aller vers la certification ISO à travers la démarche qualité.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires et deux (02) sessions extraordinaires au cours de l'exercice 2020. Toutefois, la société n'a pas fait le point de la transmission aux tutelles des comptes rendus de la session budgétaire et de la première session extraordinaire.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 15 au 20 juin et du 07 au 14 décembre 2020 et chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de la cellule d'audit interne. En effet, sur douze (12) recommandations formulées, huit (08) ont été réalisées et quatre (04) en cours d'exécution à savoir :

- prendre des dispositions pour l'assermentation des agents du Service de Sécurité Industrielle, Minière et des Hydrocarbures (SSIMH) ;
- prendre des dispositions pour spécialiser des agents en géologie, en sédimentologie et en pétrographie ;
- renforcer la direction des sondages par le recrutement d'un ingénieur géotechnicien ;
- résoudre le problème d'accès à internet au sein du BUMIGEB.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne du BUMIGEB est assuré par la Cellule d'Audit interne qui a effectué des missions au titre de l'exercice 2020.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller au respect des imputations et enregistrements réguliers;
- veiller à mettre l'accent sur les contrôles hiérarchiques ordinaires et inopinés ;
- veiller au respect des textes régissant les intérim, au besoin revoir les textes y afférents.

III.3.2 AUDIT EXTERNE

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures issues d'audits externes. En effet, sur vingt (20) recommandations, dix (10) ont été mises en œuvre, neuf (09) en cours de mise en œuvre et une (01) non réalisée à savoir celle relative à l'acquisition d'un logiciel d'archivage.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe du BUMIGEB est assuré par le cabinet PANAUDIT Burkina qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sans réserve.

Au terme de sa mission, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer le plan d'audit interne basé sur les risques liés à toutes les activités de la société ;
- finaliser la mise à jour des fiches de postes ;
- élaborer la cartographie des risques au niveau des services techniques ;
- effectuer un meilleur suivi des suspens bancaires ;

- mettre de la rigueur dans le suivi de l'exécution du budget en faisant l'état d'exécution ; trimestriellement ou semestriellement ;
- renforcer les contrôles de caisse et produire les procès-verbaux.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur huit (08) recommandations formulées, trois (03) mises en œuvre et cinq (05) en cours de mise en œuvre dont les principales sont :

- prendre les dispositions pour l'assermentation de certains techniciens (contrôleurs/inspecteurs des mines, laborantins, notamment) ;
- veiller à la production des rapports d'exécution trimestriels et annuels du budget ;
- veiller au suivi de la mise en œuvre des recommandations et résolutions des instances de la société et faire régulièrement le point au comité d'audit.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit du BUMIGEB a effectué quatre (04) missions en 2020 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prévoir éventuellement des indicateurs spécifiques aux activités du BUMIGEB, qui pourraient permettre de mieux apprécier ses performances, en plus de celles financières;
- veiller à la production régulière de plan d'audit et de rapports d'audit à soumettre à l'appréciation du comité d'audit avant chaque session d'arrêt des comptes ;
- veiller à la production d'états financiers intermédiaires (semestriels) au titre de 2020.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures des corps de contrôle de l'Etat qui fait ressortir des recommandations non mises en œuvre à savoir :

- retrouver les actes de demande de création et d'autorisation d'ouverture de chaque compte afin de s'assurer du respect de l'éligibilité des dépenses ;
- envisager la possibilité de permettre à la DRB de passer elle-même directement les marchés de gardiennage et de nettoyage
- user de tous les canaux de communication pour faire parvenir les informations administratives à la DRB à la bonne date ;
- envisager la possibilité de permettre à la DRB de passer elle-même directement les marchés de gardiennage et de nettoyage.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La société a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF) au titre de l'exercice 2020.

Au terme de la mission, des irrégularités ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- rédiger systématiquement les procès-verbaux de négociation pour les prestations intellectuelles;
- ventiler systématiquement les documents des marchés à la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) et à la Personne Responsable des Marchés (PRM);
- respecter les modalités de paiement mentionnées dans les contrats ;
- veiller au respect des délais d'approbation des marchés.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Le BUMIGEB dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le BUMIGEB a relevé qu'il dispose d'un organigramme à jour, d'un plan de passation des marchés, d'un code d'éthique et de déontologie des employés et d'un bilan social. Toutefois, il a indiqué que la cartographie des risques de l'ensemble des processus est en cours d'élaboration.

Il sied d'inviter le BUMIGEB à diligenter l'élaboration des autres outils du dispositif de contrôle interne non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le BUMIGEB n'a pas fait cas d'une convention réglementée signée au cours de l'exercice 2020.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	14 660 428	9 954 769	3 123 869
Ressources stables	17 052 470	12 723 321	6 406 830
Actif immobilisé net	8 220 841	3 957 509	3 334 971
Actif circulant	4 052 982	2 766 706	2 135 959
Passif circulant	5 756 539	1 391 331	1 052 670
Trésorerie actif	10 535 186	7 390 437	1 988 570
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	22 809 010	14 114 652	7 459 500

L'analyse du tableau indique une amélioration de toutes les grandes masses du bilan entre 2019 et 2020. En effet, les ressources stables sont en hausse en passant de 12,723 milliards en 2019 à 17,095 milliards de F CFA en 2020 suite à l'augmentation de la subvention d'investissement de 2,426 milliards F CFA et la comptabilisation des provisions règlementées d'un montant de 2,094 milliards de F CFA .

La trésorerie nette a suivi la même tendance haussière en passant de 7,390 milliards en 2019 à 10,535 milliards de F CFA.

IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	2,07	3,21	1,92
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	1,86	2,43	0,72
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,66	2,89	7,91
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	70,91%	43,95%	26,71%

Excepté les ratios d'autofinancement et de capacité de remboursement, tous les autres ratios de l'équilibre financier se sont dégradés entre 2019 et 2020. En effet, le ratio de financement des emplois stables est passé de 3,21 en 2019 à 2,07 en 2020 mais reste supérieur à l'unité traduisant une couverture des emplois stables par les ressources stables du BUMIGEB.

Par contre l'autofinancement du BUMIGEB s'est amélioré en passant de 43,95% à 70,91% entre 2019 et 2020 du fait de la forte hausse de la valeur ajoutée imputable à la subvention de l'Etat.

La capacité de remboursement s'est améliorée en passant de 2,89 en 2019 à 0,66 en 2020 suite aux effets conjugués de la baisse des dettes financières et de l'augmentation de la capacité d'autofinancement.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	1,88%	3,80%	5,81%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	64,27%	70,53%	41,88%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,80	3,44	1,72
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,53	7,30	3,92
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,83	5,31	1,89

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des ratios de la performance financière du BUMIGEB en 2020.

En effet, le taux de rentabilité financière et le ratio d'autonomie financière se sont détériorés en 2020 suite essentiellement à la baisse du résultat net et à l'augmentation des dettes fournisseurs.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 174 906	1 570 808	1 312 804
Valeur ajoutée	4 540 411	2 132 524	1 554 603
Charges de personnel	1 042 991	993 076	982 022
Excédent brut d'exploitation	3 497 419	1 139 448	572 681
Résultat d'exploitation	569 979	580 020	338 874
Résultat financier	3 676	-30 335	-76 282
Résultat des activités ordinaires	515 555	549 685	262 592
Résultat hors activités ordinaires	-493	0	0
Résultat net	275 635	377 827	181 516

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation d'ensemble des soldes de gestion entre 2019 et 2020. En effet, le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation ainsi que le résultat des activités ordinaires sont en baisse en 2020 suite principalement à la diminution du volume d'activités et l'accroissement des dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations.

Ainsi, le résultat net s'est dégradé en passant de 377,827 millions en 2019 à 275,635 millions de F CFA en 2020.

Cependant, la valeur ajoutée et le résultat financier se sont améliorés en 2020. La forte hausse de la valeur ajoutée est consécutive à la subvention de l'Etat.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-25,20%	19,65%	23,46%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	112,91%	37,17%	-12,18%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	22,97%	46,57%	63,17%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	0,01%	3,02%	14,04%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	715,76	417,21	344,96
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	8 207,65	888,64	903,05

L'analyse du tableau ci-dessus indique :

- une amélioration du poids de l'endettement qui est passé de 3,02% à 0,01% entre 2019 et 2020 ;
- une amélioration du taux de partage de la valeur ajoutée qui passe de 46,57% en 2019 à 22,97% en 2020 du fait de la forte hausse de la subvention d'exploitation.

Cependant, la durée moyenne du crédit clients s'est dégradée en 2020 mais reste inférieure à la durée moyenne du crédit fournisseurs.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le BUMIGEB a signalé qu'aucun événement important impactant son fonctionnement n'est survenu après la clôture de l'exercice 2020.

Toutefois, il sied de relever que le Directeur Général a été appelé au Gouvernement en janvier 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°17/2020/AG-SE/BUMIGEB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

Le BUMIGEB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la non indexation d'une prime de motivation du personnel au Fonds de Financement de la Recherche Géologique et Minière (FFRGM) dont l'objet est clairement défini

Le BUMIGEB a procédé à la mise en œuvre de la recommandation citée.

Recommandation relative à l'optimisation de la gestion des ressources humaines

En exécution de la recommandation citée, le BUMIGEB a relevé qu'il a engagé le processus d'élaboration des outils de gestion des ressources humaines. A cet effet, un audit social a été réalisé et dont les conclusions sont en cours d'exploitation.

Recommandation relative à la maîtrise des charges d'exploitation, notamment les charges de personnel

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le BUMIGEB a procédé à la réduction des recrutements.

Recommandation relative à l'amélioration du ratio «charges de personnel/valeur ajoutée » qui reste insatisfaisant

Le BUMIGEB a procédé à la mise en œuvre de la recommandation citée. En effet, le ratio «charges de personnel/valeur ajoutée » est passé de 46% en 2019 à 22% en 2020 traduisant une amélioration de la répartition de la valeur ajoutée créée.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*NOMBRE Mabourlaye	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	Décret n°2017-1088/PRES/PM/MMC/MINEFID du 17/11/2017	3 ans 01 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
YAMEOGO K. Emmanuel	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015 R-D n°2019-0895/PRES/PM/MMC/MINEFID du 18/09/2019	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat expire le 25/06/2021 A remplacer
ZOUGOURI Tidiani	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015 Mandat renouvelé en Conseil des Ministres (CM) du 06/02/2019	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat expire le 25/06/2021 A remplacer
TRAORE Assita	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2019-0065/PRES/PM/MCE/MINEFID du 29/01/2019	1 an 11 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Mahama	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2020-0059/PRES/PM/MMC/MINEFID du 29/01/2020	11 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Abdoulaye	Primature	Décret n°2020-861/PRES/PM/MMC/MINEFID du 12/10/2020	3 mois	1 ^{er} mandat en cours
YAMEOGO Suzanne	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015 R-D n°2018-0932/PRES/PM/MMC/MINEFID du 17/10/2018	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat expire le 25/06/2021 A remplacer
SANGA Guy A.	Représentant des travailleurs	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015 Mandat renouvelé en CM du 06/02/2019	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat expire le 25/06/2021 A remplacer

*Président du Conseil d'Administration

VIII.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le commissariat aux comptes du BUMIGEB est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA, nommé par résolution n°039/2018/AG-SE/BUMIGEB du 29 juin 2018. Il totalise trois (03) ans au 31/12/2020 au sein de la société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

A cet effet, le BUMIGEB a soumis un projet de résolution portant renouvellement de son mandat pour une dernière période de trois (03) ans à compter de l'exercice 2021.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose trois (03) projets de résolution à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

Résolution n° /2021/AG-SE/BUMIGEB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	275 634 750	F CFA
Réserves légales (10%)	:	27 563 475	F CFA
Masse à répartir	:	248 071 275	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	148 842 765	F CFA
Réserves facultatives	:	99 228 510	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...../2021/AG-SE/BUMIGEB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions (3 000 000) F CFA TTC.

Résolution n°...2021/AG-SE/BUMIGEB portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Le renouvellement sur proposition du Conseil d'Administration du mandat du cabinet PANAUDIT BURKINA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet Audit de Conseil et de Service (ACS), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2021.

CENTRE DE GESTION DES CITES (CEGECI)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le Centre de Gestion des Cités (CEGECI) est une société d'Etat de promotion immobilière, créée par décret N°2010-805/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 31 décembre 2010 avec un capital social de 1,850 milliard de F CFA et ses statuts particuliers adoptés par décret n°2011-122/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 10 mars 2011. Son capital social est passé à 5,350 milliards de F CFA par décret n°2012-1087/PRES/PM/MHU/MEF/MICA du 31 décembre 2012.

Le CEGECI a pour principales missions :

- la construction, l'acquisition d'immeubles en vue de la location simple ou de la location-vente ;
- l'acquisition de terrains, leur aménagement et la commercialisation de logements construits sur toute l'étendue du territoire ;
- la gestion de son patrimoine immobilier ;
- la facilitation à l'accès au logement des burkinabè de l'étranger.

L'exercice 2020 du CEGECI, s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Yacouba SALOUKA**, nommé par décret n°2017-0842/PRES/PM/MUH du 19 septembre 2017. Ce dernier totalise trois (03) ans trois (03) mois au 31 décembre 2020 au sein de la société.

Toutefois, il a été remplacé par **Monsieur Boureima THIOMBIANO**, nommé en Conseil des Ministres du 14 avril 2021.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	61	61	58	00
Permanents	57	57	54	01
Agents provenant de l'Etat	04	04	04	00
Occasionnel	00	00	00	00
Autres agents	22	25	09	-03
Masse salariale	368 943 592	323 462 094	290 490 094	45 481 498
Cotisations sociales	41 672 057	39 020 498	38 882 241	2 651 559
Dettes sociales	3 835 855	40 339 873	13 840 983	-36 504 018

L'effectif total du personnel du CEGECI est de 61 agents en 2020 tout comme en 2019. La masse salariale et les cotisations sociales ont augmenté respectivement de 45,481 millions et de 2,652 millions de F CFA entre 2019 et 2020.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	01	04	02
Prévision de recrutement	-	05	03
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel à recruter)	-	21 765 092	9 598 464

Le CEGECI ne prévoit pas effectuer un recrutement en 2021 malgré un départ à la retraite.

Toutefois, en prévision des départs à la retraite des années 2021 et 2022, il est envisagé le recrutement de quatre (04) agents en 2022.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le CEGECI a relevé que ses organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Aucun événement nécessitant la session du conseil de discipline n'a été enregistré.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein. Aucun conflit social n'a été observé en 2020.

Toutefois, le turn over est passé de 7,89% en 2019 à 6,03% en 2020 et reste supérieur à la norme de 5%.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

Le CEGECI n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Le plan stratégique de développement, seul outil de stratégie de gouvernance dont dispose le CEGECI est en cours de révision. Par ailleurs, il intègre la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans ses activités.

Il convient d'inviter la société à poursuivre le processus d'élaboration de son contrat plan et à diligenter la mise en place de la démarche qualité en vue de sa certification.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CEGECI a relevé la tenue de trois (03) sessions du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 dont une (01) extraordinaire. Le compte rendu de chaque a été transmis aux tutelles de la société conformément à la réglementation.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 06 au 10 juillet 2020 et du 14 au 18 décembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, le séjour du premier semestre n'a pas été effectué dans les délais réglementaires. Il sied d'inviter le Président du Conseil d'Administration à tenir ses séjours dans les délais requis.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures de l'audit interne. En effet, sur trois (03) recommandations formulées, deux (02) sont mises en œuvre et une (01) en cours de réalisation à savoir celle relative à la sécurisation du foncier avant l'exécution des projets immobiliers en se faisant délivrer des titres de propriété.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le service d'audit interne du CEGECI a effectué des missions d'audit qui ont porté sur la gestion des contrats de location-simple, les ventes des logements « projets 388 logements » et l'évaluation de la création des conditions de levée des réserves issues de l'audit externe.

A l'issue de ces missions, des recommandations ont été formulées dont les principales sont :

- renforcer les actions de recouvrements des créances;
- envisager avec les créanciers un avenant à la convention initiale ;
- faire la situation des immobilisations non valorisées ;
- résilier les contrats de branchement d'eau et/ou d'électricité au nom du CEGECI dont profitent les clients ;
- achever les logements du « projet 388 logements » afin de procéder à leur commercialisation.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures. En effet, les trois (03) recommandations formulées ont été toutes mises en œuvre.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe du CEGECI est assuré par le cabinet AUREC Afrique en qualité de Commissaire aux Comptes. Il a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 du CEGECI sous réserves de la prise en compte des corrections portant sur les immobilisations corporelles et les comptes de tiers.

En outre, il a formulé les principales recommandations suivantes :

- procéder à l'évaluation des engagements de retraite et à leur comptabilisation dans les états financiers de la société ;
- procéder à la mise à jour du plan comptable du CEGECI et de son guide d'application en vue d'harmoniser le traitement comptable des opérations spécifiques ;
- veiller au suivi régulier des avances reçues des clients ;
- veiller au paramétrage du logiciel afin qu'il garantisse la correspondance bilan de clôture-bilan d'ouverture ;
- veiller à la comptabilisation des stocks de logements du Programme National de Construction de Logements (PNCL) ;
- instaurer un système de suivi extra comptable des stocks de logements et veiller à leur inventaire ;
- confier le suivi extra comptable des stocks à une direction autre que la Direction Financière et Comptable (DFC).

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur trois (03) recommandations formulées, une (01) est mise en œuvre, une (01) en cours de mise en œuvre et une (01) non réalisée à savoir celle relative à la mise à disposition des membres du comité d'audit des états financiers trois (03) semaines avant la tenue du conseil d'administration.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice sous revue, le comité d'audit a exécuté une mission et formulé une recommandation relative à l'organisation de la Direction Financière et Comptable en vue de la production à temps des états financiers. A l'issue de la mission, il a recommandé la réorganisation de la DFC en vue de la production à temps des états financiers.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de missions d'audit au sein du CEGECI au titre des exercices antérieurs.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de mission d'audit au cours de l'année 2020 au sein du CEGECI.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le CEGECI a élaboré et met en œuvre tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le manuel de procédures techniques et le plan de formation pluriannuel du personnel, le CEGECI a mis en place tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, le manuel de procédures administratives, comptables et financières ainsi que la cartographie des risques sont en cours de révision.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le CEGECI n'a pas relevé de convention règlementée signée au cours de l'exercice 2020.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	7 039 720	6 055 396	6 056 108
Ressources stables	24 522 130	23 511 595	25 148 160
Actif immobilisé net	5 625 770	5 558 082	5 494 058
Actif circulant	35 951 655	28 826 983	17 364 663
Passif circulant	24 100 011	20 490 472	11 355 527
Trésorerie actif	7 044 715	9 617 002	13 644 966
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	48 622 141	44 002 067	36 503 687

L'analyse du tableau ci-dessus indique une hausse des grandes masses du bilan. En effet, les capitaux propres ont augmenté en passant de 6,055 milliards de F CFA à 7,039 milliards de F CFA, suite à un report à nouveau de 950,771 millions de F CFA consécutif à la comptabilisation de la TVA récupérable.

Toutefois, la trésorerie actif est passée de 9,617 milliards de F CFA à 7,045 milliards de F CFA.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2019	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	4,36	4,23	4,58
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,40	0,35	0,32
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	53,65	43,67	34,50
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	53,94%	42,04%	50,18%

D'une manière générale, les ratios de l'équilibre financier se sont relativement améliorés entre 2019 et 2020.

En effet, les ratios de financement des emplois stables et d'endettement se sont améliorés en passant respectivement de 4,23 à 4,36 et de 0,35 à 0,40 entre 2019 et 2020.

Cependant, la capacité de remboursement s'est détériorée en passant de 43,67 à 53,65.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	2,21%	3,73%	6,93%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	14,48%	13,76%	16,59%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,17	1,16	1,20
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,78	1,88	2,73
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,29	0,47	1,20

L'analyse du tableau montre une détérioration d'ensemble de la performance financière. En effet, les ratios de rentabilité financière, de liquidité générale et de liquidité immédiate ont baissé entre 2019 et 2020. Par contre, les ratios d'autonomie financière et de solvabilité générale ont connu une amélioration sur la période sous revue.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 681 468	1 594 092	1 787 317
Valeur ajoutée	604 138	950 742	1 102 719
Charges de personnel	473 360	437 092	375 925
Excédent brut d'exploitation	130 779	513 650	726 793
Résultat d'exploitation	-39 455	331 018	593 365
Résultat financier	303 965	4 478	- 9 012
Résultat des activités ordinaires	264 510	335 496	584 353
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	155 630	226 070	419 965

De façon globale, les soldes de gestion du CEGECI se sont dégradés en 2020. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont baissé respectivement de 382,871 millions, de 370,473 millions et de 70,986 millions de F CFA entre 2019 et 2020.

Cependant, le chiffre d'affaires et le résultat financier ont connu une augmentation respectivement de 87,376 millions et de 299,487 millions de F CFA.

Par ailleurs, le résultat net du CEGECI est bénéficiaire de 155,630 millions en 2020 contre 226,070 millions de F CFA en 2019, soit une baisse de 31,16%. Cette contreperformance est essentiellement due aux difficultés de recouvrement des créances et d'écoulement des logements.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	5,48%	-10,81%	11,89%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-36,46%	-13,78%	49,55%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	78,35%	45,97%	34,09%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	4539,59	3 694,54	1 482,51
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	4002,52	35 143,3 1	9 521,02
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	7,78%	32,22%	40,66%

D'une manière générale, la performance économique du CEGECI s'est détériorée en 2020 du fait essentiellement de la baisse des ventes et des recouvrements ainsi que de la hausse des dettes d'exploitation.

En somme, la situation économique et financière de la société s'est détériorée en 2020. A cet effet, il sied d'inviter le CEGECI à prendre des dispositions idoines en vue de l'amélioration des ventes et du recouvrement des créances et partant de ses indicateurs de performance économique et financière.

Par ailleurs, la société doit poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat afin d'améliorer son dispositif de contrôle interne.

Aussi, convient-il de l'inviter à travailler à une mise en œuvre effective des recommandations issues des missions d'audit et à œuvrer à la levée définitive des réserves émises par le Commissaire aux Comptes.

V.EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le CEGECI a relevé qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2020. Toutefois, il convient de relever la nomination d'un nouveau Directeur Général en Conseil des Ministres du 14 avril 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n° 019/2020/AG-SE/CEGECI portant approbation des états financiers et affectation du résultat 2019

Le CEGECI a procédé à la mise en œuvre de cette résolution.

Résolution N°20/2020/AG-SE/CEGECI portant autorisation de comptabilisation d'un crédit de tva au titre de l'exercice 2020

Le CEGECI a procédé à la comptabilisation de la TVA déduite sur la facturation des matériaux de construction d'un montant de **neuf cent cinquante millions sept cent soixante-onze mille cent quinze (950 771 115) F CFA** en report à nouveau au titre de l'exercice 2020.

Résolution n° 039/ 2020/AG-SE/CEGECI portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

Le CEGECI a procédé à la mise en œuvre de cette résolution.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la levée des réserves sur les états financiers formulées par le Commissaire aux Comptes

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation les travaux avec le Commissaire aux Comptes et le CEGECI se poursuivent en vue de la levée définitive des réserves.

Recommandation relative à la prise de dispositions pour trouver des solutions adéquates aux problèmes relatifs à la mobilisation du foncier

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, le CEGECI a relevé que des travaux ont permis de recenser un certain nombre de niches foncières à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Recommandation relative à la mise en place d'une politique commerciale appropriée en vue de la commercialisation des logements

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, le CEGECI a pris des dispositions pour développer des stratégies de commercialisation des logements à travers des campagnes de pré-commercialisation, des spots et des panneaux publicitaires.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SOUBEIGA P. Aimé Camille	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville	Décret n°2017-1084/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 17/11/2017	3 ans 01 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
ZIGANE Mohamed	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'extérieur	Décret n°2019-0014/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 23/01/2019	1 an 11 mois	1 ^{er} mandat en cours
MARE W. Télesphor	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	N°2015-869/PRES-TRANS/PM/MHU/MEF du 14/07/2015 R-D n°2019-0013/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 23/01/2019	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
ZONGO Oumarou	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2015-869/PRES-TRANS/PM/MHU du 14/07/2015 R-D n°2019-0013/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 23/01/2019	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
IGO/OUEDRAOGO Mamounata	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville	Décret n°2017-1063/PRES/PM/MUH/MINEFID du 07/11/2017	3 ans 02 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
KINDO Mahamadi Alexis	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2017-1063/PRES/PM/MUH/MINEFID du 07/11/2017	3 ans 02 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
ZOROM Soumaïla	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la famille	Décret n°2019-0014/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 23/01/2019	1 an 11 mois	1 ^{er} mandat en cours
KOUDA/PABEYAM Martine Wendeyam	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-1094/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 29/11/2016 R-D n°2020-0244/PRES/MUH/MINEFID du 30/03/2020	4 ans 01 mois	2 ^{ème} mandat en cours
ZONGO Claver	Représentant des travailleurs	Décret n°2017-1063/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 7/11/2017	3 ans 02 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser

*Président du Conseil d'Administration

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le Cabinet AUREC Afrique a été nommé par résolution n°033/2018/AG-SE/CEGECI du 29 juin 2018 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès du CEGECI à compter de l'exercice 2017. Son mandat a été renouvelé par résolution n°039/2020/AG-SE/CEGECI du 26 juin 2020 pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux pour compter de l'exercice 2020. A la date du 31 décembre 2020, il totalise quatre (04) ans au sein de la société.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration du CEGECI propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n°.../2021/AG-SE/CEGECI portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par le Centre de Gestion des Cités (CEGECI).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	155 630 368	F CFA
Réserve légale (10%)	:	15 563 037	F CFA
Nouvelle masse à répartir	:	140 067 331	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	84 040 399	F CFA
Réserves disponibles	:	56 026 932	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° /2021/AG-SE/CEGECI portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et des honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions cinq cent mille (3 500 000) F CFA TTC.

LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale des Postes (SONAPOST), société d'Etat créée par décret n°94-414/PRES/MCC du 21 novembre 1994. Elle a pris la dénomination LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF) avec l'adoption du décret n°2019-0155/PRES/PM/MDENP/MINEFID/MCIA du 22 février 2019. Elle a un capital social de 2 590 000 000 F CFA.

Elle a pour missions essentielles :

- d'assurer le service public du courrier sous toutes ses formes ;
- d'assurer toute activité de transport lié à son objet ;
- d'assurer la mobilisation et la promotion de l'épargne, d'offrir les prestations relatives aux moyens de paiement et de transfert de fonds ;
- d'assurer toute activité financière compatible avec la gestion des services financiers postaux ;
- d'appliquer la réglementation propre aux Postes ;
- de préparer et d'exécuter les plans d'équipement des Postes.

La réforme postale amorcée en 2010 au Burkina Faso a conduit à l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire régissant dorénavant les activités postales portant principalement sur :

- la réglementation générale des activités postales ;
- la concession d'exploitation du service postal universel ;
- les modalités de délivrance des autorisations ;
- l'approbation du cahier type des charges.

L'exercice 2020 de LA POSTE BF s'est déroulé sous la direction de Monsieur **Bamory OUATTARA** nommé par décret n°2020-0230/PRES/PM/MDENP du 25 mars 2020. A la date du 31 décembre 2020, il totalise neuf (09) mois au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	1136	1 134	1 175	02
Permanent	1093	1 119	1 156	-26
Agent provenant de l'Etat	02	02	01	00
Occasionnels (saisonniers)	41	13	18	28
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	7 181 903 182	4 691 566 617	6 561 146 460	2 490 336 565
Cotisations Sociales	698 088 886	738 967 542	639 460 409	-40 878 656
Dettes sociales	1 731 893 815	1 765 183 164	1 385 863 275	-33 289 349

L'effectif total de La Poste BF est de 1136 agents en 2020 avec une masse salariale de 7,182 milliards de F CFA contre 4,692 milliards en 2019, soit une hausse de 2,490 milliards de F CFA entre 2019 et 2020.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	11	14	17
Prévision de recrutement	0	0	0
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	0	0	0

La Poste BF ne prévoit pas de recrutement en 2021 nonobstant le départ à la retraite de onze (11) agents au cours de la même année.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice 2020, La Poste a relevé la tenue de deux (02) sessions du conseil de discipline les 08 et 09 octobre et les 29 et 30 décembre à l'effet de statuer sur huit (08) dossiers.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La Poste BF a relevé que le climat social est resté serein en 2020 grâce à l'instauration d'un dialogue social permanent entre la Direction Générale et les partenaires sociaux.

La Poste BF a enregistré un turn over de 0,80% en 2020 du fait des départs à la retraite de onze (11) agents et au licenciement de trois (03) agents contre un turn over de 1,60% en 2019 suite essentiellement à vingt (20) départs à la retraite et au licenciement de neuf (09) agents.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La Poste BF a des participations dans le capital social de cinq (05) entreprises à savoir la CHRONOPOST International, CORIS BOURSE, AFRICA ASSET MANAGEMENT, BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASO et la SOCIETE BURKINABE D'INTERMEDIATION FINANCIERE pour un montant global de 972 229 152 F CFA.

Toutes ces participations dans le capital social des autres entreprises ont été entérinées par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La Poste BF dispose d'un plan stratégique couvrant la période 2013-2022 et est certifiée à la Norme ISO 9001 Version 2015.

La société a élaboré un guide de Responsabilité Sociale des Entreprises et un projet de contrat plan 2021-2025 avec l'Etat qui sont en cours de validation.

Il convient d'inviter la société à diligenter la signature du contrat plan avec l'Etat.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Poste BF a indiqué la tenue de quatre (04) sessions du conseil d'administration dont (02) sessions extraordinaires du conseil d'administration. Les comptes rendus des sessions ont été transmis aux tutelles.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 07 au 13 juin et du 03 au 09 décembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il convient d'inviter le PCA à transmettre aux autorités compétentes dans les délais requis, les comptes rendus des sessions du conseil d'administration.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La Poste BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2020. En effet, huit (08) recommandations ont été formulées et aucune n'a été mise en œuvre au 31 décembre 2020 à savoir :

- élaborer une politique de gestion clientèle ;
- se conformer aux dispositions du manuel de procédures ;
- automatiser toute la chaîne de traitement de données ;
- renforcer l'effectif des commerciaux ;
- communiquer à la comptabilité analytique toutes les informations nécessaires à la répartition des charges directes et indirectes par centre analytique ;
- actualiser certaines clés de répartition ;
- déterminer les résultats analytiques par produit et par service ;
- respecter les délais d'élaboration du rapport annuel de la comptabilité analytique.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de La Poste BF est assuré par le service de l'audit interne qui a effectué des missions de contrôle de la gestion des boîtes postales et de la gestion de la trésorerie au cours de l'exercice 2020. Au terme desdites missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- s'assurer du respect des dispositions de la circulaire n°2018-0013/DG/LA POSTE/DPCC/DEP/SP incitant les chefs d'agences et les chefs de centres à saisir les informations dans le logiciel GOPOST ;
- entreprendre des actions de recouvrement des créances compromises ;
- apurer tous les suspens au-delà d'un (01) an ;
- veiller au strict respect du niveau de numéraire autorisé ;
- réaliser les programmations avant l'échéance des factures.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La Poste BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2020. En effet, sur onze (11) recommandations formulées, six (06) ont été exécutées et cinq (05) n'ont pas été réalisées à savoir :

- justifier les écarts CNE/CCP ;
- faire appliquer rigoureusement la note de la direction fixant le plafonnement des réserves de numéraires autorisées dans les agences ;
- prendre des dispositions pour l'obtention des titres fonciers des terrains de la POSTE BF ;
- recouvrer les prêts auprès des agents démissionnaires et/ou licenciés ;
- souscrire à une police d'assurance risque global.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe est assuré par le cabinet Audit Conseil et Services du Burkina (ACS-Burkina) en qualité de Commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sous réserve. A l'issue de cette mission, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes formulées :

- disposer d'une politique de sauvegarde et de restauration testée et à jour couvrant toutes les applications de la POSTE BF ;
- disposer d'un plan de continuité d'activités ;
- prendre des mesures pour rendre fonctionnel les vidéos de surveillance déjà installées dans les agences et doter celles qui n'en disposent pas ;
- disposer d'une politique de sécurité qui doit encadrer l'activité de sécurisation des actifs informels de la POSTE BF.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La Poste BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2020 du comité d'audit. En effet, sur quarante-une (41) recommandations formulées, dix-neuf (19) ont été mises en œuvre et vingt-deux (22) non mises en œuvre à savoir :

- ✓ reprendre l'exécution du PPM 2019 pour le mettre en adéquation avec les reports demandés ;
- ✓ veiller à soutenir les centres de dépenses dans l'élaboration des termes de références et éviter d'inscrire des projets qui n'en disposent pas ;
- ✓ travailler à maîtriser les charges de personnel et à améliorer le produit net postal ;
- ✓ assurer la vente des produits par la Poste sans pour autant prendre une participation dans le capital de COFINA Burkina.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de La Poste BF a effectué six (06) missions à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2020.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- engager sans délai les poursuites contre les agents indécents et transmettre au Conseil d'Administration l'état de mise en œuvre des recommandations ;
- suspendre les recrutements en attendant les conclusions de l'audit RH en vue d'une maîtrise des charges ;
- produire un rapport circonstancié sur les détournements et les mesures y relatives ;
- envisager l'opérationnalisation de la banque postale en 2021 comme initialement prévue.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

LA POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des corps de contrôle de l'Etat au titre des exercices antérieurs. En effet, sur trois (03) recommandations formulées par l'ASCE-LC, une (01) a été mise en œuvre et deux (02) sont en cours de réalisation à savoir :

- déterminer l'appétence au risque de l'organisation ;
- mettre en œuvre les plans de mitigation des risques.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, LA POSTE BF n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

LA POSTE BF dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

Cependant, il sied d'inviter la société à faire adopter le règlement intérieur du Conseil et la charte de l'administrateur par le Conseil d'Administration conformément au code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté, le code d'éthique et de déontologie des employés et le plan de carrière du personnel LA POSTE BF a élaboré et met en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la finalisation du code d'éthique et de déontologie des employés et faire adopter la cartographie des risques par le Conseil d'Administration. Aussi, doit-elle veiller à l'élaboration du plan de carrière du

personnel conformément au code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

LA POSTE BF n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2020.

Toutefois, le commissaire aux comptes a signalé l'existence de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2020. L'encours restant dû au 31 décembre 2020 s'établit à 11 534 015 523 F CFA.

Par ailleurs, il a relevé que ces conventions n'ont pas été soumises au conseil d'administration pour une autorisation préalable. A cet effet, il convient d'inviter LA POSTE BF au respect des dispositions réglementaires relatives à la signature des conventions règlementées.

IV.ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1.Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	11 526 651	10 309 718	9 520 866
Ressources stables	47 257 046	49 820 698	65 942 920
Actif immobilisé net	30 358 976	30 358 034	30 116 055
Actif circulant	5 180 095	5 772 382	6 271 960
Passif circulant	463 347 330	403 011 510	354 600 597
Trésorerie actif	475 053 390	416 709 078	384 155 575
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	510 611 681	452 846 524	420 552 112

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration relative des grandes masses du bilan de LA POSTE BF entre 2019 et 2020. En effet, les capitaux propres et l'actif immobilisé net se sont améliorés respectivement de 10,310 milliards et de 941,380 mille F CFA suite à essentiellement à l'incorporation du résultat net de l'exercice sous revue et de l'accroissement du compte « bâtiments ».

Par ailleurs, le passif circulant est passé de 403,012 milliards en 2019 à 463,347 milliards de F CFA, soit hausse de 397,240 millions de F CFA du fait principalement de l'accroissement des comptes « clients avances reçues hors groupe » et « créditeurs divers ». Par contre l'actif circulant est en baisse de 592,287 millions de F CFA suite essentiellement à la diminution du compte « autres débiteurs divers ».

Ainsi, la trésorerie nette s'est améliorée de 416,709 millions de F CFA suite à l'accroissement des titres de placement et du compte « banques, chèques postaux, caisses et assimilées ».

IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,56	1,64	2,19
Capacité d'endettement (ressources propres/endettement)	0,42	0,38	0,23
Capacité de remboursement (Dettes financières/Capacité d'autofinancement)	NA	NA	NA
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	NA	NA	NA

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le ratio de financement des emplois stables est légèrement en baisse entre 2019 et 2020 mais demeure supérieur à l'unité montrant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Par ailleurs, la capacité d'endettement s'est améliorée en passant de 0,38 à 0,42 entre 2019 et 2020 suite aux effets conjugués de l'amélioration des ressources propres et de la baisse des dettes financières.

Cependant, l'interprétation des ratios de capacité de remboursement et d'autofinancement de LA POSTE BF n'est pas pertinente du fait de la non-prise en compte de la spécificité des activités de la société notamment les produits financiers dans la détermination de la capacité d'autofinancement globale et de la valeur ajoutée utilisée.

A cet effet, il convient d'inviter de LA POSTE BF à déterminer les valeurs de la capacité d'autofinancement globale prenant en compte sa spécificité en vue de faciliter l'appréciation de sa performance financière.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	19,87%	16,75%	19,92%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,02	0,02	0,02
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,04	1,02	1,02
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,04	1,04	1,10
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,03	1,03	1,08

L'analyse du tableau ci-dessus indique une consolidation de la performance financière de LA POSTE BF en 2020. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de 16,75% en 2019 à 19,87% en 2020 dû essentiellement à l'augmentation du résultat net.

Aussi, les ratios de liquidité générale et de liquidité immédiate demeurent stables et restent supérieurs à l'unité entre 2019 et 2020, traduisant que la société peut faire face à ses engagements à court et moyen termes.

Par ailleurs, le ratio d'autonomie financière est resté stable et faible traduisant une faible autonomie de la société. A cet effet, il convient d'inviter la société à travailler davantage à améliorer son autonomie.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	21 987 995	20 845 335	22 765 872
Valeur ajoutée	12 169 394	8 488 260	11 373 107
Charges de personnel	8 566 212	8 386 832	7 855 744
Excédent brut d'exploitation	3 603 182	101 428	3 517 363
Résultat d'exploitation	2 417 037	3 762 544	1 986 963
Résultat financier	0	0	0
Résultat des activités ordinaires	2 417 037	3 762 544	1 986 963
Résultat hors activités ordinaires	826 285	-1 000 814	721 626
Résultat net	2 289 990	1 726 692	1 896 560

LA POSTE BF a procédé au retraitement du chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat financier dans le tableau ci-dessus pour mieux apprécier son activité au regard de sa spécificité.

Ainsi, les soldes significatifs de gestion se sont globalement améliorés entre 2019 et 2020. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation ont augmenté respectivement de 1,143 milliard, de 3,681 milliards et de 3,502 milliards de F CFA suite à la hausse du volume d'activités.

Aussi, le résultat net est passé de à 1,727 milliard à 2,290 milliards de F CFA suite à l'accroissement des produits financiers et la maîtrise des charges d'exploitation.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	5,48%	-8,44%	14,67%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	43,37%	-25,36%	16,12%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	70,39%	98,81%	69,07%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	16,39%	0,49%	15%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des ratios de la performance économique de LA POSTE BF en 2020. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 98,81% à 70,39% suite à la hausse de la valeur ajoutée.

Aussi, le taux de marge brute s'est fortement amélioré en passant de 0,49% à 16,39% entre 2019 et 2020 du fait de l'accroissement de l'excédent brut d'exploitation.

En somme, les performances économique et financière de LA POSTE BF se sont améliorées au cours de l'exercice sous revue. Toutefois, il convient d'inviter LA POSTE BF à prendre en compte le retraitement dans la détermination des autres données d'exploitation pour les besoins d'analyse.

Par ailleurs, il sied d'inviter LA POSTE BF à procéder à la mise en œuvre des recommandations des audits notamment celles de l'audit interne en vue d'améliorer sa gouvernance.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

LA POSTE BF a signalé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2020.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution N° 022/2020/AG-SE/La Poste BF portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La Poste BF a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la mise en œuvre des diligences nécessaires en vue de la résolution définitive des irrégularités se rapportant au rapprochement des soldes des CCP/CNE et celles figurant dans le logiciel ORJON

En exécution de cette recommandation, LA POSTE BF a recruté un cabinet pour réaliser l'audit de l'écart. Par ailleurs, l'automatisation de la comptabilité des agences est en cours ainsi que l'audit des systèmes d'information. Elle a également relevé le blocage systématique des comptes inactifs pendant au moins deux (02) ans.

Recommandation relative à la maîtrise des charges d'exploitation pour améliorer la rentabilité financière

En exécution de cette recommandation, LA POSTE BF a relevé que des actions ont été entreprises en vue de la réduction des charges de fonctionnement entraînant une diminution des charges de 4% entre 2019 et 2020.

Recommandation relative aux dispositions à prendre afin d'examiner avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) la faisabilité d'une compensation des dettes de l'Etat auprès de LA POSTE BF

En exécution de cette recommandation, LA POSTE BF a signalé qu'elle a adressé des correspondances à la DGTCP. Elle a également noté que des concertations sont en cours sur le dossier y relatif.

Recommandation relative à la soumission des rapports de gestion au Commissaire aux Comptes afin d'assurer la concordance des données contenues dans ledit rapport avec celle des états financiers

LA POSTE BF a relevé la mise en œuvre de cette recommandation.

VII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KONDE Abdoulaye	Ministère de l'Economie Numérique, des Postes et de la Transformation Digitale	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDEN P/MINEFID du 30/12/2016 R-D n°2020-0623/PRES/PM/MDE NP/MINEFID du 14/07/2020	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
SOME/DIALLO Nandy	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret n°2020-0581/PRES/PM/MD ENP/MINEFID du 06/07/2020	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
TOE Izai	Ministère de l'Economie Numériques, des Postes et de la Transformation Digitale	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDE NP/MINEFID du 30/12/2016 R-D n°2020-0581/PRES/PM/MD ENP/MINEFID du 06/07/2020	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
MEDA Feron	Primature	Décret n°2019-420/PRES/PM/MDE NP/MINEFID du 09/05/2019	1 an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
KABORE Kiswendsida Judith Valérie	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Décret n°2020-0581/PRES/PM/MD ENP/MINEFID du 06/07/2020	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
YONABA/COULIBA LY Céline	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2020-0581/PRES/PM/MD ENP/MINEFID du 06/07/2020	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
ILBOUDO/ DANGOURI Claudine Flore	Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité	Décret n°2019-420/PRES/PM/MDE NP/MINEFID du 09/05/2019	1 an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours

	Routière			
ZIDA Issouf	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2020- 0581/PRES/PM/MD ENP/MINEFID du 06/07/2020	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
TAO Issiaka	Représentant des travailleurs	Décret n°2019- 0572/PRES/PM/MD ENP/MCIA/MINEFI D du 05/06/2019	1 an 07 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration (PCA)

VIII.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le Commissariat aux Comptes de LA POSTE BF est assuré par le cabinet Audit Conseil et Services (ACS) nommé par résolution n°035/2018/AG-SE/SONAPOST du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2020, il totalise trois (03) ans au sein de la société. Il sied de préciser que son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

A cet effet, LA POSTE BF soumet à l'AG-SE, un projet de résolution portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de LA POSTE BF propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution N°.....-2021/AG-SE/LA POSTE BF portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF).

2. DISPENSE

A titre exceptionnel, LA POSTE BF du paiement des dividendes au titre de l'exercice 2020.

3. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	2 289 990 356	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	11 998	F CFA
Masse à répartir	:	2 290 002 354	F CFA
Réserves pour investissement	:	2 290 000 000	F CFA
Report à nouveau	:	2 354	F CFA

4. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°.....-2021/AG-SE/ LA POSTE BF portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Le renouvellement, sur proposition du Conseil d'Administration, du mandat du cabinet Audit Conseil et Services (ACS) en qualité de commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet FUDUCIAL AK en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF) pour un dernier mandant de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2021.

Résolution N°...-2021/AG-SE/LA POSTE BF portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf-cent mille (5 900 000) F CFA TTC.

LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LNBTP)

Les données économiques et financières du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) n'ont pas pu être analysées du fait de la non tenue de la session d'arrêt des comptes dans les délais réglementaires. Cette situation est tributaire à des difficultés informatiques notifiées par lettre n°21-032/LNBTP/PCA du 26 avril 2021 au ministère en charge du commerce.

Toutefois, les dossiers relatifs à l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 du LNBTP seront transmis aux membres de l'AG-SE.

Il s'agit des documents suivants :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration (CA) à l'AG-SE ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- les états financiers de l'exercice 2020 ;
- les rapports du service d'audit interne et du PCA sur le contrôle interne.

LOTIERIE NATIONALE BURKINABE (LONAB)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) a été créée sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) par l'ordonnance n°67-025/PRES/MFC du 10 mai 1967. Elle a été transformée par la suite en société d'Etat par le décret n° 94-415/PRES/MICM/MEFP du 21 novembre 1994, portant transformation de la Loterie Nationale Burkinabé (LONAB) en société d'Etat avec un capital social de 1 000 000 000 F CFA.

Elle est spécialisée dans l'organisation des jeux de hasard. Sa mission principale est de mobiliser les ressources financières à l'organisation des jeux de hasard pour soutenir le développement économique et social du Burkina Faso.

L'exercice 2020 de la LONAB s'est déroulé sous la direction de Monsieur **Patin Déba NAZA**, nommé par décret n°2020-0633/PRES/PM/MINEFID du 16 juillet 2020. Il totalise six (06) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2020.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	281	292	309	-11
Permanent	242	253	224	-11
Agent provenant de l'Etat	03	03	03	00
Occasionnels (saisonniers)	36	36	82	00
Autres agents	40	80	98	-40
Masse salariale	5 861 371 292	5 302 690 399	5 268 870 251	558 680 893
Cotisations Sociales	482 375 073	256 121 780	236 495 179	226 253 293
Dettes sociales	473 894 285	484 743 047	409 979 846	-10 848 762

L'effectif total de la LONAB est de 281 agents en 2020 contre 292 en 2019. Quant à la masse salariale, elle a connu une hausse de 558,681 millions de F CFA sur la même période.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	05	08	10
Prévision de recrutement	26	16	21
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	281 024 258	180 281 296	248 666 904

La LONAB prévoit recruter en 2021 vingt-six (26) agents pour faire face aux départs à la retraite et renforcer l'effectif de la société avec une incidence financière de 281 024 258 F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La LONAB a relevé que les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Elle a noté la tenue de trois (03) sessions du conseil de discipline au cours de l'exercice 2020.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La LONAB a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2020 grâce aux efforts de dialogue entre la Direction générale et les partenaires sociaux dans la recherche des solutions idoines aux difficultés pendantes.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La LONAB a relevé avoir des participations dans le capital social de huit (08) entreprises à savoir LYDIA LUDIC, la Banque Atlantique Burkina Faso, BAGREPOLE, SAFINE-SA, Banque Agricole du Faso, ECOBANK BURKINA, la Banque Postale du Burkina Faso et JEUNE AFRIQUE.

Il convient de noter que les prises de participation de la LONAB dans le capital social de ECOBANK BURKINA et de JEUNE AFRIQUE n'ont pas été faites conformément

à la réglementation en vigueur. A cet effet, la LONAB doit prendre les dispositions idoines en vue de la régularisation de ces prises de participation.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le contrat-plan avec l'Etat, la LONAB dispose des autres outils de stratégie de gouvernance recommandé par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La LONAB a relevé la tenue au titre de l'exercice 2020 de trois (03) sessions du conseil d'administration dont une session extraordinaire. Les comptes rendus des sessions ont été transmis aux tutelles.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration (PCA) a effectué un (01) seul séjour au sein de la société du 19 au 23 octobre 2020. Ce séjour a fait l'objet d'un rapport qui n'a pas été transmis aux tutelles dans les délais réglementaires.

A cet effet, il convient d'inviter le PCA de la LONAB à tenir ses séjours statutaires et à transmettre les rapports de séjours ainsi que les comptes rendus des sessions du conseil d'administration aux tutelles conformément à la réglementation en vigueur.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2020. En effet, sur douze (12) recommandations formulées, six (06) sont entièrement exécutées, quatre (04) sont en cours de réalisation et deux (02) non exécutées à savoir :

- ouvrir une agence à Kongoussi ;
- rendre fonctionnelles les installations solaires tout en les rendant autonomes.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de la LONAB est assuré par le service d'audit interne qui a effectué quatre (04) missions de contrôle au cours de l'exercice 2020. Au terme desdites missions les principales difficultés suivantes ont été formulées :

- les ventes ne sont pas recouvrées dans les délais ;
- les stocks de valeurs sont dans l'insécurité ;
- la tenue des caisses et des journaux auxiliaires ne se fait pas au jour le jour ;
- les difficultés rencontrées lors de la saisie des journaux auxiliaires dans le logiciel Sage ;
- le manque de moyens matériels et humains ;
- la non-application des exigences de la norme ISO 9001 version 2015.

A ces difficultés, aucune recommandation n'a été formulée en vue d'améliorer la gouvernance de la LONAB.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2020. En effet, sur trente-quatre (34) recommandations formulées, seize (16) ont été mises en œuvre, dix-sept (17) sont en cours d'exécution et une (01) non encore réalisée à savoir celle relative à la formation régulière des agents de la direction de l'audit interne pour une prise en charge adéquate des attributions qui leur sont dévolues.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Les cabinets AUREC-AFRIQUE et WorldAudit assurant le commissariat aux comptes de la LONAB ont procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sous réserve de la prise en compte des irrégularités et inexactitudes relevées.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2020 du comité d'audit. En effet, toutes les vingt-trois (23) recommandations formulées ont été mises en œuvre.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de la LONAB a effectué douze (12) missions au cours de l'exercice 2020 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- respecter strictement les procédures de recrutement et de reclassement du personnel prévues par la LONAB ;
- commettre une expertise dans le domaine du partenariat technique et financier pour l'exploitation du LOTO ;
- travailler à une maîtrise des charges de fonctionnement ;
- faire un rapport trimestriel de l'état de mise en œuvre des recommandations.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures de la Cour des Comptes. En effet, sur quatre-vingt-deux (82) recommandations formulées, soixante-cinq (65) sont entièrement exécutées et dix-sept (17) sont en cours de mise en œuvre dont les principales sont :

- mettre à jour le manuel de procédures ;
- authentifier tous les diplômes acquis en cours de carrière avant leur prise en compte pour les promotions internes ;
- régler de façon définitive la question de cautions versées par les promoteurs dont les clubs sont fermés ;

- améliorer les conditions de travail et de sécurité dans les espaces courses en direct (ECD) ;
- adopter une meilleure politique d'investissement dans l'immobilier au profit de la LONAB.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, la LONAB n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La LONAB a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le plan de carrière du personnel et le plan de formation pluriannuel du personnel, la LONAB dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne. Il convient d'inviter la LONAB à diligenter l'élaboration de ces outils non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La LONAB n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2020. Toutefois, les commissaires aux comptes ont relevé l'existence de deux (02) conventions règlementées signées en 2018 dont l'exécution s'est poursuivie en 2020 à savoir :

- le protocole du 08 novembre 2018 signé entre le Ministère de la Sécurité et la LONAB en soutien au Programme d'urgence pour le sahel (PUS) d'un montant de 4 000 000 000 F CFA dont l'effet produit au cours de l'exercice sous revue est de 500 000 000 F CFA ;

- le protocole du 07 décembre 2018 signé entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et la LONAB pour la subvention du FONER pour la période quinquennale 2018-2022 d'un montant de 1 250 000 000 F CFA dont l'effet produit au cours de l'exercice 2020 est de 250 000 000 F CFA.

IV.ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1.Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	56 337 069	51 507 400	42 082 917
Ressources stables	58 202 625	53 638 788	44 395 485
Actif immobilisé net	36 783 912	33 265 589	30 236 572
Actif circulant	6 036 672	6 590 592	6 148 684
Passif circulant	13 725 196	10 618 858	11 563 079
Trésorerie actif	29 107 237	24 401 465	19 573 308
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	71 927 821	64 257 646	55 958 564

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2019 et 2020. En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé ont augmenté respectivement de 4,564 milliards et de 3,518 milliards de F CFA suite à l'incorporation du résultat net et à l'accroissement des réserves libres d'une part et à l'augmentation des immobilisations corporelles et financières d'autre part.

Elle montre également une hausse du passif circulant de 3,106 milliards de F CFA contre une diminution de l'Actif circulant de 553,92 millions de F CFA entre 2019 et 2020 suite principalement à la hausse des dettes fournisseurs d'exploitation et autres

dettes et à la diminution des comptes « fournisseurs avances versées » et « stocks et encours ».

Ainsi, la trésorerie nette constituée essentiellement des disponibilités en banques s'est accrue de 4,706 milliards de F CFA entre 2019 et 2020.

IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,58	1,61	1,46
Capacité d'endettement (Ressources propres / endettement)	30,20	24,17	29,61
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,11	0,11	0,12
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	59,88%	60,08%	64,93%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une consolidation de la structure financière de la LONAB au cours de l'exercice 2020. En effet, le ratio de financement des emplois stables est demeuré supérieur à l'unité, traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

En outre, le ratio de capacité d'endettement s'est amélioré passant de 24,17 à 30,20 entre 2019 et 2020 suite aux effets cumulés de l'augmentation des ressources propres et de la diminution des dettes financières.

Cependant, l'autofinancement enregistre une légère baisse consécutive à la dégradation de la capacité d'autofinancement globale.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	28,59%	36,49%	37,11%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	78,32%	80,16%	75,20%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	4,61	5,04	4,03
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,56	2,92	2,22
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	2,12	2,30	1,69

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation relative des ratios de performance financière de la LONAB entre 2019 et 2020. Toutefois, la structure financière reste satisfaisante au titre de l'exercice sous revue.

En effet, le taux de rentabilité financière est en baisse en passant de 36,49% à 28,59% entre 2019 et 2020 du fait de la diminution du résultat net et de l'accroissement des capitaux.

Les ratios de solvabilité et de liquidité sont en baisse entre 2019 et 2020 mais restent supérieurs à l'unité.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	148 146 266	156 552 311	146 369 997
Valeur ajoutée	29 566 821	32 025 223	28 651 766
Charges de personnel	6 468 746	6 020 771	5 679 328
Excédent brut d'exploitation	23 098 075	26 004 452	22 972 438
Résultat d'exploitation	21 648 219	24 668 900	21 187 397
Résultat financier	1 086 731	2 168 607	-95 210
Résultat des activités ordinaires	22 734 950	26 837 507	21 092 187
Résultat hors activités ordinaires	-89 558	-846 657	667 976
Résultat net	16 107 065	18 795 660	15 618 629

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des soldes intermédiaires de gestion de la LONAB au titre de 2020. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont baissé respectivement de 2,458 milliards, de 2,906 milliards et de 3,021 milliards de F CFA du fait de la baisse du chiffre d'affaires.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance baissière en passant de 18,796 milliards à 16,107 milliards de F CFA entre 2019 et 2020, soit une diminution de 14,34%.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-5,37%	6,96%	12,17%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-7,68%	11,77%	13,21%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	21,88%	18,80%	19,82%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	0,25%	0,19%	0,27%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés + encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	00	00	00
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	63	35	53
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	15,59%	16,61%	15,69%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration d'ensemble des ratios de la performance économique de la LONAB en 2020. En effet, les taux de croissance du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée se sont dégradés du fait de la baisse des ventes, consécutive à la survenue de la crise sanitaire.

Aussi, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est dégradé en passant de 18,80% à 25,88% entre 2019 et 2020 suite aux effets conjugués de l'augmentation des charges de personnel et de la baisse de la valeur ajoutée au cours de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, le taux de marge commerciale a suivi la même tendance baissière en passant de 16,61% en 2019 et de 15,59% 2020 du fait de la diminution de l'excédent brut d'exploitation.

En somme, les performances économique et financière de la LONAB se sont détériorées en 2020 du fait de la pandémie de la covid-19 qui a affecté négativement le volume d'activités de la société. A cet effet, il sied d'inviter la LONAB à se doter d'un plan de continuité d'activités (PCA).

Par ailleurs, il convient d'exhorter le service d'audit interne de la LONAB à formuler des recommandations sur les insuffisances relevées à l'issue de ses missions en vue de renforcer le dispositif de contrôle interne de la société.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La LONAB a signalé qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice sous revue.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution N°24/2020/AG-SE/LONAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La LONAB a procédé à la mise en œuvre la résolution ci-dessus citée.

VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la levée des réserves émises par les commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019

La LONAB a relevé la prise de dispositions pour la mise en œuvre de ladite recommandation citée. En effet, la plupart des réserves émises lors de l'arrêt des comptes de l'exercice 2019 ont été levées. Toutefois, la société a indiqué que la réserve portant sur la mise à jour du fichier des immobilisations est en cours de traitement. Un cabinet est en cours de recrutement pour la levée de ladite recommandation.

Recommandation relative à la régularisation des mandats des administrateurs au Conseil d'Administration de la LONAB

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, la LONAB a procédé a pris des dispositions pour la régularisation des mandats non à jour.

Toutefois, il sied de relever que le mandat de l'administrateur représentant la Primature n'a pas été régularisé. A cet effet, le processus de la régularisation dudit mandat est en cours.

Recommandation relative à la prise de dispositions pour la régularisation des prises de participation de la LONAB dans le capital social de ECOBANK Burkina et de JEUNE AFRIQUE par décret pris en Conseil des Ministres

En exécution de cette recommandation, la LONAB a relevé l'introduction d'un rapport en Conseil des Ministres portant régularisation des prises de participation dans le capital social de ECOBANK Burkina et de JEUNE AFRIQUE par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement en date 16 avril 2021.

Recommandation relative à la définition de critères objectifs du calcul de la prime de bilan

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le conseil d'administration de la LONAB a mandaté le comité d'audit à mener une réflexion en vue de lui soumettre des propositions de modalités de détermination de la prime de bilan. A cet effet, le comité d'audit a produit un rapport qui sera examiné à une session ultérieure du conseil d'administration.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*GNANKAMBARY Moumounou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2020-0171/PRES/PM/MINEFID du 27/02/2020	10 mois	1 ^{er} mandat en cours Appelé à d'autres fonctions. A remplacer
DIARRA Mahamadou	Primature	Décret n°2016-872/PRES/PM/MINEFID du 14/09/2016	4 ans 04 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
COMPAORE/ YONI Brigitte M. Suzane W.	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-1178/PRES/PM/MINEFID du 28/12/2016 R-D n°2020-0416/PRES/PM/MINEFID du 08/06/2020	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
KABORE Ernest	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-1178/PRES/PM/MINEFID du 28/12/2016 R-D n°2020-0416/PRES/PM/MINEFID du 08/06/2020	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
ZONGO Abdoulaye	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2020-415/PRES/PM/MINEFID du 08/06/2020	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
TOE Abraham	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	Décret n°2017-0943/PRES/PM/MINEFID du 06/10/2017	3 ans 03 mois	1 ^{er} mandat Expiré A régulariser
OUEDRAOGO Emmanuel	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2020-415/PRES/PM/MINEFID du 08/06/2020	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
BARRO/TRAORE Flore Doussou	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2015-1536/PRES-TRANS/PM/MEF du 18/12/2015 R-D n°2020-0416/PRES/PM/MINEFID du 08/06/2020	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
SAVADOGO Alassane	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-0516/PRES/PM/MINEFID du 25/06/2018	2 an 06 mois	1 ^{er} mandat expire le 24 juin 2021 A régulariser

*Président du Conseil d'Administration (PCA)

VIII.SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le commissariat aux comptes de la LONAB est assuré par les cabinets AUREC-AFRIQUE et WorldAudit nommés par résolution n°034/2018/AG-SE/LONAB du 29 juin 2018. Ils totalisent au 31 décembre 2020, chacun, trois (03) exercices sociaux au sein de la société. Le premier mandat des commissaires aux comptes expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

A cet effet, la LONAB soumet à l'AG-SE, un projet de résolution portant renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et de leur suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la LONAB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°....-2021/AG-SE/LONAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	16 107 065 119	F CFA
Masse à répartir	:	16 107 065 119	F CFA
Dividendes (60%)	:	9 664 239 071	F CFA
Autres réserves	:	6 442 826 048	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°....-2021/AG-SE/LONAB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration et des honoraires des Commissaires aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent mille (200 000) F CFA net d'impôts et les honoraires des Commissaires aux Comptes à douze millions (12 000 000) de F CFA TTC.

Résolution n°.../2021/AG-SE/LONAB portant renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Le renouvellement sur proposition du conseil d'administration de la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) du mandat des cabinets AUREC-AFRIQUE et WorldAudit en qualité de commissaires aux comptes titulaires et des cabinets FIDAF et EMERGENCE AFRIK en qualité de commissaires aux comptes suppléants pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2021.

LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Minoterie du Faso (MINOFA) est une société d'Etat créée par décret n°2012-1108/PRES/PM/MICA/MEF du 31 décembre 2012 à l'issue de la liquidation judiciaire de GMB et SN-GMB. Avec un capital social de 1 700 000 000 F CFA, la société dont le siège social est à Banfora dans la région des cascades, a pour objet principal :

- la construction et l'exploitation de moulins industriels ;
- la production industrielle de farines, d'aliments de bétail et tous autres sous-produits ;
- l'achat et la vente de céréales, de farines, d'aliments de bétail et tous autres sous-produits.

La gestion de la société est assurée par **Monsieur Madani H. BARRY** nommé par décret n°2018-0672/PRES/PM/MCIA du 31 juillet 2018. Il totalise deux ans (02) ans cinq (05) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2020.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2020	2019	2018	Ecart (2020 –2019)
Effectif total	23	22	22	01
Permanent	22	21	22	01
Agent provenant de l'Etat	01	01	00	00
Occasionnels	00	00	00	00
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	92 331 323	65 593 088	64 047 281	26 738 235
Cotisations Sociales	8 297 172	7 915 901	7 593 192	381 271
Dettes sociales	28 013 044	33 008 551	38 641 519	-4 995 507

L'effectif des agents de la MINOFA a augmenté d'un agent entre 2019 et 2020. Aussi, la masse salariale a connu une hausse de 26,438 millions de F CFA. Quant aux dettes sociales, elles ont enregistré une baisse de 4,995 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	00	02	02
Prévision de recrutement	01	03	03
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	2 100 000	15 000 000	15 000 000

La MINOFA prévoit recruter un (01) agent commercial en 2021 pour renforcer son effectif.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires ne sont pas encore mis en place au sein de la MINOFA.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au sein de la société au cours de l'exercice 2020.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La MINOFA a relevé qu'elle n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La MINOFA dispose d'un plan stratégique et intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités. En effet, la société a obtenu un certificat d'audit environnemental.

Toutefois, il convient d'inviter la MINOFA à élaborer un contrat plan avec l'Etat et à mettre en place la démarche qualité dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La MINOFA a indiqué qu'elle tenue de sessions ordinaires au cours de l'exercice 2020 dont les comptes rendus ont été transmis aux tutelles conformément à la réglementation.

Aussi, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société du 20 au 24 juillet et du 09 au 12 novembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

Toutefois, il convient de relever que le Président du Conseil d'Administration n'a pas effectué le premier séjour dans les délais réglementaires.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La MINOFA ne dispose pas de service d'audit interne.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La MINOFA ne dispose pas de service d'audit interne.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des audits externes. En effet, toutes les recommandations antérieures formulées par le Commissaire aux Comptes ont été exécutées, excepté celle relative à la valorisation des actifs corporels en vue de l'évaluation par composante comme le commande le SYSCOHADA révisé qui est en cours d'exécution.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe de la MINOFA est assuré par le cabinet CAFEC-KA en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées, quatre (04) recommandations sont mises en œuvre et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative au renforcement de l'équipe technique de la MINOFA à travers le

recrutement du Directeur Technique, du Directeur Commercial, du contrôleur de gestion et de l'auditeur interne.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La MINOFA a signalé que le comité d'audit a effectué deux (02) missions d'audit au cours de l'exercice 2020 à l'effet d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration.

A l'issue de ces missions, le comité d'audit a formulé les principales recommandations suivantes :

- veiller au respect des procédures, notamment dans le cadre de l'exécution du plan de passation des marchés (PPM) ;
- diligenter la mise en place des outils du dispositif de contrôle interne ;
- mettre en place la comptabilité analytique ;
- poursuivre les efforts d'amélioration des performances économique et financière de la société ;
- prioriser le renforcement de l'effectif de la MINOFA.

III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat.

En effet, sur trois (03) recommandations formulées, une (01) a été mise en œuvre, une (01) en cours d'exécution et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative au recrutement du personnel conformément à l'organigramme de la société.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La MINOFA a indiqué qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice sous revu.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La MINOFA a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

En dehors du plan de passation des marchés (PPM), du rapport du comité chargé d'examen des PPM et du code d'éthique et de déontologie des employés, la MINOFA ne dispose d'aucun autre outil du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il sied d'inviter la société à diligenter la mise en place des outils du dispositif du contrôle interne non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La MINOFA n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2020.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	3 144 655	3 360 755	3 838 620
Ressources stables	3 688 699	3 880 613	4 228 050
Actif immobilisé net	3 689 672	3 891 457	4 091 345
Actif circulant	191 112	255 965	292 154
Passif circulant	337 656	305 319	223 741
Trésorerie actif	145 570	38 509	81 840
Trésorerie passif	0	0	13 548
Total bilan	4 026 354	4 185 932	4 465 339

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2019 et 2020. En effet, les ressources stables de la MINOFA sont en baisse de 191,900 millions de F CFA du fait de la baisse de la subvention d'investissement.

L'actif circulant a également connu une baisse de 64,853 millions de F CFA en 2020 du fait de la baisse du poste « autres créances ».

Toutefois, le passif circulant a augmenté en passant de 305,319 millions en 2019 à 337,656 millions de F CFA en 2020, soit un accroissement de 11% du fait de la prise en compte des intérêts échus non payés. La trésorerie nette a suivi la même tendance haussière en passant de 38,509 millions en 2019 à 145,570 millions de F CFA.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,00	0,84	1,03
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	6,26	7,01	9,86
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	-32,32	-1,93	-1,58
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-0,1	NA	NA

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble de l'équilibre financier de la MINOFA entre 2019 et 2020 suite au résultat net bénéficiaire enregistré au titre de l'exercice sous revue. En effet, le ratio de financement des emplois stables est passé de 0,84 à 1; ce qui indique que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Quant au ratio de capacité d'endettement, il s'est détérioré en passant de 7,01 en 2019 à 6,26 en 2020 suite à la baisse des ressources propres.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	0,38%	-7,44%	-6,91%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	78,10%	80,29%	85,96%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	4,79	5,33	7,12
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	0,96	1,58
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,43	0,13	0,34

D'une manière globale, la performance financière de la MINOFA s'est améliorée entre 2019 et 2020. En effet, le taux de rentabilité financière s'est amélioré suite au résultat bénéficiaire enregistré au cours de l'exercice.

Aussi, les ratios de liquidité générale et immédiate ont suivi la même tendance. Par contre, la solvabilité générale a baissé en passant de 5,33 en 2019 à 4,79 en 2020.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	2 057 559	1 325 012	136 630
Valeur ajoutée	154 433	-114 413	-105 061
Charges de personnel	125 746	105 618	105 620
Excédent brut d'exploitation	28 686	-220 031	-210 681
Résultat d'exploitation	48 407	-200 535	-232 069
Résultat financier	-33 947	-42 817	-36 790
Résultat des activités ordinaires	14 459	-243 352	-268 858
Résultat hors activités ordinaires	7 654	38	1 311
Résultat net	11 827	-249 939	-268 547

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion entre 2019 et 2020. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation ont augmenté de 732,547 millions, 268,846 millions F CFA et de 248,717 millions de F CFA.

Ainsi, le résultat net déficitaire d'un montant de 249,939 millions en 2019, est bénéficiaire d'un montant de 11,827 millions de F CFA en 2020 suite à l'augmentation du volume des ventes enregistré au cours de l'exercice sous revue.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	55,28%	869,78%	-34,41%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	NA	-8,9%	-39,03%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	81,42%	-92,31%	-100,53%
Rotation des stocks de matières premières (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	0,10	3,15	26,83
Rotation des stocks de produits finis (Stock moyen de produits finis x 360 j / Coût de production des produits vendus)	0,03	2,55	33,49
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	23,48	29,58	75
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	29,38	32,52	320
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	118,34%	-19,46%	-17,46%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	18,58%	-16,61%	-154,20%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration de la performance économique de la MINOFA entre 2019 et 2020. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de -92,31% en 2019 à 81,42% en 2020 du fait de l'amélioration de la valeur ajoutée.

Aussi, les ratios de rotation des stocks de matières premières et de produits finis se sont améliorés en passant de 3 jours à moins d'un jour entre 2019 et 2020 traduisant les efforts de commercialisation.

En somme, les performances économique et financière de la MINOFA se sont relativement améliorées entre 2019 et 2020.

Par ailleurs, il convient de féliciter la MINOFA pour les performances réalisées et l'encourager à poursuivre le processus de diversification de ses produits.

Cependant, la MINOFA doit redoubler d'efforts dans la mise en place des outils de gouvernance d'entreprise.

V.EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La MINOFA a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2020.

V. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°025/2020/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La MINOFA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

Résolution n°040/2020/AG-SE/MINOFA portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et son suppléant

La MINOFA a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

Recommandation portant prise de dispositions pour résorber les difficultés relatives à l'écoulement de la production de la MINOFA dans l'optique de se faire une place sur le marché

En exécution de cette recommandation, la MINOFA a signalé la réalisation des activités de promotion et de commercialisation de ses produits qui lui ont permis d'augmenter ses parts de marché, ses ventes et son chiffre d'affaires de l'exercice 2020 de plus de 50% par rapport à l'exercice 2019.

Toutefois, elle a relevé que les importations de farines ne facilitent pas son fonctionnement en plein régime et l'écoulement entier de sa production.

VII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SOME Sogh-Khelo	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n° 2019-1389/PRES/PM/MCIA du 31/12/2019	1 an	1 ^{er} mandat en cours
TAPSOBA W. A. Abraham	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n° 2015-666/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF du 22/05/2015 Mandat renouvelé en Conseil des Ministres du 16/12/2018	5 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expire le 21 mai 2021 A remplacer
DIALLO Aïssata	Primature	Décret n° 2017-0947/PRES/PM/MCIA du 06/10/2017	3 ans 03 mois	1 ^{er} mandat expiré Remplacée par SORGHO Ephraïm
ROMBA Aly	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation	Décret n° 2019-1389/PRES/PM/MCIA du 31/12/2019	1 an	1 ^{er} mandat en cours
SAWADOGO W. Roland	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n° 2013-277/PRES/PM/MICA du 15/04/2013 R-D n°2016-867/PRES/PM/MCIA/MINE FID du 14/09/2016	7 ans 08 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
SAWADOGO Issa	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n° 2020-0030/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 15/01/2020	11 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZONGO Sontigméda Lambert	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-869/PRES/PM/MCIA du 14/09/2016	4 ans 03 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
HEMA Aboubakar	Commune de Banfora	Décret n°2017-0178/PRES/PM/MCIA/MINE FID du 05/04/2017	3 ans 09 mois	1 ^{er} mandat expiré Appelé à

				d'autres fonctions A remplacer
KABORE Mohammadou	Représentant des travailleurs	Décret n° 2019- 1389/PRES/PM/MCIA du 31/12/2019	1 an	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2020

Le cabinet CAFEC-KA a été nommé par résolution n°33/2015/AG-SE/MINOFA du 30 juin 2015 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès de la MINOFA pour compter de l'exercice 2014.

A la date du 31 décembre 2020, il totalise sept (07) ans au sein de la société. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la MINOFA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n°....../2021/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par la Minoterie du Faso (MINOFA).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	11 826 850 F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-612 867 364 F CFA
Report à nouveau	:	-601 040 514 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...2021/AG-SE/MINOF A portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille (4 484 000) F CFA TTC.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) a été créé par le décret n°85/387/CNR/PRES/Eau du 22/07/1985 sous la forme d'un Etablissement Public de l'Etat à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et transformé en société d'Etat par décret n°94-391/PRES/MCIM/EAU du 02 novembre 1994 avec un capital social de 3 080 000 000 F CFA.

L'ONEA a pour objet :

- la création et l'exploitation d'infrastructures de production et de distribution d'eau potable en milieu urbain et industriel ;

la création, la promotion et l'amélioration ainsi que la gestion des installations d'assainissement collectif, individuel ou autonome pour l'évacuation des eaux usées et excréta en milieu urbain et semi-urbain.

L'exercice 2020 de l'ONEA s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Gandaogo Frédéric François KABORE**, nommé par décret n°2018-0395/PRES/PM/MEA du 09 mai 2018. Il totalise deux (02) ans huit (08) mois au 31 décembre 2020 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	1003	945	904	58
Permanent	1002	944	902	58
Agent provenant de l'Etat	01	01	02	00
Occasionnels	494	600	376	-106
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	8 813 515 260	9 192 862 522	9 061 390 466	-379 347 262
Cotisations Sociales	1 038 177 385	996 750 764	909 631 096	41 426 621
Dettes sociales	2 244 414 690	2 460 406 907	1 198 307 192	-215 992 217

L'effectif global du personnel de l'ONEA a connu une hausse de 58 agents entre 2019 et 2020. La masse salariale est passée de 9,193 milliards en 2019 à 8,814

milliards de F CFA en 2020, soit une baisse de 379,347 millions de F CFA en 2020.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	27	37	30
Prévision de recrutement	167	37	30
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	183 923 661	40 749 554	33 040 179

L'ONEA prévoit recruter cent soixante-sept (167) agents en 2021 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer l'effectif du personnel.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice 2020, le conseil de discipline a tenu une session ayant abouti au licenciement de deux (02) agents.

Par ailleurs, l'ONEA a relevé que les autres organes paritaires ont régulièrement fonctionné en 2020 à savoir la commission de recrutement et la commission de relecture du statut du personnel.

II.4. CLIMAT SOCIAL

L'ONEA a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2020 grâce au dialogue social entre la Direction Générale et les partenaires sociaux pour le règlement des différends.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'ONEA n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

L'ONEA dispose de tous les outils de stratégie de gouvernance. Toutefois, il convient de relever que le contrat plan Etat/ONEA et le plan stratégique sont arrivés à terme respectivement le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2020.

A cet effet, il convient d'inviter l'ONEA à diligenter l'élaboration d'un contrat plan conformément au référentiel d'élaboration des contrats plans avec l'Etat ainsi que l'élaboration de son plan stratégique.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ONEA a signalé la tenue de trois (03) sessions du conseil d'administration dont une (01) session extraordinaire au cours de l'exercice 2020 dont les comptes rendus ont été transmis aux tutelles conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le PCA, qui a pris fonction en juin 2020, a effectué un (01) seul séjour au sein de la société du 14 au 18 décembre 2020 dont le rapport a été transmis aux autorités compétentes.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1. AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne. En effet, toutes les recommandations formulées ont été mises en œuvre.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de l'ONEA est assuré par le Département de l'audit interne qui a effectué cinq (05) missions au titre de l'exercice 2020.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en œuvre le dispositif de l'écoute client et remonter les résultats à la Direction clientèle ;
- renforcer l'agence en personnel permanent pour assurer la capitalisation d'expérience ;
- corriger le solde cumulé compensé des comptes et subventions 14 ;
- renforcer le contrôle de la facturation.

III.3.2. AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures des audits externes. En effet, sur quatorze (14) recommandations formulées, douze (12) sont mises en œuvre, une (01) est en cours de mise en œuvre et une (01) est non réalisée à savoir celle relative à l'automatisation de la gestion administrative du personnel dans le cadre du déploiement du logiciel Gd'OR.

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe de l'ONEA est assuré par le cabinet Audit Conseil et Services (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Toutefois, le commissaire aux comptes a formulé trois (03) recommandations à savoir :

- circulariser les comptes de prêts au Trésor Public ;
- mettre en place une application spécifique pour gérer les prêts immobiliers ;
- former le personnel comptable sur les applications et logiciels.

III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures du comité d'audit.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de l'ONEA n'a pas fonctionné au cours de l'exercice 2020 du fait de l'arrivée à terme des mandats de ses membres.

III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA n'a pas fait l'objet d'audit d'un corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs.

III.3.4.2 AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'ONEA a relevé qu'il a reçu une mission d'audit de l'Inspection Générale des Finances au cours de l'exercice sous revue. A l'issue de la mission, des

insuffisances ont été relevé et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- renforcer l'équipe projet par la nomination d'un chargé des finances, d'un chargé de suivi-évaluation et d'un personnel d'appui conformément à la réglementation en vigueur ;
- élaborer et faire adopter un code d'éthique à l'attention du personnel ;
- renforcer le contrôle hiérarchique et réciproque des pièces justificatives ;
- exiger l'enregistrement des contrats avant leur paiement ;
- transférer la contrepartie de l'Etat et de l'ONEA dans un compte au profit de l'AEPA-4R.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

L'ONEA dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

L'ONEA dispose de tous les outils du dispositif de contrôle interne.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'ONEA n'a pas fait cas d'une convention au cours de l'année 2020.

Cependant, le commissaire aux comptes a relevé l'existence de onze (11) conventions de rétrocession de fonds signées entre l'ONEA et l'Etat burkinabè assimilées à des conventions règlementées. L'encours total de ces conventions s'élève à 54 752 706 815 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	281 265 106	266 945 516	268 227 436
Ressources stables	404 331 092	395 519 264	377 757 896
Actif immobilisé net	369 951 696	354 129 507	344 734 905
Actif circulant	49 344 120	49 101 917	40 401 748
Passif circulant	37 699 975	34 833 720	31 227 557
Trésorerie actif	22 750 264	27 126 227	24 073 363
Trésorerie passif	15 012	4 668	224 563
Total du bilan	442 046 079	430 357 651	409 210 016

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2019 et 2020.

En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé net ont augmenté respectivement de 8,812 milliards et de 15,822 milliards de F CFA entre 2019 et 2020 due essentiellement à l'augmentation des réserves par incorporation du résultat net bénéficiaire précédent, aux subventions d'investissement et à l'augmentation des avances accordées aux fournisseurs d'investissement dans le cadre de la réalisation des travaux des projets en cours.

Par ailleurs, l'actif circulant et le passif circulant sont passés respectivement de 49,102 milliards à 49,344 milliards de F CFA et de 34,834 milliards à 37,610 milliards de F CFA entre 2019 et 2020, suite essentiellement à l'augmentation des créances clients et à l'accroissement des dettes circulantes HAO et fournisseurs d'exploitation. Ainsi, la trésorerie nette a baissé de 4,386 milliards de F CFA entre 2019 et 2020.

IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,09	1,12	1,10
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	2,37	2,16	2,45
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	10,37	9,50	7,44
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	43,73%	45,85%	53,30%

L'analyse du tableau ci-dessus indique un équilibre financier de l'ONEA globalement satisfaisant sur la période sous revue. En effet :

- le ratio de financement des emplois stables est en légère baisse mais demeure supérieur à l'unité traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables ;
- le ratio de capacité d'endettement s'est amélioré passant de 2,16 en 2019 à 2,37 en 2020, suite à l'accroissement des ressources stables et à la baisse des dettes financières ;
- le ratio de capacité de remboursement s'est dégradé en passant de 9,49 en 2019 à 10,37 en 2020 du fait de la diminution de la capacité d'autofinancement.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	1,35%	1,75%	1,57%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	63,63%	62,03%	65,55%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,75	2,63	2,90
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,91	2,19	2,05
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,60	0,78	0,77

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration relative de la performance financière de l'ONEA en 2020. En effet, le taux de rentabilité financière s'est dégradé en passant de 1,75% en 2019 à 1,35% en 2020, suite à la baisse du résultat net et à l'augmentation des capitaux propres.

En outre, les ratios de liquidité générale et de solvabilité générale sont passés respectivement de 2,19 à 1,31 et de 2,63 à 2,75 entre 2019 et 2020 et demeurent supérieurs à l'unité.

Par contre, la liquidité immédiate s'est dégradée en passant de 0,78 à 0,60 entre 2019 et 2020.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	50 216 513	47 265 619	44 717 922
Valeur ajoutée	26 146 540	28 393 244	27 606 837
Charges de personnel	11 980 321	12 260 688	10 491 534
Excédent brut d'exploitation	14 166 220	16 132 556	17 115 303
Résultat d'exploitation	7 010 189	7 776 832	9 442 414
Résultat financier	-1 060 747	-829 410	-785 729
Résultat des activités ordinaires	5 949 442	6 947 421	8 656 684
Résultat hors activités ordinaires	-487 407	0	-2 832 804
Résultat net	3 790 338	4 660 198	4 208 292

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir une dégradation d'ensemble des soldes significatifs de gestion de l'ONEA au titre de l'exercice 2020. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat des activités ordinaires ont baissé respectivement de 2,247 milliards, de 1,966 milliard et de 998 millions de F CFA entre 2019 et 2020 suite à l'accroissement des charges d'exploitation.

Par contre, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 2,951 milliards de F CFA, suite à l'augmentation du volume d'activités de l'office.

Par ailleurs, le résultat net a baissé en passant de 4,660 milliards en 2019 à 3,790 milliards de F CFA en 2020, soit une baisse de 870 millions de F CFA.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	6,24%	5,70%	11,81%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-7,91%	2,85%	9,66%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	45,82%	43,18%	38,00%
Rotation des stocks de matières premières (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	74	95	74
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	199	134	175
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	257	166	121
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	8,56%	6,12%	6,11%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	28,21%	34,13%	38,27%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des ratios de performance économique de l'ONEA en 2020. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 43,18% en 2019 à 45,82% en 2020 suite essentiellement à la baisse de la valeur ajoutée.

Aussi, le poids de l'endettement s'est détérioré en passant de 6,12% en 2019 à 8,56% en 2020 du fait de la baisse de l'excédent brut d'exploitation.

D'une manière générale, les performances économique et financière de l'ONEA se sont détériorées en 2020 en raison de la hausse des charges d'exploitation.

A cet effet, il sied d'inviter l'ONEA à une maîtrise des charges de fonctionnement.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'ONEA n'a signalé aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2020.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

V.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°026-2020/AG-SE/ONEA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

L'ONEA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

Résolution n°027-2020/AG-SE/ONEA portant affectation du solde compte provisions règlementées

En exécution de la résolution citée, l'ONEA a procédé à l'enregistrement dans le compte « réserves règlementées » le solde du compte « provisions règlementées » au titre de l'exercice 2020.

V.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

L'ONEA n'a pas fait l'objet de recommandation individuelle.

VII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SORI Alassoun	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2020-491/PRES/PM/MEA/MINEFID du 27/05/2020	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUIMINGA Inoussa	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2020-555/PRES/PM/MEA/MINEFID du 30/06/2020	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
GUIRE Alassane	Primature	Décret n°2020-554/PRES/PM/MEA/MINEFID du 30/06/2020	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
BANON Siaka	Ministère de la Santé	Décret n°2020-166/PRES/PM/MEA/MINEFID du 27/02/2020	10 mois	1 ^{er} mandat en cours
BARRY Idrissa	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret n°2014-408 et 409/PRES/PM/MEAHA/MEF du 19/05/2014 R-D n°2017-0793/PRES/PM/MEA/MINEFID du 25/08/2017	6 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par TRAORE Boubakar Nouhoun nommé en Conseil des Ministres du 07/04/2021
ZERBO Joseph	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2020-342/PRES/PM/MEA/MINEFID du 12/05/2020	08 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Désiré	Ministère de l'Environnement de l'Economie verte et du changement Climatique	Décret n°2020-426/PRES/PM/MEA/MINEFID du 08/06/2020	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
KABORE Salifou	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la ville	Décret n°2014-409/PRES/PM/MEAHA/MEF/ du 19/05/2014 R-D n°2017-0793/PRES/PM/MEA/MINEFID du 25/08/2017	6 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par OUEDRAOGO G. Marc par décret n°2021-0128/PRES/PM/MEA/MINEFID du 17/03/2021

OUEDRAOGO Ernest Abdoulaye	Représentant des travailleurs	Décret n°2015-942/PRES- TRANS/PM/ MARHASA/MEF du 31/07/2015 R-D n°2018- 0907/PRES/PM/MEA/MINEFID du 11/10/2018	5 ans 05 mois	2 ^{ème} mandat en cours
-------------------------------	----------------------------------	--	------------------	-------------------------------------

*Président du Conseil d'Administration

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le Commissariat aux Comptes de l'ONEA est assuré par le Cabinet Audit, Conseil et Services du Burkina (ACS-Burkina) nommé par résolution n°037/2018/AG-SE/ONEA du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2020, il totalise trois (03) exercices sociaux au sein de la société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

A cet effet, l'ONEA soumet à l'approbation de l'AG-SE un projet de résolution portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une dernière période de trois (03) ans.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'ONEA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat cinq (05) projets de résolution.

Résolution n°.../2021/AG-SE/ONEA portant apurement des comptes fournisseurs, organismes internationaux, débiteurs et créiteurs divers

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

Après avoir entendu le commissaire aux comptes sur l'opération relative à l'apurement des comptes fournisseurs, organismes internationaux, débiteurs et créiteurs divers,

AUTORISE

L'ONEA à procéder à l'apurement des comptes fournisseurs, organismes internationaux, débiteurs et créiteurs divers ayant entraîné un report à nouveau débiteur de 5 991 518 461 F CFA.

Résolution n°.../2021/AG-SE/ONEA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2020 tels que présentés par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

2. AFFECTE

Le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	3 790 337 671 F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-5 991 518 461 F CFA
Report à nouveau débiteur	:	2 201 180 790 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°.../2021/AG-SE/ONEA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du commissaire aux comptes à neuf millions neuf-cent soixante-onze mille (9 971 000) F CFA TTC.

Résolution n°.../2021/AG-SE/ONEA portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Le renouvellement sur proposition du conseil d'administration de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) du mandat du cabinet Audit Conseil et Services (ACS) en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de la Compagnie Internationale de Conseil et d'Expertise (CICE Burkina SA) en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2021.

Résolution n°. /2021/AG-SE/ONEA portant attribution de pouvoir

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

DONNE POUVOIR

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFFUSION (SBT)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Burkinabé de Télédiffusion (SBT) a été créée par décret n°2013-573/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 09 juillet 2013 sous forme de société d'Etat. Le capital de la société est fixé à 100 000 000 de F CFA et ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2013-631/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 23 juillet 2013.

La société a pour objet directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte et au nom de l'Etat, de ses démembrements, des associations et de tout organisme de droit public ou privé et des projets et programmes, d'assurer la diffusion des programmes radiophoniques à travers la gestion des émetteurs de radiodiffusion sonores et télévisuels installés sur le territoire national.

A ce titre, elle a pour missions principales de :

- établir, gérer, exploiter et maintenir les équipements et installations techniques des centres d'émission ;
- créer, exploiter, entretenir et procéder à l'extension des réseaux de diffusion des programmes radiophoniques et télévisuels ;
- contrôler et protéger la qualité de la réception des émissions radiophoniques et télévisuelles ;
- conduire des études et des recherches portant sur le matériel et les techniques de radiodiffusion et de télédiffusion ainsi que la participation à la mise au point des normes y afférentes.

La gestion de la SBT au titre de l'exercice 2020 est assurée par Madame **Kadidia Sountongnoma SAVADOGO/SAWADOGO** en qualité de Directrice Générale, nommée par décret n°2014-432/PRES/PM/MC du 21 mai 2014. Elle totalise six (06) ans sept (07) mois au 31 décembre 2020 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	66	66	66	00
Permanent	65	65	65	00
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels	0	0	0	0
Autres agents	0	0	0	00
Masse salariale	337 718 251	314 647 256	297 997 305	23 070 995
Cotisations Sociales	43 052 797	42 141 074	71 328 058	911 723
Dettes sociales	114 746	193 781	52 011	-79 035

L'effectif total de la société est de 66 agents en 2019 comme en 2020. Quant à la masse salariale, elle a connu une hausse de 23 070 995 F CFA entre 2019 et 2020 due aux avancements.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	1	0	0
Prévision de recrutement	0	0	0
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	ND	ND	ND

La SBT ne prévoit pas de recrutement en 2021 malgré le départ à la retraite d'un agent en 2021.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice 2020, la SBT a signalé la tenue d'une session du conseil de discipline ayant abouti au licenciement d'un (01) agent pour faute lourde dans la passation d'un marché de fourniture de matériel informatique.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein et favorable au travail grâce aux différents échanges et concertations permanents entre le personnel et la direction générale. Le personnel est résolument engagé aux côtés de la Directrice Générale pour l'atteinte des objectifs assignés à la SBT.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SBT n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La SBT ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance recommandé par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat. Toutefois, la société a relevé la disponibilité d'un projet de plan stratégique et de contrat plan.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SBT a indiqué la tenue de deux (02) sessions ordinaires du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 dont les comptes rendus ont été transmis aux tutelles.

Le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 27 juillet au 04 aout et du 14 au 18 décembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un

rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il sied de préciser que le premier séjour du PCA n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SBT a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2020. En effet, les deux (02) recommandations formulées au titre de l'audit de la gestion des opérations comptables et financières, et de l'approvisionnement des groupes électrogènes en carburant ont été mises en œuvre.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de la SBT est assuré par la Direction de l'audit interne qui a effectué trois (03) missions de contrôle au cours de l'exercice 2020. Au terme desdites missions, des recommandations ont été formulées à savoir :

- prendre des mesures afin d'obtenir les états justificatifs des frais engagés au plus tard huit (08) jours après la fin de la mission ;
- mettre en place un dispositif de contrôle de la présence effective des agents sur site ;
- exiger la déclaration et le paiement des cotisations sociales des vigiles engagés.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SBT a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits externes antérieures à l'exercice 2020. En effet, la recommandation formulée par le commissaire aux comptes relative à la correction des erreurs de comptabilisation a été entièrement exécutée.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le commissariat aux comptes de la SBT est assuré par le cabinet Audit Conseil et Service du Burkina (ACS-Burkina) qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Toutefois, il a recommandé à l'agence de procéder à la régularisation de la rétrocession de l'emprunt par la signature d'un acte de rétrocession, au renouvellement des mandats des administrateurs, à la matérialisation des biens transférés de la RTB à la SBT et à l'obtention de l'avis de la Direction Générale des Impôts (DGI) sur le traitement de la TVA liée aux redevances de diffusion de la SBT.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SBT a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2020 du comité d'audit. En effet, sur deux (02) recommandations formulées, une a été mise en œuvre et une est en cours de mise en œuvre à savoir celle relative à l'élaboration du plan stratégique en vue d'assurer la viabilité de la société.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de la SBT a effectué trois (03) missions au cours de l'exercice 2020 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre à la disposition des administrateurs les projets de délibérations ;
- diligenter la finalisation du plan stratégique ;
- actualiser la cartographie des risques ;
- poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonne pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat ;
- élaborer un projet de plaidoyer en vue de bénéficier des ressources du fonds d'aide aux sociétés dont le fonctionnement est impacté par la Covid-19.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de mission d'audit au sein de la société au titre des exercices antérieurs à 2020.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, la SBT n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SBT a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le plan de carrière du personnel, la SBT dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'inviter la SBT à diligenter l'élaboration de cet outil non encore élaboré.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SBT n'a pas fait cas d'une convention réglementée signée au cours de l'exercice 2020.

Toutefois, le commissaire aux comptes a relevé dans son rapport spécial, le remboursement de l'emprunt contracté par la SBT auprès du pool bancaire pour un montant de 22 500 000 000 F CFA et assuré par l'Etat burkinabè est assimilable à une convention réglementée. L'effet produit de cette convention en 2020 est de 7 127 121 128 de F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	24 778 898	14 193 508	5 726 394
Ressources stables	28 902 594	26 056 310	28 247 230
Actif immobilisé net	24 155 748	24 819 811	23 200 209
Actif circulant	5 527 717	602 659	461 340
Passif circulant	1 214 774	335 233	132 441
Trésorerie actif	433 903	969 073	4 718 122
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	30 117 369	26 391 543	28 379 671

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2019 et 2020. En effet, les ressources stables ont augmenté de 2,846 milliards de F CFA entre 2019 et 2020 suite essentiellement à l'accroissement de la subvention d'investissement.

Par contre, l'actif immobilisé net a baissé de 664,063 millions de F CFA suite à la diminution du poste « matériels, mobiliers et actifs biologiques ». La trésorerie nette s'est également détériorée de 535,170 millions de F CFA en 2020.

IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,20	1,05	1,22
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,30	0,37	2,28

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration du ratio de financement des emplois stables en 2020 due au résultat net bénéficiaire enregistré au cours de l'exercice sous revue.

Cependant, le ratio de l'auto financement s'est dégradé en passant de 0,37 en 2019 à 0,30 en 2020 du fait de la diminution de la capacité d'autofinancement globale (CAFG).

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	2,07%	-1,20%	-7,67%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	82,27%	0,54%	0,20
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	5,69	2,17	1,25
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	4,91	4,69	39,11
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,36	2,90	35,62

D'une manière générale, les ratios de performance financière de la SBT ont connu une amélioration au cours de l'année 2020. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de -1,20% à 2,07% suite au résultat net bénéficiaire enregistré au cours de l'exercice sous revue.

Aussi, les ratios d'autonomie financière, de solvabilité et de liquidité générale se sont nettement améliorés en passant respectivement de 0,54% à 82,27%, de 2,17 à 5,69 et de 4,69 à 4,91 entre 2019 et 2020 suite essentiellement à l'augmentation des subventions d'investissement.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	984 996	16 414	3 066
Valeur ajoutée	1 750 361	2 679 898	652 380
Charges de personnel	531 848	470 047	649 306
Excédent brut d'exploitation	1 218 514	2 209 851	3 074
Résultat d'exploitation	1 211 314	1 039 572	-580 385
Résultat financier	-694 451	-1 209 495	0
Résultat des activités ordinaires	516 864	-169 923	-580 385
Résultat hors activités ordinaires	0	675	143 799
Résultat net	512 689	-170 248	-438 987

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration relative des soldes intermédiaires de gestion de la SBT entre 2019 et 2020. En effet, le chiffre d'affaires a augmenté en passant de 16,414 millions à 984,996 millions de F CFA en 2020 suite à la hausse du volume d'activités.

Toutefois, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation ont baissé suite à la diminution de la subvention d'exploitation et à la hausse des charges d'exploitation.

Ainsi, le résultat net s'est amélioré en passant d'un résultat déficitaire de 170,248 millions en 2019 à un résultat bénéficiaire de 512,689 millions de F CFA en 2020.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	NA	435,36%	71,29%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-34,69%	310,79%	56,48%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	30,39%	17,54%	99,53%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	123,71%	13 463,21%	100,26%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration du ratio partage de la valeur ajoutée qui est passé de 17,54% à 30,39% entre 2019 et 2020 suite aux effets conjugués de l'augmentation des charges de personnel et de la baisse de la valeur ajoutée.

En somme, les performances économique et financière de la SBT se sont relativement améliorées au cours de l'exercice sous revue.

Cependant, il sied d'inviter la société à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance et des recommandations des missions d'audit afin d'améliorer son dispositif de contrôle interne.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important impactant le fonctionnement n'est survenu après la clôture de l'exercice 2020.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution N°28/2020/AG-SE/SBT portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La SBT a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2019

La SBT n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation ci-dessus citée.

Recommandation relative à la maîtrise des charges du personnel

En exécution de cette recommandation, la SBT a relevé qu'elle a travaillé à réduire considérablement les charges de fonctionnement et particulièrement celle relative au personnel de la société.

Recommandation relative à l'élaboration du plan stratégique

En exécution de cette recommandation, la SBT a relevé que le Plan Stratégique a été élaboré et est en attente de validation par le conseil d'administration.

VII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KABORE Boukaré	Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement	Décret n°2018-1220/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
FORO Grace Isabellita	Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement	Décret N°2020-00301/PRES/PM/MCRCNT/MINEFID du 24/04/2020	08 mois	1 ^{er} mandat en cours
DIPAMA W. Jean Baptiste	Primature	Décret N°2018-0183/PRES-TRANS/PM/MCRCNT/MEF du 12/03/2018	2ans 10 mois	1 ^{er} mandat expire le 11/03/2021 A régulariser
OUEDRAOGO Boureima	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	Décret N°2014-406/PRES/PM/MC/MEF du 19/05/2014 R-D N°2018-0183/PRES-TRANS/PM/MCRCNT/MEF du 12/03/2018	6 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
PODA Thierry .Y. Fabrice	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret N°2020-0561/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 24/04/2020	08 mois	2 ^{ème} mandat en cours
BAMOGO Hamado	Ministère de l'Industrie, Commerce et de l'Artisanat	Décret N°2020-0183/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 24/04/2020	08 mois	1 ^{er} mandat A remplacer (décédé)
BERE Kayaba Aristide	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret N°2014-406/PRES/PM/MC/MEF du 19/05/2014 R-D N°2018-0183/PRES-TRANS/PM/MCRP/MEF du 12/03/2018	6 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer

SANOU Dié	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	Décret N°2018-0183/PRES/PM/MCRP/MEF du 12/03/2018	2 ans 10 mois	1 ^{er} mandat expire le 11/03/2021 A régulariser
SANON Sébastien	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-1220/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration (PCA)

VIII.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Les comptes de l'exercice 2020 de la SBT ont été certifiés par le cabinet Audit Conseil et Services du Burkina (ACS).

Par ailleurs, il est proposé un projet de résolution de nomination dudit cabinet en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire auprès de la SBT à compter de l'exercice 2020 pour un premier mandat de trois (03) ans renouvelable une seule fois.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SBT propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (03) projets de résolution.

Résolution N°...-2021/AG-SE/SBT portant nomination du mandat du commissaire aux comptes et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

La nomination du cabinet Audit conseil et services (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet FIDEREC international en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une (01) seule fois à compter de l'exercice 2020.

Résolution N°.....-2021/AG-SE/SBT portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	512 688 537	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-1 428 409 807	F CFA
Report à nouveau	:	-915 721 270	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°...-2021/AG-SE/ SBT portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions sept cent vingt mille (4 720 000) F CFA TTC.

SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA (SEPB)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB) a été créée par décret n°2012-284/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/MCE du 30 avril 2012 en société d'Etat avec un capital social de 910 790 000 F CFA suite à la transformation du projet Phosphate du Burkina. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2012-642/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/MCE du 24 Juillet 2012.

Elle a pour missions principales :

- l'extraction et le broyage de phosphates bruts des gisements des villages de Kodjari, d'Alou-Djouana, d'Arly et de toutes autres localités du Burkina Faso, en vue de leur utilisation dans l'agriculture en combinaison avec la fumure organique ;
- la formulation à partir des phosphates bruts, d'engrais contenant l'azote et le potassium (NPK et Urée) pour contribuer à la réduction de la facture d'engrais du Burkina Faso.

La gestion de la SEPB est assurée par **Monsieur SORGHO Brahima**, nommé par décret n°2018-0719/PRES/PM/MAAH du 07 août 2018. Il totalise deux (02) ans cinq (05) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2020. Toutefois, il a été remplacé par **Monsieur, Boundia Alexandre THIOMBIANO** en Conseil des Ministres du 2 juin 2021.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	22	19	16	03
Permanent	17	16	16	01
Agent provenant de l'Etat	05	03	00	02
Occasionnels	46	44	39	02
Autres agents à préciser	-	-	-	-
Masse salariale	88 939 359	82 095 792	80 099 040	6 843 567
Cotisations Sociales	6 586 555	7 174 290	9 479 474	-587 735
Dettes sociales	0	0	0	0

Au 31 décembre 2020, l'effectif total de la SEPB est de vingt-deux (22) agents soit un accroissement de trois (03) agents par rapport à l'exercice 2019.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	00	01	00
Prévision de recrutement	11	04	04
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	16 420 252	22 000 000	15 000 000

La SEPB prévoit recruter onze (11) agents en 2021 avec une incidence financière de 16,420 millions de F CFA pour poursuivre l'opérationnalisation de la société.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La SEPB a relevé que le conseil de discipline a été créé en 2020. Cependant, elle a noté qu'aucun fait nécessitant la tenue du conseil de discipline n'a été enregistré au cours de l'exercice sous revue.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SEPB a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2020.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SEPB n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III.GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La SEPB a élaboré un plan stratégique de développement et intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de ses activités.

Toutefois, elle ne dispose pas des autres outils de la stratégie de gouvernance d'entreprise notamment le contrat plan, la démarche qualité et la certification.

Il sied d'inviter la société à élaborer les autres outils du code à formaliser la RSE à travers à la prise d'un acte mettant en place l'outil.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SEPB a relevé qu'elle a tenue quatre (04) sessions du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 dont deux (02) sessions extraordinaires. Le compte rendu de chaque session a été transmis aux tutelles dans les délais requis.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société du 22 au 24 juin et du 28 au 30 décembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SEPB ne dispose pas de service d'audit interne.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le service d'audit interne de la société n'est toujours pas fonctionnel nonobstant son inscription dans l'organigramme de la société. Toutefois,

A cet effet, il convient d'inviter la société à poursuivre la mise en œuvre de son organigramme à travers l'opérationnalisation du service d'audit interne.

III.3.2 AUDIT EXTERNE

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SEPB a fait le point des recommandations issues des missions antérieures du commissaire aux comptes. En effet, sur dix-neuf (19) recommandations formulées, dix-sept (17) ont été mises en œuvre et deux (02) sont en cours d'exécution notamment :

- mettre en place un manuel de procédures administratives, comptables et financières ;
- recruter deux (02) comptables de niveau DUT, finances-comptabilité pour le service de la comptabilité.

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe de la SEPB est assuré par le cabinet AUREC-Afrique-BF en qualité de commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Toutefois, à l'issue de sa mission, des insuffisances ont été relevées et les recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller au respect des dispositions de l'article 413 de la loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso ;
- mentionner le mode de règlement sur les reçus remis aux clients ;
- renforcer les capacités du service comptable pour une meilleure prise en main du logiciel SAGE.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur seize (16) recommandations formulées, quatorze (14) ont été mises en œuvre, une (01) a été partiellement exécutée et une (01) n'a pas été réalisée à savoir celle relative à la mise en place de la cellule d'audit interne prévue dans l'organigramme de la société et la doter de personnel habilité.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de la SEPB a effectué quatre (04) missions au cours de l'exercice 2020.

A l'issue de ces missions, il a relevé quelques incohérences auxquelles les recommandations suivantes ont été formulées :

- doter la SEPB d'un technico-commercial en vue de renforcer ses capacités commerciales ;
- doter la SEPB d'un chargé de suivi-évaluation en vue de faciliter la capitalisation.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures issues de la mission d'audit de l'Inspection Générale des Finances (IGF). En effet, toutes les recommandations formulées ont été mises en œuvre.

III.3.4.2 AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, la société n'a pas fait l'objet d'audit d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SEPB dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Sur onze (11) outils du dispositif du contrôle interne, la SEPB a mis en œuvre six (06) outils et quatre (04) autres sont en cours de mise en œuvre notamment le manuel de procédure technique à jour, la fiche des postes à jour, le plan de formation pluriannuel et le plan de carrière du personnel.

A cet effet, il convient d'inviter la société à prendre des mesures nécessaires pour la mise en œuvre desdits outils.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SEPB a signalé qu'elle n'a pas signé de convention règlementée au cours de l'exercice sous revue.

IV.ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	1 761 310	1 512 759	803 739
Ressources stables	1 781 197	1 589 176	815 792
Actif immobilisé net	1 342 853	969 902	456 359
Actif circulant	540 374	425 080	297 648
Passif circulant	331 222	5 677	6 385
Trésorerie actif	229 193	199 872	68 170
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	2 112 419	1 594 853	822 177

Le tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2019 et 2020.

Les ressources stables sont en hausse sur la période en passant 1,589 milliard F CFA à 1,761 milliard F CFA soit une hausse de 192,021 millions F CFA due essentiellement à la subvention d'investissement reçue au cours de la période sous revue.

L'actif immobilisé a également connu une augmentation en passant de 969,902 millions en 2019 à 1,343 milliard de F CFA en 2020. Cette hausse s'explique essentiellement par les avances et acomptes versés sur les immobilisations relatives à la construction de l'usine de mélange d'engrais .

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,33	1,64	1,79
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,37	0,63	1,49

L'analyse du tableau ci-dessus montre une baisse du ratio de financement des emplois stables entre 2019 et 2020 mais reste supérieur à l'unité suite essentiellement aux avances et acomptes versés sur immobilisation.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	3,99%	1,71%	-34,51%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	83,38%	94,85%	97,76%
Solvabilité générale (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	6,38	280,93	128,77
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	2,32	74,88	57,29
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,69	35,21	10,68

D'une manière générale, les ratios de rentabilité financière sont satisfaisants. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de 1,71% à 3,99% suite au résultat net bénéficiaire enregistré au titre de l'exercice sous revue.

Toutefois, les ratios d'autonomie financière, de solvabilité générale et de liquidité ont fortement baissé dû à la hausse des dettes liées à la construction de l'usine de mélange d'engrais de Koupéla.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	Exercices		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	236 762	16 518	131 813
Valeur ajoutée	181 044	223 036	-164 494
Charges de personnel	113 272	82 096	80 099
Excédent brut d'exploitation	67 773	140 940	-244 593
Résultat d'exploitation	71 563	25 926	-277 348
Résultat financier	0	0	0
Résultat des activités ordinaires	71 563	25 926	-277 348
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	70 379	25 926	-277 348

Le tableau ci-dessus indique :

- une amélioration du chiffre d'affaires qui est passé de 16,518 millions F CFA à 236,762 millions de F CFA en 2020 ;
- une baisse de la valeur ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation respectivement de 41,992 millions et 73,168 millions de F CFA suite l'augmentation des charges d'exploitation ;

Par contre, le résultat net a connu une augmentation en passant de 25,926 millions à 71,563 millions de F CFA suite à l'augmentation des reprises d'amortissement, de provisions et dépréciations et à la baisse des dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1)*100	1333,38%	-87,47	-44,53%
Taux de croissance de la valeur ajoutée ((VAn - VAn-1) / VAn-1)*100	-18,83%	-235,59%	-150,98%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)*100	62,57%	36,81%	NA
Rotation des stocks de matières premières (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	346,6	219	0,01
Rotation des stocks de produits finis	175,12	354	0,004
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	188,63	2 584	761
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	11,04	10	16
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	28,62%	853,27%	-185,56%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration relative des ratios de performance économique au cours de l'exercice sous revue. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires s'est amélioré en 2020 suite à la reprise d'activités.

La rotation des stocks de produits finis s'est améliorée entre 2019 et 2020 en passant de 354 à 175,12 jours, montrant une dynamique en matière de placement de Burkina Phosphate sur le marché.

Par ailleurs, les durées moyennes des crédits clients et fournisseurs sont respectivement passées de 2 584 à 188,63 jours et de 10 à 11 jours en 2020 montrant que la société accorde plus de délais à ses clients que ses fournisseurs ne lui en accordent. Par conséquent, la SEPB doit prendre des dispositions idoines pour inverser cette tendance en vue d'éviter des tensions de trésorerie.

En conclusion, l'exercice 2020 de la SEPB a été marqué par une amélioration de la situation économique de la société suite essentiellement à la reprise des activités de la société.

Toutefois, il sied d'inviter la société à opérationnaliser le service d'audit interne, conformément aux dispositions réglementaires.

Par ailleurs, la SEPB doit poursuivre l'implémentation des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SEPB a relevé qu'une régulation de 50% de la subvention 2021 d'un montant de deux milliards (2 000 000 000) de francs CFA est survenue au cours du premier semestre de l'année 2021. Cela impactera négativement la mise en œuvre du plan d'investissement de la société notamment les travaux de rénovation de l'usine de broyage de phosphate et de mise en œuvre du projet de construction de l'usine de mélange d'engrais à Koupela.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n° 29/2020/AG-SE/SEPB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019.

La SEPB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la mise en place d'une stratégie commerciale

En exécution de la recommandation citée, la SEPB a relevé qu'une cellule commerciale et marketing a été opérationnalisée à cet effet et travaille avec le

service de la vulgarisation pour permettre aux producteurs de bien utiliser le Burkina Phosphate et de l'adopter. En outre, un document de stratégie sera élaboré au cours de cette année 2021.

Recommandation relative à la maîtrise des charges de personnel

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la SEPB a noté que les charges de personnel n'ont pas connu de hausse importante. Elle a précisé que la variation résulte de la normalisation de la société et de l'augmentation du nombre de personnel occasionnel pour assurer la production.

Cependant, il convient de relever que les charges de personnel ont augmenté de 38% entre 2019 et 2020.

Recommandation relative à la levée des réserves du commissaire aux comptes sur les états financiers des exercices antérieurs

En exécution de cette recommandation citée, la SEPB a procédé à la mise en œuvre des recommandations issues des travaux du commissaire aux comptes qui a certifié sans réserve les comptes de l'exercice 2020.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SEGDA Zakarie	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricole et de la Mécanisation	Décret n° 2017-0598 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 10/07/2017	3 an 06 mois	1 ^{er} mandat Expiré Remplacé par TRAORE Mamoudou en Conseil des Ministres du 28 avril 2021
SANE/CONGO Aïssata	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	1 an 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
SOME Anselme	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et des changements climatiques	Décret n° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	1 an 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUATTARA	Ministère des	Décret n° 2019-	1 an 01	1 ^{er} mandat

Seydou	Ressources Animales et halieutiques	1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	mois	en cours
KIENTEGA Saïdou	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	Décret N° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	1 an 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
SEOGO Ferdinand Karim	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	1 an 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
TRAORE Mamoudou	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'innovation	Décret n° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	1 an 01 mois	1 ^{er} mandat en cours Nommé PCA au titre du Ministère en charge de l'agriculture. A remplacer
KONGO Issoufou	Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation	Décret n° 2020-0482/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 12/06/2020	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
BARA Mahamadou	Représentant des travailleurs	Décret n° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	1 an 01 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du conseil d'administration

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le Commissariat aux Comptes de la SEPB est assuré par le cabinet AUREC Afrique nommé par résolution n°021/2014/AGSE/SEPB du 27 juin 2014 et renouvelé par résolution n°034/2019/AG-SE/SEPB du 29 juin 2019. Il totalise huit (08) ans au sein de la société au 31 décembre 2020. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2021.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SEPB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n°...../2021/AG-SE/SEPB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2020 tels que présentés par la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	70 379 287	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	- 464 996 769	F CFA
Report à nouveau	:	-394 617 482	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N ----2021/AG-SE/SEPB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du commissaire aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions trois cent soixante mille (2 360 000) F CFA TTC.

SOCIETE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE BIOMEDICALE (SOGEMAB)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) a été créée sous forme de société d'Etat par décret n°2013-1217/PRES/MICA/MEF/MS du 30 décembre 2013 avec un capital social de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA suite à la transformation de l'Agence de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (AGEMAB). Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2013-1238/PRES/MICA/MEF/MS du 31 décembre 2013.

Elle a pour missions essentielles :

- d'acquérir les équipements et matériels médico-techniques ;
- d'assurer la maintenance des équipements et matériels médico-techniques ;
- de contribuer à la gestion et à l'homogénéisation du parc des équipements et matériels médico-techniques ;
- de contribuer au développement, à la modernisation et à la pérennisation des plateaux techniques.

L'exercice 2020 de la SOGEMAB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Daouda TRAORE**, nommé par décret n°2014-245/PRES/PM/MS du 07 avril 2014. Il totalise six (06) ans neuf (09) mois au 31 décembre 2020.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	38	42	47	-04
Permanent	32	36	40	-04
Agent provenant de l'Etat	06	06	07	00
Occasionnels	06	0	00	06
Autres agents	00	06	04	-06
Masse salariale	392 173 716	393 637 063	483 325 253	-1 463 347
Cotisations Sociales	35 491 785	38 707 241	39 804 886	-3 215 456
Dettes sociales	59 884 872	36 504 015	75 281 511	23 380 857

L'effectif total de la SOGEMAB a diminué de quatre (04) agents entre 2019 et 2020. Ainsi, la masse salariale a baissé de 1,463 millions de F CFA. Par contre, les dettes sociales ont augmenté de 23,381 millions de F CFA en 2020 suite à la hausse du poste « autre personnel ».

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	01	00	00
Prévision de recrutement	03	00	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	31 045 104	00	00

La SOGEMAB prévoit recruter trois (03) agents au cours de l'exercice 2021 pour une incidence financière de 31,045 millions F CFA en vue du renforcement de l'effectif.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

Aucun événement nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré en 2020.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SOGEMAB a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2020.

Toutefois, elle a noté que le manque d'activités de maintenance des équipements des structures publiques de santé, le non rachat des stocks d'équipements et la non réalisation de l'étude de faisabilité de la société rendent la situation de la société précaire et sont des sources d'inquiétude et de démotivation pour le personnel.

Par ailleurs, la SOGEMAB a enregistré un taux de turn over de 2,5% en 2020 contre 3,8% en 2019.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SOGEMAB n'a pas de prise de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes de stratégie de gouvernance, la SOGEMAB a signé un contrat-plan avec l'Etat, élaboré son plan stratégique de développement et s'est engagée dans la démarche qualité. Toutefois, il convient de relever que la société rencontre des difficultés liées au non-respect des engagements de l'Etat contenu dans le contrat plan. A cet effet, un nouveau contrat-plan est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, il sied d'inviter la SOGEMAB à intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le cadre de ses activités et à aller vers la certification.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SOGEMAB a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 dont les comptes rendus n'ont pas été transmis aux tutelles dans les délais conformément à la réglementation.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 24 au 31 juillet et du 17 au 24 décembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il convient de noter que le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais règlementaires.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du Département de l'Audit et de la Qualité. En effet, sur seize (16) recommandations formulées, six (06) ont été entièrement mises en œuvre, neuf (09) sont en cours de mise en œuvre et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative au renforcement de l'effectif des ressources humaines.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le service d'audit interne de la SOGEMAB est assuré par le Département d'Audit et de la Qualité de la SOGEMAB qui a effectué deux (02) missions d'audit à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer un mémorandum pour modifier la périodicité d'édition de l'état de billetterie et de l'arrêt de la caisse de menu dépenses ;
- apposer la signature et le cachet « PAYE » sur les pièces justificatives ;
- soumettre les fiches d'imputation au visa du chef de service comptabilité et reporting avant la signature du Directeur financier et comptable.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du commissaire aux comptes. En effet, la principale recommandation relative à l'acheminement du matériel stocké en vue de leur mise en service est partiellement réalisée.

Par ailleurs, au titre des autres audits externes la société a fait le point de la mise en œuvre des recommandations formulées. En effet, sur dix-huit (18) recommandations formulées, quatre (04) sont mises en œuvre, trois (03) en cours de mise en œuvre et onze (11) non réalisées dont les principales sont :

- prendre toutes les dispositions pour le remboursement des emprunts ;
- disposer d'une comptabilité analytique,
- disposer d'une force de vente ;
- disposer d'une politique de recouvrement ;
- disposer d'un inventaire des dispositifs médicaux ;
- souscrire à une police d'assurance pour couvrir le risque lié au stockage de matériels.

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe de la SOGEMAB est assuré par le cabinet AUREC Afrique BF en qualité de commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020. A l'issue de sa mission, il a formulé une recommandation relative à la régularisation des mandats d'administrateurs.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de la SOGEMAB a réalisé trois (03) missions au titre de l'exercice 2020 à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration et d'examiner la faisabilité du modèle économique issue de l'audit institutionnel, organisationnel et technique de la SOGEMAB.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- associer les acteurs clés de la chaîne de gestion des équipements biomédicaux à la validation du modèle économique ;
- associer la SOGEMAB pour un avis sur les spécifications techniques des équipements à acquérir ;
- prendre des dispositions pour la régularisation des manats des administrateurs.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB a relevé qu'elle n'a pas fait l'objet d'audit des corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs.

III.3.3.2 MISSIONS D'AUDITS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La SOGEMAB n'a pas reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2020.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Excepté le règlement intérieur du Conseil d'Administration, la société a élaboré tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La SOGEMAB a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- les manuels de procédures ;
- l'organigramme ;
- la fiche de description des postes ;
- la cartographie des risques ;
- le plan de passation des marchés ;
- le bilan social ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés.

A cet effet, il convient d'inviter la société à mettre en place les autres outils du contrôle interne non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SOGEMAB n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2020. Toutefois, elle a relevé l'existence de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2020. Il s'agit de :

- deux (02) conventions d'emprunt d'un montant global de 25,743 milliards de F CFA pour le financement du Plan d'Equipement des EPE/EPS avec la SONAPOST et la CARFO signées respectivement en 2012 et 2013 ;
- dix-huit (18) conventions avec dix-huit (18) établissements publics de santé d'un montant de 25,743 milliards de F CFA ;
- Le contrat plan signé l'Etat burkinabè et la SOGEMAB d'un montant de 23,600 milliards de F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	-473 817	291 938	266 626
Ressources stables	13 905 251	15 512 343	14 449 368
Actif immobilisé net	1 537 919	1 600 820	1 652 347
Actif circulant	11 902 223	13 012 659	14 091 020
Passif circulant	1 755 185	1 589 145	2 556 293
Trésorerie actif	2 220 294	2 488 010	1 262 294
Trésorerie passif	00	00	0
Total bilan	15 660 436	17 101 489	17 005 661

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation drastique des grandes masses du bilan. En effet, les capitaux propres de la société sont négatifs de 470,568 millions de FCFA en 2020. Cette dégradation des capitaux propres est principalement due aux déficits cumulés enregistrés au cours d'exercices antérieurs et de l'exercice sous revue.

L'article 49 du décret n°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des Sociétés d'Etat dispose que : « si du fait de pertes constatées dans les états financiers annuels, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la

moitié du capital social, le Conseil des Ministres, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, décide de la dissolution de la société ou de la continuation de ses activités et fixe dans ce cas les conditions de son redressement».

Au regard de ce qui précède, il est impérieux que l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat statue sur l'éventualité de la poursuite de l'exploitation de la SOGEMAB.

IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	9,04	9,69	8,74
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	-0,04	0,02	0,02
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	-18,47	154,25	NA
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	NA	0,18	NA

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation d'ensemble de l'équilibre financier de la SOGEMAB en 2020. En effet, le financement des emplois stables a baissé mais reste supérieur à l'unité traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Toutefois, les ressources stables sont constituées essentiellement des emprunts et dettes financières.

Les ratios de capacité d'endettement et de capacité de remboursement sont négatifs du fait des capitaux propres négatifs, du niveau important des dettes et la capacité d'autofinancement négative.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres)	NA	8,67%	-327,62%
Autonomie financière (Capitaux propres/Total passif)	-0,03	0,02	0,02
Solvabilité générale (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,12	1,11	1,02
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	8,05	9,75	6,80
Liquidité immédiate (Disponibilités/Passif à moins d'un an)	1,26	1,57	0,49

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration d'ensemble des ratios de performance financière de la SOGEMAB sur la période de référence. En effet, les ratios de solvabilité et de liquidité générale et de liquidité immédiate se sont dégradés mais restent supérieur à l'unité du fait de l'importance des dettes financières de la société.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**VI.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	105 964	360 802	167 028
Valeur ajoutée	-202 481	509 507	-355 367
Charges de personnel	455 040	433 711	483 325
Excédent brut d'exploitation	-657 521	75 796	-838 692
Résultat d'exploitation	-755 818	11 161	-903 614
Résultat financier	-8 938	15 955	34 004
Résultat des activités ordinaires	-764 755	27 117	-869 610
Résultat hors activités ordinaires	0	0	-2 920
Résultat net	-765 755	25 313	-873 530

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation d'ensemble des soldes significatifs de gestion de la SOGEMAB en 2020. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation sont négatifs du fait de la baisse du chiffre d'affaires. Ainsi, le résultat net est déficitaire de 765,755 millions de F CFA en 2020.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-70,63%	116%	-83,82%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-60,26%	-243,38%	-181,19%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	-224,73%	85,12%	-136%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	-0,63	8,81	-1,12
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-6,21	0,21	-5,02

L'analyse des ratios indique une contreperformance économique de la SOGEMAB en 2020.

En somme, la situation économique et financière de la SOGEMAB s'est fortement dégradée au cours de l'exercice 2020. Ainsi, il convient que l'AG-SE se prononce sur la poursuite éventuelle de l'exploitation de la SOGEMAB.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SOGEMAB n'a signalé aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2020.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution N°30/2020/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La SOGEMAB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

Résolution N°41/2020/AG-SE/SOGEMAB portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

La SOGEMAB a procédé à la mise en œuvre de la recommandation citée.

VI.2.AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

La SOGEMAB n'a pas fait l'objet de recommandation individuelle.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*CISSE Rabiou	Etablissement Public de Santé	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	6 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
OUEDRAOGO Dramane	Ministère de la Santé	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	2 ans 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
SAWADOGO Charles	Ministère de la Santé	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	2 ans 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
YONLI Hadi Honoré	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	2 ans 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
SAM/ZAGRE Sidnoma	Ministère de l'Environnement de l'économie verte et du changement climatique	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	6 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
SANKARA Augustin	Organisations des acteurs privés de l'équipement et de la maintenance.	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	2 ans 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Daouda	Ministère de l'Economie, des Finances et du développement	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	6 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
KAFANDO Hamado	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	6 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
TASSEMBEDO Dominique R	représentant des travailleurs	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	6 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer

*Président du Conseil d'Administration.

La situation de validité des mandats au 31 décembre 2020 indique que neuf (09) mandats administrateurs, cinq (05) mandats sont expirés et il s'avère nécessaire de procéder à la régularisation desdits mandats.

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le cabinet AUREC Afrique a été nommé par résolution n°034-2015/AG-SE/SOGEMAB du 27 juin 2015 en qualité de Commissaire aux Comptes et renouvelé par résolution n°41-2020/AG-SE/SOGEMAB du 26 juin 2020. Il totalise sept (07) ans au sein de la société au 31 décembre 2020. Son second mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SOGEMAB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution N° -2021/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2020 tels que présentés par la Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	765 755 321	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-878 874 148	F CFA
Report à nouveau	:	-1 644 629 469	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°/2021/AG-SE/SOGEMAB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du commissaire aux comptes à six millions cent quatre-vingt-quinze mille (6 195 000) de F CFA TTC.

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) est une société d'Etat créée par décret n°76/344/PRES/MTP/URB du 15 septembre 1976. Son capital social est passé de 1 387 628 000 à 46 000 000 000 puis à 63 308 270 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2018-857/PRES/PM/ME/MINEFID du 2 octobre 2018.

La mission principale assignée à la SONABEL est la production, l'importation, l'exportation, la distribution et, à titre de monopole, le transport de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national ainsi que celui de la distribution dans le premier segment du sous-secteur de l'électricité.

La mise en œuvre de cette mission se fait à travers les principaux objectifs suivants :

- améliorer l'accès au service de l'électricité tout en réalisant les investissements d'extension de réseau les plus rentables ;
- réduire ou comprimer les coûts de production, d'exploitation des réseaux et de maintenance des installations ;
- assurer un excédent de trésorerie confortable par des actions de recouvrement rigoureuses et de rationalisation des activités d'approvisionnement ;
- accroître l'efficacité du personnel en engageant entre autres actions la main d'œuvre productive.

L'exercice 2020 de la SONABEL s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Baba Ahmed COULIBALY** nommé par décret n°2019-0311/PRES/PM/ME du 18 avril 2019. Il totalise un (01) an huit (08) mois à la date du 31 décembre 2020 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	2 829	2 600	2 353	229
Permanent	2 104	1 892	1 877	212
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels	724	707	475	17
Masse salariale	20 740 719 506	19 787 480 179	17 785 414 947	953 239 327
Cotisations Sociales	2 288 292 452	2 114 141 060	2 148 926 970	174 151 392
Dettes sociales	2 638 950 781	2 596 158 040	1 762 582 865	42 792 741

L'effectif total du personnel de la SONABEL a connu un accroissement de 229 agents pour faire face à l'accroissement du volume d'activités dans le cadre du renforcement des centrales de production, de l'extension du réseau de transport et de l'extension du réseau existant pour la couverture de nouvelles localités.

Par ailleurs, la masse salariale de la SONABEL a connu une augmentation de 953,239 millions de F CFA en 2020. Aussi, les dettes sociales sont en progression de 42,793 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2021	2022	2023
Départ à la retraite	44	60	73
Prévision de recrutement	83	171	145
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	135 282 297	278 714 131	259 970 198

La SONABEL prévoit recruter au titre de l'année 2021 quarante-vingt-trois (83) agents pour faire face aux départs à la retraite et à l'extension du réseau.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice 2020, la SONABEL a relevé qu'aucun fait nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SONABEL a signalé un climat social apaisé au cours de l'année 2020 grâce aux concertations permanentes engagées entre la direction générale et les partenaires sociaux.

Par ailleurs, on constate qu'au titre de l'année 2020, le turn-over de la SONABEL est de 1,93% contre 10,26% en 2019 suite à la faible rotation du personnel enregistrée au cours de l'exercice sous revue.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONABEL a relevé qu'elle a une participation d'un montant de cinquante millions (50 000 000) de F CFA, représentant 5% dans le capital social de la Société d'Economie Mixte BAGREPOLE. Cette prise de participation a été entérinée par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La SONABEL ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle a signalé le renouvellement en cours de son contrat plan avec l'Etat, l'élaboration de son Plan stratégique de Développement et son engagement dans le processus de la démarche qualité.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre de tous les outils de la stratégie de gouvernance recommandés par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.2 POINT DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SONABEL a relevé la tenue de quatre (04) sessions du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 dont deux (02) sessions ordinaires. Le compte rendu de chaque session a été transmis aux tutelles dans les délais requis.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 1^{er} au 06 juin et du 18 au 24 décembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1. AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONABEL n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du Département Audit Interne.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de la société est assuré par le Département Audit Interne qui a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice 2020.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- exiger de chaque client, l'autorisation d'électrification délivrée par la mairie avant l'établissement des devis dans les zones non loties ;

- établir les Journées de Caisse dans les délais requis conformément aux dispositions de l'instruction I-10 N° 10 du 09 octobre 1996 ;
- établir un planning d'élaboration des Journées de Caisse ;
- désigner un agent pour le suivi des délais de reversements des sommes encaissées ;
- relever le montant des fonds de caisse pour les caisses qui en disposent et doter celles qui n'en ont pas ;
- préconiser le paiement des frais de mission par chèque à remettre aux agents en mission pour être touchés en banque ;
- réduire le délai de pose de compteurs et de mise en service des nouveaux abonnés ;
- faire le point exhaustif des abonnés ayant plus de 5 factures à consommation nulle périodiquement pour un contrôle sur le terrain ;
- exiger la présentation des documents pour le remboursement des avoirs des clients résiliés et leur signature.

III.3.2. AUDIT EXTERNE

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABEL n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du commissariat aux comptes.

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le commissariat aux comptes de la SONABEL est assuré par le cabinet CDEC International qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Toutefois, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- tenir un registre spécial pour le conseil d'administration conformément à l'article 458 de l'AUDSCGIE ;
- enregistrer au service des impôts les procès-verbaux des sessions du conseil d'administration ;
- faire signer les procès-verbaux des sessions du conseil d'administration par au moins un autre administrateur en plus du Président du Conseil d'Administration ;
- mettre en place une politique de sécurité;
- apurer les suspens anciens de plus de trois (03) mois ;
- reverser sans retard les recettes dans les comptes bancaires.

III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONABEL n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de la SONABEL a effectué trois (03) missions d'audit au cours de l'exercice sous revue.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- inscrire dans les PPM des années à venir, les dossiers dont les TDR sont finalisés ;
- rapprocher les délais de publication des appels d'offre ouverte ;
- mettre en place un dispositif dans les contrats pouvant responsabiliser les débiteurs et anticiper le paiement des travaux remboursables ;

- faire une analyse minutieuse de la non absorption du budget d'investissement afin d'obtenir de la performance ;
- mettre à jour l'état de mise en œuvre des recommandations du CAC ;
- suivre au jour le jour les opérations bancaires afin de minimiser le suspens ;
- passer en perte et profit les suspens bancaires vieux de plus de cinq (05) ans ;
- évaluer les provisions pour indemnités de départ à la retraite selon la méthode actuarielle ;
- mettre en place une interconnexion optimale des différents systèmes d'information de l'entreprise ;
- renforcer le dispositif d'élaboration du rapport d'activités à mi-parcours.

III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABEL n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La SONABEL a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2020.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SONABEL dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La SONABEL a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- l'organigramme à jour ;

- fiches de description des postes ;
- le plan de passation des marchés (PPM) ;
- le plan de carrière du personnel ;
- le rapport du comité chargé de l'examen de l'avant-projet du PPM ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés ;
- le bilan social.

Cependant, il convient d'inviter la société à mettre à jour ses manuels de procédures, finaliser la cartographie des risques, formaliser les plans de formation pluriannuelle et de carrière du personnel.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONABEL n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2020. Toutefois, elle a relevé l'existence de quatre (04) conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020. Il s'agit de :

- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée publique d'un montant de 9,920 milliards de F CFA relative aux travaux d'électrification au profit de quatre-vingt-sept (87) chefs-lieux de communes rurales. L'effet produit en 2020 est de 891 460 264 F CFA ;
- la convention de financement du programme de renforcement des capacités de production électrique d'un montant de 17 milliards de F CFA. L'effet produit en 2020 est de 1 372 307 865 F CFA ;
- la convention de financement du projet de production solaire photovoltaïque de Zagtoui d'un montant de 63 millions d'euros. L'effet produit en 2020 est de 1 231 115 817 F CFA ;
- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée publique d'un montant de 685 861 220 F CFA relative à la réalisation des travaux d'électrification rurale des localités de Pâ et de Koumbia. L'effet produit en 2020 est de 20 331 410 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	259 450 326	256 751 540	251 514 347
Ressources stables	488 556 011	457 573 142	450 562 735
Actif immobilisé net	448 855 195	409 982 109	394 635 259
Actif circulant	127 112 899	116 332 478	99 589 930
Passif circulant	112 713 060	107 235 462	83 702 337
Trésorerie actif	25 300 978	38 460 791	39 984 880
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	601 269 071	564 808 604	534 265 072

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la SONABEL entre 2019 et 2020. Cette situation se traduit par :

- une hausse des ressources stables de 30,983 milliards de F CFA due essentiellement à l'augmentation des dettes financières ;
- une hausse de l'actif circulant et du passif circulant respectivement de 10,780 milliards et de 5,478 milliards de F CFA suite à l'accroissement du niveau des stocks, des créances clients et clients avances reçues.

Toutefois, la trésorerie nette a connu une forte baisse de 13,160 milliards de F CFA consécutive à la diminution du montant des disponibilités en banques, chèques postaux, caisses et assimilés.

IV.1.1.ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,09	1,12	1,14
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	1,31	1,47	1,45
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	6,42	5,95	4,76
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	50,87%	49,95%	58,16%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dépréciation des ratios de l'équilibre financier qui restent cependant satisfaisants sur la période d'analyse. En effet, le ratio de financement des emplois stables reste supérieur à l'unité, ce qui traduit une couverture des emplois stables par les ressources stables.

Le ratio de capacité d'endettement est passé de 1,47 en 2019 à 1,31 en 2020. Par contre, le ratio d'autofinancement s'est amélioré en passant de 49,95% à 50,87% entre 2019 et 2020 imputable à la baisse de la capacité d'autofinancement.

Par ailleurs, le ratio de capacité de remboursement s'est détérioré mais reste satisfaisant sur la période de référence en passant de 4,76 en 2018 à 5,95 en 2019 puis à 6,42 en 2020 suite à l'augmentation des dettes financières.

IV.1.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	0,22%	0,88%	3,62%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	43,15%	45,46%	47,08%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,93	2,00	2,07
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,35	1,62	1,67
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,22	0,36	0,48

Le tableau ci-dessus montre une détérioration de tous les ratios de la performance financière de la SONABEL sur la période de référence. En effet, le taux de

rentabilité financière de la société est passé de 3,62% en 2018 à 0,88% en 2019 puis à 0,22% en 2020, suite à la forte baisse du résultat net enregistré. Il en est de même de la solvabilité générale qui est passée de 2,07 en 2018 à 2,00 en 2019 puis à 1,95 en 2020 suite à l'augmentation des dettes de la société.

Quant au ratio de liquidité générale, il a connu une dégradation sur la période de référence mais reste supérieur à l'unité. Le ratio de liquidité immédiate a suivi la même tendance sur la même période en passant de 0,48 en 2018 à 0,36 en 2019 puis à 0,22 en 2020 suite à la diminution du montant des disponibilités en banques, chèques postaux, caisses et assimilés.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	212 604 387	195 854 972	182 658 233
Valeur ajoutée	60 789 488	58 731 910	62 826 016
Charges de personnel	25 686 621	24 418 853	22 092 804
Excédent brut d'exploitation	35 102 867	34 313 057	40 733 211
Résultat d'exploitation	4 739 494	7 239 207	16 476 285
Résultat financier	-2 344 657	-3 495 332	-4 563 844
Résultat des activités ordinaires	2 394 837	3 743 875	11 912 441
Résultat hors activités ordinaires	00	00	00
Résultat net	561 319	2 265 643	9 103 890

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration relative des soldes intermédiaires de gestion de la SONABEL. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat financier ont augmenté entre 2019 et 2020 suite à la hausse du chiffre d'affaires.

Toutefois, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires se sont détériorés respectivement de 2,500 milliards et de 3,504 milliards de F CFA sur la même période du fait des provisions constatées.

Ainsi, le résultat net de la SONABEL s'est fortement détérioré en passant de 2,266 milliards de F CFA en 2019 à 561,319 millions de F CFA, soit une baisse de 75,22%. Cette baisse se justifie principalement par les provisions et l'incidence de la hausse des prix de cession des combustibles de 1 702 674 716 F CFA.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAN - CAn-1) / CAn-1	8,55%	7,22%	9,07%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	3,50%	-6,52%	10,03%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	42,26%	41,58%	35,17%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	10,36%	13,23%	12,85%
Rotation des stocks de matières premières (entrep. Industriel) (Gasoil, DDO, Fuel, stocks huiles des centrales)	80	58	45
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	93	94	94
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	80	95	72
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	16,51%	17,52%	22,30%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration des ratios de la performance économique de la SONABEL au titre de l'exercice sous revue. En effet, le ratio de poids de l'endettement est passé de 13,23% en 2019 à 10,36% en 2020 suite à la baisse des frais financiers.

Cependant, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est détérioré en passant de 41,58% à 42,26% entre 2019 et 2020 consécutive principalement à la hausse des charges de personnel de 1,268 milliard de F CFA.

La durée moyenne du crédit clients est supérieure à celle du crédit fournisseurs en 2020 montrant que la SONABEL accorde plus de délais à ses clients pour le règlement des créances que ses fournisseurs ne lui en accordent pour régler ses dettes. A cet effet, la société doit travailler davantage pour améliorer cette situation en vue d'éviter des tensions de trésorerie.

En conclusion, la situation économique et financière de la SONABEL s'est détériorée en 2020. A cet effet, il convient d'inviter la société à travailler davantage à une maîtrise des charges d'exploitation en général et des charges de personnel en particulier en vue d'améliorer ses performances économique et financière.

Par ailleurs, elle doit poursuivre la mise en œuvre des dispositions du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et suivre la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONABEL a noté qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice sous revue.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°031/2020/AG-SE/SONABEL portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La SONABEL a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la comptabilisation des avantages en nature accordés au personnel pour mieux refléter la performance de la SONABEL

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a relevé qu'une réflexion est en cours afin de cerner les contours du problème et des concertations avec d'autres sociétés d'Etat en vue d'harmoniser les pratiques. Toutefois, elle a noté que la mise en œuvre de cette recommandation risque de détériorer le climat social

Recommandation relative à la maîtrise des charges de personnel

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a revu à la baisse les recrutements d'agents prévus dans le budget 2020. Cependant, elle a signalé le risque de détérioration de la qualité du service avec une externalisation de certaines activités sensibles.

Recommandation relative à la poursuite des missions de la société

La SONABEL n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation ci-dessus citée.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
* KONATE Souleymane	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	Décret n° 2020-0031/PRES/PM/ME/MINEFID du 15/01/2020	1 an	1 ^{er} mandat en cours
KARGOUGOU Salif	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	Décret n° 2020-0031/PRES/PM/ME/MINEFID du 15/01/2020	1 an	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO/DIEGUEMDE Micheline	Primature	Décret n° 2020-0911/PRES/PM/ME/MINEFID du 03/11/2020	2 mois	1 ^{er} mandat en cours
SAWADOGO Rasmané	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/MINEFID du 08/02/2019	1 an 11 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANA Adboul Aziz	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/MINEFID du 08/02/2019	1 an 11 mois	1 ^{er} mandat en cours
KABORE Wendwaogo Jean Jacques	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/MINEFID du 08/02/2019	1 an 11 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANOU Lassina	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2015-725/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 19/06/2015 R D N°2019-0154/PRES/PM/ME/MINEFID du 21/02/2019	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat expire le 18 juin 2021 A remplacer
BAZEMO/YAMEOGO Poudiba Aline	Représentant des travailleurs	Décret n° 2020-0298/PRES/PM/ME/MINEFID du 24/04/2020	08 mois	1 ^{er} mandat en cours

**Président du Conseil d'Administration

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le Commissariat aux Comptes de la SONABEL est assuré par le cabinet CDEC International nommé par résolution n°035/2019/AG-SE/SONABEL du 29 juin 2019 à compter de l'exercice 2018. A la date du 31 décembre 2020, il totalise trois (03) ans au sein de la société.

Le premier mandat du Commissaire aux comptes s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020. A cet effet, la SONABEL soumet un projet de résolution relatif au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONABEL propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

Résolution n°.../2021/AG-SE/SONABEL portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL).

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

Conformément aux dispositions de la convention CBF 3031 signé entre l'Etat et l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement du projet de raccordement des centres isolés ;

Considérant le niveau du ratio de couverture des dettes qui est de 1,47 au 31 décembre 2020 et dont le niveau est inférieur à celui de 1,75 exigé ;

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	561 318 779	F CFA
Réserves légales (10%)	:	56 131 878	F CFA
Masse à répartir		505 186 901	F CFA
Réserves statutaires ou contractuelles	:	126 296 725	F CFA
Réserves pour investissement	:	378 890 176	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°/2021/AG-SE/SONABEL portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à huit cent mille (800 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à sept millions quatre-vingt mille (7 080 000) F CFA TTC.

Résolution n°...2021/AG-SE/SONABEL portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Le renouvellement sur proposition du Conseil d'Administration du mandat du cabinet CDEC International en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet d'Audit de Conseil et de Service (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2021.

Résolution n°...../2021/AG-SE/SONABEL portant attribution de pouvoir

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

DONNE POUVOIR

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)

II. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) a été créée sous forme de société d'Etat par Kiti n°85-035/CNR/PRES/PRECO du 09 octobre 1985 avec un capital social de 1 000 000 000 de F CFA qui a été porté à 3 000 000 000 de F CFA par décret n°97-143/PRES/MCIA portant augmentation du capital social de la SONABHY. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°99-348/PRES/PM/MCIA du 07 octobre 1999.

Elle a pour principales missions :

- l'importation et le stockage des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- le transport, le conditionnement, la vente et la distribution de ces produits ;
- la construction d'infrastructures de stockage en vue de garantir au Burkina Faso une sécurité énergétique suffisante ;
- l'appui à la recherche d'énergie de substitution ainsi que la vulgarisation des techniques d'utilisation ou de consommation d'énergie.

Pour l'importation et le stockage des hydrocarbures, l'Etat burkinabè lui accorde un monopole de droit.

L'exercice 2020 de la SONABHY s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Hilaire KABORE**, nommé par décret n°2017-0411/PRES/PM du 05 juin 2017. Il totalise trois (03) ans sept (07) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2020.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	346	367	377	-21
Permanent	292	263	269	29
Agent provenant de l'Etat	1	0	01	1
Occasionnels	54	104	107	-50
Autres agents	-	-	-	-
Masse salariale	4 991 429 573	4 789 469 715	5 276 315 132	201 959 858
Cotisations Sociales	342 828 709	330 274 889	352 270 260	12 553 820
Dettes sociales	308 223 148	340 369 713	382 385 019	-32 146 565

L'effectif total du personnel de la SONABHY a baissé de 21 agents entre 2019 et 2020. Cependant, la masse salariale a connu une hausse de 201,960 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	08	10	00
Prévision de recrutement	168	10	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel à recruter)	996 507 036	75 028 288	00

La SONABHY prévoit recruter 168 agents en 2021 pour faire face aux départs à la retraite et à l'accroissement du volume d'activités avec une incidence financière de 996,507 millions de F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

Aucun évènement nécessitant une réunion du Conseil de Discipline n'est survenu au cours de l'exercice 2020.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SONABHY a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2020.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONABHY a une prise de participation d'un montant de 100 millions de F CFA représentant 10% du capital social de la société « Octogone Stockage de Produits Pétroliers (OSPP)».

Cette prise de participation a été entérinée par décret n°2013-282/PRES/PM/MICA/MEF conformément à la réglementation en vigueur.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et le plan stratégique, la SONABHY a mis en place tous les autres outils de stratégie de gouvernance recommandés par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

A cet effet, il sied d'inviter la société à poursuivre la mise en place des autres outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SONABHY a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires au cours de l'exercice 2020 dont les comptes rendus ont été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 10 au 14 août et du 23 au 30 décembre 2020 et chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Il convient de relever que le premier séjour du PCA n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures issues des missions du service d'audit interne. Sur quatre-vingt-cinq (85) recommandations formulées, trente-quatre (34) ont été réalisées, vingt-sept (27) en cours de mises en œuvre et vingt-quatre (24) non réalisées. Les principales recommandations non mises en œuvre sont les suivantes :

- installer des panneaux d'interdiction d'activités tout le long de la voie d'accès du dépôt de Péni ;
- mettre en place une procédure de gestion des dossiers administratifs du personnel, en prenant en compte la digitalisation ;
- éviter les conflits d'intérêts des membres des commissions de recrutement en rendant la déclaration des cas de conflits d'intérêts obligatoire ;
- créer et mettre en place un dispositif de numérisation des pièces du dossier administratif.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de la SONABHY est assuré par la Direction en charge de l'audit qui a effectué en 2020 des missions d'audit ayant porté sur la gestion des contrats à termes, sur les commandes clients au comptant et sur la gestion de la maintenance des installations des dépôts.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations se résument à :

- procéder à la révision des contrats à termes ;
- faire des rapprochements mensuels entre les ventes aux comptants et les versements bancaires, analyser et traiter les écarts ;
- créer et mettre en place un dispositif de contrôle technique indépendant des équipements des dépôts ;
- faire l'inventaire des pièces en rebus et les proposer à la vente aux enchères publiques afin de libérer les différents entrepôts de PDR.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audits externes. En effet, sur huit (08) principales recommandations formulées, quatre (04) ont été mises en œuvre, trois (03) en cours de mise en œuvre et une non réalisée à savoir celle relative à la prise de dispositions nécessaires pour recouvrer la créance non commerciale représentant le préfinancement par la SONABHY des frais de mission du Comité Interministériel de Détermination des Prix des Hydrocarbures (CIDPH).

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe de la SONABHY est assuré par les cabinets ACECA International et CIADG en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié sous réserve de la prise en compte des incertitudes chiffrées et non chiffrées portant sur les soldes des comptes et postes « créditeurs divers » et des « clients au comptant ».

Par ailleurs, les commissaires ont relevé des insuffisances et recommandé la mise en œuvre des différentes actions nécessaires en vue de l'apurement des comptes.

En outre, la SONABHY a fait l'objet d'un audit de surveillance réalisé par AFNOR qui a relevé des insuffisances auxquelles il a recommandé l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des actions correctives.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, les quatre (04) principales recommandations formulées ont été mises en œuvre.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de la SONABHY a effectué quatre (04) missions d'audit au cours de l'exercice 2020. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'Administration et de l'AG-SE ;
- respecter les principes comptables ;
- assurer une meilleure maîtrise du budget des investissements.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de la mission de l'ASCE-LC. En effet, sur trente-six (36) recommandations formulées, vingt-sept (27) sont mises en œuvre et neuf (09) en cours de mise en œuvre.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, la SONABHY a relevé qu'elle a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de la Cour des Comptes (CC).

A l'issue de la mission, l'IGF a relevé des insuffisances auxquelles elle a formulé les principales recommandations suivantes :

- respecter la procédure d'appel à concurrence prévue dans le plan de passation des marchés (PPM) autorisé par le conseil d'administration ;
- mettre plus de rigueur dans la programmation de l'ensemble des biens et services dans le PPM ;
- former les acteurs de la commande publique de la SONABHY sur les nouveaux textes portant réglementation générale de la commande publique.

Par ailleurs, la SONABHY a relevé qu'elle est en attente du rapport de mission de la Cour des comptes.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La SONABHY ne dispose d'aucun outil d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale. A cet effet, il sied d'inviter la société à prendre des dispositions idoines pour la mise en œuvre desdits outils à savoir le contrat d'objectifs du Directeur Général, la charte du comité d'audit, le règlement intérieur et la charte du Conseil d'Administration.

III.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Excepté le plan de formation pluriannuel, le plan de carrière du personnel et le bilan social la SONABHY a mis en place les autres outils du dispositif de contrôle interne. A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration desdits outils.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La société n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2020. Toutefois, le commissaire aux comptes a relevé dans son rapport :

- l'imputation à l'Etat burkinabè des frais financiers de l'exercice 2019 pour un montant de 3 904 494 358 F CFA dans le cadre du contrat plan avec l'Etat ;
- le versement de 3 009 095 263 F CFA par la SONABEL dans le cadre du protocole d'accord tripartite Etat-SONABHY-SONABEL ;
- la réception de l'Etat de 17 475 000 000 F CFA de titres dans le cadre du protocole d'accord entre l'Etat et la SONABHY portant détermination du montant et des modalités de règlement des sommes dues par l'Etat.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	146 602 592	139 225 510	120 516 834
Ressources stables	147 871 267	140 869 444	121 159 199
Actif immobilisé net	40 600 500	31 419 005	26 489 382
Actif circulant	209 929 863	238 061 744	332 005 801
Passif circulant	218 888 243	99 047 705	148 273 112
Trésorerie actif	137 729 017	105 409 763	74 001 933
Trésorerie passif	19 298 832	139 958 708	166 717 470
Total bilan	388 259 380	379 953 780	436 149 781

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan. En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé net ont enregistré une hausse respectivement de 7,002 milliards et de 9,181 milliards de F

CFA entre 2019 et 2020 suite à l'augmentation des réserves et à l'accroissement des immobilisations corporelles.

Le passif circulant a suivi la même tendance en passant de 99,048 milliards à 218,888 milliards de F CFA en 2020 suite à l'augmentation des dettes fiscales et sociales.

Toutefois, l'actif circulant a baissé de 28,132 milliards de F CFA en 2020. Cette diminution s'explique essentiellement par la détérioration des comptes « clients » en 2020.

Par contre, la trésorerie nette s'est améliorée en passant de 34,549 milliards de F CFA en 2019 à 118,430 milliards de F CFA en 2020.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	3,64	4,48	4,57
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,61	0,58	0,38
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,02	0,03	0,01
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	78,36%	73,48%	59,71%

L'analyse du tableau ci-dessus indique que l'équilibre financier de la SONABHY est satisfaisant entre 2019 et 2020. En effet, nonobstant sa baisse, le ratio de financement des emplois stables reste supérieur à l'unité traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Par ailleurs, la capacité d'endettement et la capacité de remboursement se sont améliorées par rapport à 2019 en passant respectivement de 0,58 à 0,61 et de 0,03 à 0,02 en 2020 du fait essentiellement de la diminution des dettes de location acquisitions.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	22,17%	30,08%	32,04%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	37,76%	36,64%	27,63%
Solvabilité générale (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,62	1,58	1,38
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	1,46	1,46	1,32
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,58	0,44	0,23

Excepté le taux de rentabilité financière, les autres ratios de performance financière se sont améliorés en 2020. Toutefois, le ratio de la rentabilité financière qui a baissé de 30,08% à 22,17% entre 2019 et 2020 demeure satisfaisant du fait de la diminution du résultat net de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, les ratios de liquidité générale et de solvabilité générale restent supérieurs à l'unité.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	651 937 975	693 995 369	621 532 354
Valeur ajoutée	49 103 243	63 695 208	72 322 210
Charges de personnel	6 428 258	5 833 436	5 628 585
Excédent brut d'exploitation	42 674 986	57 861 772	66 693 625
Résultat d'exploitation	36 800 601	52 791 691	62 348 711
Résultat financier	6 531 980	4 923 879	-6 980 939
Résultat des activités ordinaires	43 332 580	57 715 570	55 367 772
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	32 502 502	41 875 699	38 611 706

D'une manière générale, l'analyse du tableau montre une détérioration des soldes significatifs de gestion au cours de l'exercice sous revue.

En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont baissé respectivement de 14,592 milliards, de 15,187 milliards et de 15,991 milliards de F CFA du fait des effets conjugués de la diminution du chiffre d'affaires et de la forte augmentation des « autres charges diverses » représentant la plus-value au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le résultat net a régressé en passant de 41,875 milliards de F CFA 32,503 milliards de F CFA en 2020 nonobstant la hausse du résultat financier.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1)*100	-6,06%	11,66%	15,38%
Taux de croissance de la valeur ajoutée ((VAn - VAn-1) / VAn-1)*100	-22 ,91%	-11,93%	44,53%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)*100	13,09%	9,16%	7,78%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêt/excédent brut d'exploitation)*100	27,84%	35,68%	25,35%
Rotation des stocks de marchandises (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	24	33	30
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	88	105	151
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	54	43	69
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	6,55%	8,34%	10,73%

D'une manière globale, les ratios de performance économique de la SONABHY se sont dégradés en 2020. En effet, on note :

- une baisse de 6% du chiffre d'affaires consécutive à l'impact de la crise sanitaire mondiale sur les consommations des produits pétroliers et sur les cours du pétrole ayant entraîné une baisse du prix de vente ;
- une baisse du poids de l'endettement qui passe de 35,68% à 27 ,84% entre 2019 à 2020 suite à la diminution des charges d'intérêt ;

Par contre, le ratio de rotation des stocks de marchandises s'est amélioré en passant de 33 à 24 jours entre 2019 et 2020.

Par ailleurs, la durée moyenne crédit clients est passée de 105 à 88 jours entre 2019 et 2020 mais reste supérieure à celle du crédit fournisseurs qui est passée de 43 à 54 jours entre 2019 et 2020. Il convient d'inviter la société à travailler davantage à inverser cette tendance en vue de consolider sa trésorerie.

En somme, les performances économique et financière de la SONABHY se sont relativement dégradées entre 2019 et 2020. A cet effet, il sied d'inviter la société à

diligenter l'élaboration de son plan de continuité d'activités en vue de renforcer sa résilience.

Aussi, convient-il d'inviter la société à diligenter l'élaboration de son plan stratégique et la signature d'un contrat d'objectifs du Directeur Général.

Par ailleurs, la société doit poursuivre la mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONABHY a relevé qu'un (01) protocole d'accord entre l'Etat et la SONABHY portant mise en œuvre du contrat plan dont le remboursement des frais financiers d'un montant de 3,904 milliards de F CFA est en cours de validation par le comité de suivi des protocoles.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°32/2020/AG-SE/ SONABHY portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La SONABHY a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

Résolution n°43/2020/AG-SE/ SONABHY portant renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes et de son suppléant

La SONABHY a procédé au renouvellement du mandat du cabinet International d'Audit Daouda GANSONRE (CIADG) en qualité de commissaire aux comptes titulaire et du cabinet WorldAudit en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

Recommandation relative à l'amélioration de l'exécution de son plan d'investissement

En exécution de cette recommandation, la SONABHY a relevé que les projets majeurs ont fait l'objet d'une cérémonie de lancement le 27 octobre 2020 et les travaux sont en cours d'exécution.

Recommandation relative aux difficultés de recouvrements des créances

En exécution de cette recommandation, la SONABHY a relevé que des solutions durables ont été mises en œuvre pour ce qui concerne les créances clients à partir de janvier 2018. Aussi, un protocole d'accord a été signé avec l'Etat pour la compensation des dettes en octobre 2020.

Recommandation relative à la transmission des rapports de séjours du Président du Conseil d'Administration aux tutelles dans les délais réglementaires

En exécution de cette recommandation, la SONABHY a indiqué que les deux (02) rapports de séjours du Président du Conseil d'Administration (PCA) au titre de l'exercice 2020 ont été transmis aux autorités compétentes.

Recommandation relative à la finalisation de l'élaboration de son plan Stratégique de Développement

En exécution de cette recommandation, la SONABHY a relevé que la finalisation de l'élaboration du plan Stratégique de Développement est en cours.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*ILBOUDO Seydou	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2018-1101/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 03/12/2018	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
KOURAOGO Patrice	Présidence du Faso	Décret n°2020-0671/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 06/08/2020	05 mois	1 ^{er} mandat en cours
COMPAORE Jérôme	Primature	Décret n°2020-1028/PRES/PM/MICA/MINEFID du 31/12/2020	-	1 ^{ème} mandat en cours
KIEMA Olivier	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2017-0456/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 12/06/2017 R-D n°2020-0741/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 27/08/2020	3 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KABORE William Alassane	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2019-0972/PRES-TRANS/PM/MCIA/MINEFID du 11/10/2019	1 an 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
NABARE Aïcha Hafçatou	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n° 2020-1028/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 31/12/2020	-	1 ^{er} mandat en cours
BILA Mohamadi	Ministère de l'Energie, des Mines et des carrières.	Décret n° 2017-0314/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 12/05/2017 R-D n°2020-0741/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 27/08/2020	3 ans 08 mois	2 ^{ème} mandat en cours
BONZI Emmanuel	Représentant des travailleurs	Décret n°2020-1239/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 31/12/2020	-	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration (PCA)

VIII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le commissariat aux comptes de la SONABHY est assuré par le cabinet ACECA International, nommé par résolution n°037/2019/AGSE/SONABHY du 29 juin 2019 et le cabinet International d'Audit Daouda GANSONRE (CIADG), nommé par résolution n°035/2015/AG-SE/SONABHY du 30 juin 2015 auprès de la SONABHY et renouvelé par résolution n°043/2020/AG-SE/SONABHY du 26 juin 2020. Ils totalisent respectivement deux (02) ans et sept (07) ans au sein de la société au 31 décembre 2020.

Le premier mandat du cabinet ACECA International s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2021 et le second mandat de CIADG s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2022.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONABHY propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n° -2021/AG-SE/SONABHY portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2020 tels que présentés par la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	32 502 501 894	F CFA
Masse à répartir	:	32 502 501 894	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	19 501 501 136	F CFA
Réserves spéciales (17%)	:	5 525 425 322	F CFA
Réserves d'investissements (15%)	:	4 875 375 284	F CFA
Réserves pour financement du stock de sécurité	:	2 600 200 152	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°..... /2021/AG-SE/SONABHY portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires des Commissaires aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à un million (1 000 000) de F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA net d'impôts et le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes à douze millions neuf cent quatre-vingt mille six cents (12 980 600) F CFA TTC.

Résolution n°...../2021/AG-SE/SONABHY portant attribution de pouvoir

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

DONNE POUVOIR

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS) a été créée par décret n°1994-133/PRES/MICM du 13 juin 1994 sous la forme de société d'Etat, en remplacement de l'Office National de Céréales, avec un capital social de 200 000 000 F CFA.

La SONAGESS a pour mission principale de contribuer à la sécurisation alimentaire du pays en tant qu'instrument de la politique céréalière et de sécurité alimentaire du Gouvernement. A ce titre, elle a pour objet d'assurer :

- la gestion des stocks de sécurité alimentaire ;
- la gestion des aides alimentaires publiques ;
- l'approvisionnement des zones déficitaires et/ou en rupture d'approvisionnement par la mise en place d'un mécanisme de vente ciblée ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les marchés des produits agricoles ;
- toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières directement ou indirectement liées à son objet.

Les principaux objectifs de service public poursuivis par la société sont :

- la constitution et la conservation d'un stock de sécurité alimentaire d'au plus 50.000 tonnes de céréales locales ;
- la constitution et la conservation d'un stock d'intervention d'au moins 25.000 tonnes de céréales locales ;
- la gestion des aides alimentaires publiques ;
- la collecte, le traitement et la publication régulière des prix des produits agricoles ;

- l'approvisionnement des zones à risque d'insécurité alimentaire.

L'exercice 2020 de la SONAGESS s'est déroulé sous la direction de **Monsieur BELEM Hamadé**, nommé par décret n° 2020-0546/ PRES/PM/MAAH du 30 juin 2020. Il totalise six (06) mois à la tête de la société à la date du 31 décembre 2020.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	151	151	144	0
Permanent	89	89	86	00
Agent provenant de l'Etat	03	03	03	0
Occasionnels (Contractuel)	59	59	55	0
Autres agents à préciser (PASA/SSAI)	463	770	770	-307
Masse salariale	503 840 333	548 924 134	524 076 356	-45 083 801
Cotisations Sociales	65 168 499	67 244 181	127 813 982	-2 075 682
Dettes sociales	0	0	1 449 908	0

L'effectif du personnel de la SONAGESS n'a pas varié entre l'exercice 2019 et 2020. Par contre la masse salariale a connu une baisse de 45,083 millions de F CFA en 2020 comparativement à 2019.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2021	2022	2023
Départ à la retraite	1	07	7
Prévision de recrutement	1	07	07
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	3 161 752	25 087 227	46 051 823

La SONAGESS envisage recruter un agent en 2021 en remplacement de celui admis à faire valoir ses droits à la retraite.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La SONAGESS n'a pas fait le point du fonctionnement des organes paritaires notamment le conseil de discipline.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SONAGESS a connu un climat social apaisé au cours de l'année 2020 nonobstant l'assignation en référé pour réqualification des contrats de travail de cinquante six (56) agents en contrat à durée déterminée.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONAGESS a relevé qu'elle a une participation d'un montant de 80 000 000 F CFA représentant 8% du capital social de BAGREPOLE SEM.

Il sied d'inviter la société à régulariser ladite prise de participation par décret pris en Conseil des Ministres.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La SONAGESS a relevé qu'elle dispose d'un contrat plan Etat/SONAGESS et d'un plan stratégique de développement. Toutefois, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en œuvre de son plan stratégique et à prendre des dispositions idoines pour la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance notamment la responsabilité sociale des entreprises et la démarche qualité en vue de sa certification.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SONAGESS a indiqué qu'elle a tenu quatre (04) sessions du conseil d'administration dont deux (02) ordinaires au cours de l'exercice 2020. Les comptes rendus des sessions ont été transmis aux tutelles de la société conformément à la réglementation.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la SONAGESS respectivement du 20 au 22 juillet et du 28 au 31 décembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il convient de relever que le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDITS INTERNES

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONAGESS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du service d'audit interne. Ainsi, sur cent soixante-cinq (165) recommandations, cent vingt-cinq (125) ont été mises en œuvre, vingt-cinq (25) sont en cours de mise en œuvre et quinze (15) non mises en œuvre.

Les principales recommandations non mises en œuvre sont :

- procéder au déclassement du stock ;
- faire le point des résidus issus des vannages des stocks de l'année 2018 ;
- définir et appliquer une nouvelle nomenclature d'identification des lots pour tenir compte des nombreux flux entrant dans le même magasin au cours de l'année ;
- procéder au reversement de la somme de trente-deux millions (32 000 000) de F CFA correspondant au montant des chèques dont les états de paiement dument émargés n'ont pas été présentés à la mission d'audit.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le service d'audit interne de la SONAGESS est assuré par la Direction de l'audit interne. Au cours de l'exercice 2020, elle a effectué des missions d'audit à savoir l'audit sur la gestion des points de vente des céréales aux personnes vulnérables (2016-2019), l'audit sur les procédures d'acquisition des biens et services et l'audit des stocks de la SONAGESS.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- appliquer les procédures de gestion budgétaire ;
- élaborer et appliquer les procédures de gestion de la commande publique ;
- informatiser la gestion des stocks ;
- renforcer le contrôle interne.

III.3.2 AUDIT EXTERNE

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONAGESS a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des audits externes. Sur vingt-deux (22) recommandations formulées, sept (07) ont été entièrement mises en œuvre, quatre (04) en cours de mise en œuvre et onze (11) non mises en œuvre dont les principales sont :

- élaborer et mettre en application un plan de formation pluriannuel du personnel ;
- actualiser la cartographie des risques ;
- mettre en place un comité ad hoc pour se pencher sur l'apurement des créances ;
- prendre des décisions pour apurer les suspens bancaires qui perdurent depuis 2005.

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe de la SONAGESS est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA en qualité de commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié

les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sous réserve de la prise en compte de :

- l'incohérence des valeurs des immobilisations et des amortissements inscrites dans la comptabilité et celles extra comptable ;
- la non-fiabilité des données d'inventaire des stocks du fait de la reconduction des stocks théoriques ;
- l'absence de valorisation des terrains bâtis et non bâtis dont la SONAGESS est propriétaire ;
- l'enregistrement de toutes les dépenses concernant les activités PASA dans une seule rubrique « autres charges ».

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONAGESS n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de la SONAGESS a effectué des missions au sein de la société à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes formulées :

- améliorer davantage la qualité des documents élaborés ;
- travailler à lever les réserves formulées par le commissaire aux comptes ;
- rencontrer le Contrôleur Général d'Etat pour obtenir des éléments d'explications au rapport de l'ASCE-LC incriminant le Conseil d' Administration et la Direction Générale relatif au recrutement illégal du personnel ;
- solliciter l'avis de l'Inspection du Travail sur le dossier de l'ASCE-LC.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONAGESS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'Inspection Générale des Finances (IGF)

et de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC).

S'agissant des recommandations de l'IGF, sur dix (10) formulées, quatre (04) ont été mises en œuvre, deux (02) sont en cours d'exécution et quatre (04) non exécutées.

Quant aux recommandations de l'ASCE-LC, sur soixante-quinze (75) recommandations formulées, quarante-cinq (45) ont été entièrement mises en œuvre, neuf (09) en cours de mise en œuvre et vingt-une (21) non mises en œuvre dont les principales sont :

- auditer toutes les certifications de la qualité des céréales délivrées par le service qualité de la Direction de Gestion des Stocks et du SIM (DGS/SIM) ;
- mettre fin aux contrats de travail de tous les personnels de l'Opération Appui à la Sécurité Alimentaire (OASA) conformément à la réglementation ;
- auditer tous les stocks de la SONAGESS et procéder à leurs recouvrements périodiques en termes de détermination des stocks initiaux.

III.3.4.2 MISSION D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La SONAGESS a signalé qu'elle n'a pas reçu de mission d'audit des corps de contrôle de l'état au titre de l'exercice 2020.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Excepté le contrat d'objectifs, la SONAGESS dispose de tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La SONAGESS a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivant :

- le Plan de Passation des Marchés ;
- la Cartographie des risques ;
- le plan de formation pluriannuel du personnel.

Toutefois, il sied d'inviter la société à prendre les mesures idoines pour l'actualisation du manuel de procédures et de l'organigramme.

Aussi, il convient d'inviter la SONAGESS à diligenter l'élaboration des autres outils notamment le plan de carrière, le bilan social et le code d'éthique et de déontologie.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONAGESS n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2020.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	9 491 059	9 587 824	9 243 254
Ressources stables	9 613 234	10 208 724	9 864 154
Actif immobilisé net	1 000 330	960 370	953 393
Actif circulant	9 121 657	8 236 323	6 280 659
Passif circulant	21 394 318	20 282 045	26 833 083
Trésorerie actif	20 889 253	21 294 261	29 463 185
Trésorerie passif	3 689	185	0
Total bilan	31 011 241	30 490 954	36 697 238

L'analyse du tableau ci-dessus indique une légère dégradation des grandes masses du bilan. En effet, les ressources stables sont passées de 10,209 milliards F CFA en

2019 à 9,613 milliards en 2020. Cette régression est due essentiellement à la baisse du résultat net et aux provisions pour risques et charges enregistrés au cours de l'exercice sous revue.

Par contre l'actif immobilisé net a augmenté de 39,960 millions de F CFA entre 2019 et 2020, suite principalement à l'acquisition des matériels de transports.

L'actif circulant a suivi la même tendance en passant de 8,236 milliards en 2019 à 9,121 milliards F CFA en 2020. Cette hausse est consécutive à l'augmentation des créances clients.

La trésorerie actif quant à elle, a connu une baisse continue sur la période de référence. Cette baisse s'explique par la réduction du poste « banques, chèques postaux et caisses ».

Le passif circulant a également connu une augmentation consécutive à la hausse du poste « autres dettes ».

IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	9,61	10,63	10,35
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	NA	NA	NA
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0	0	0
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	NA	68,03%	159,69%

L'analyse du tableau montre une détérioration de l'équilibre financier. En effet le ratio de financement des emplois stables s'est légèrement dégradé en 2020 mais reste satisfaisant.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	0,65%	3,59%	-2,24%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,31	0,31	0,25
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,45	1,46	1,34
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,40	1,46	1,33
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,98	1,04	1,10

D'une manière générale, les ratios de performance financière se sont détériorés entre 2019 et 2020. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de 3,59% à 0,65% suite à une forte baisse du résultat net enregistrée au cours de la période sous revue.

Aussi, les ratios de solvabilité et de liquidité générale se sont dégradés mais reste nettement supérieurs à l'unité indiquant que la société peut faire face à ses engagements à court et moyen termes.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	2 552 924	2 787 308	1 523 234
Valeur ajoutée	-57 055	644 761	271 707
Charges de personnel	716 122	683 712	584 828
Excédent brut d'exploitation	-773 177	-38 952	-313 161
Résultat d'exploitation	-860 804	-132 995	-455 537
Résultat financier	922 556	477 565	248 328
Résultat des activités ordinaires	61 751	344 570	-207 209
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	61 751	344 570	-207 209

D'une manière générale, l'analyse du tableau ci-dessus indique une forte dégradation des soldes significatifs de gestion au cours de l'exercice 2020. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont respectivement baissé de 234,384 millions, de 701,816 millions, de 734,225 millions et de 282,818 millions de F CFA entre 2019 et 2020 suite à la baisse de la subvention d'exploitation.

Par ailleurs, le résultat net est passé de 344,570 millions de F CFA à 61,751 millions F CFA en 2020.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-8,41%	82,99%	-65%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-108,85%	137,30%	-68,51%
Partage de la valeur ajoutée (facteur travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	NA	106,04	215,26%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	NA	0,9	NA
Rotation des stocks de marchandises (Stock moyen de marchandises) x 360 j / Coût d'achat des marchandises vendues	183	200	139
Durée moyenne du crédit clients (créances clients et comptes rattachés +encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	1064	894	1126
Durée moyenne du crédit fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	2 557	3 279	2 086
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-0,30	-1,40	-20,56

L'analyse du tableau montre une détérioration de la performance économique de la SONAGESS. En effet, la durée moyenne du crédit clients s'est détériorée en passant de 894 jours à 1 064 jours entre 2019 et 2020 du fait des longs délais de règlement des structures de l'Etat constituant les principaux clients de la société.

En somme, les performances économique et financière de la SONAGESS se sont dégradées en 2020. A cet effet, il sied d'inviter la société à travailler davantage à accroître son volume d'activités et à renforcer le dispositif de recouvrement des créances.

Aussi, convient-il d'exhorter la SONAGESS à poursuivre la mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et à veiller à la mise en œuvre des recommandations des organes de gouvernance de la société.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONAGESS a relevé l'opération de vente de céréales aux personnes vulnérables à travers les points de vente survenue après la clôture de l'exercice 2020.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°033/2020/AG-SE/SONAGESS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La SONAGESS a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la transmission des comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et des rapports de séjour du Président du Conseil d'administration aux ministères de tutelle

En exécution de cette recommandation, la SONAGESS a relevé que les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et des rapports de séjour du Président du Conseil d'Administration ont été transmis aux tutelles dans les délais réglementaires.

.

Recommandation relative au développement des activités d'exploitation de la société

La SONAGESS n'a pas mis en œuvre cette recommandation. Toutefois, elle a signifié que la mise en œuvre du nouvel organigramme et du manuel de procédures révisé permettront d'accroître le rendement des activités d'exploitation.

Recommandation relative à la levée des réserves du Commissaire Aux Comptes

En exécution de cette recommandation, la SONAGESS a relevé qu'un inventaire du matériel suivi du rapprochement avec la comptabilité a été fait partiellement en 2020 et dont la finalisation est prévue pour 2021.

Recommandation relative à la modernisation du système de stockage et à la mise en place d'un système informatisée de gestion

En exécution de cette recommandation, la SONAGESS a relevé que le schéma directeur informatique a été élaboré.

Aussi, a-t-elle signifié que dans le cadre de la mise en œuvre du système de gestion informatisé des stocks, un contrat a été conclu avec le Programme Alimentaire Mondiale (PAM).

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*GUIRE Alassane	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation	Décret n°2017-0553/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 03/07/2017	3 ans 06 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
KIENOU Amos	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation	Décret n°2017-0553/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 03/07/2017	3 ans 06 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
OUEDRAOGO Amidou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-893/PRES/PM/MAAH/MINE FID du 15/09/2016 R-D 2019-1351/'PRES/MAAH/MINEFI D du 31 décembre 2019	4 ans 04 mois	2 ^{ème} mandat en cours
BOKOUM Mahamadou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	2 ans 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
SOME Ambroise	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	2 ans 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
BORO Aboubacar Sidiki	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	2 ans 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
LANKOUANDE Adrien	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	2 ans 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
KIEMTORE Jean Michel	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2019-0899/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 18/09/2019	1 an 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
BAMOGO Vincent	Représentant des travailleurs	Décret n °2018-0448/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 06/06/2018	2 ans 07 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration (PCA)

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le Commissariat aux Comptes de la SONAGESS est assuré par le Cabinet PANAUDIT BURKINA, nommé par résolution n° 038/ 2018/AG-SE/SONAGESS du 29 juin 2018. Il totalise trois (03) ans à la date du 31 décembre 2020. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

Il convient d'inviter la SONAGESS à prendre des dispositions pour régulariser le mandat du commissaire aux comptes au plus tard la prochaine assemblée générale.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONAGESS propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution N° -2021/AG-SE/SONAGESS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	61 751 440	F CFA
Réserves légales (10%)	:	6 175 144	F CFA
Masse à repartir	:	55 576 296	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	105 677 300	F CFA
Nouvelle masse à repartir	:	161 253 596	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	96 752 158	F CFA
Report à nouveau	:	64 501 438	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N° 2021/AG-SE/SONAGESS portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et des honoraires du Commissaire aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à sept millions cinq cent cinquante-deux mille (7 552 000) F CFA TTC.

SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (SONATER)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural (SONATER) a été créée sous forme de Société d'Etat par décret n°2014-059/PRES/PM/MICA/MASA/MEF du 07 février 2014 avec un capital social de 1 154 000 000 F CFA. Sa création est intervenue suite à la transformation du Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural (FEER), précédemment Etablissement Public de l'Etat (EPE). Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2014-072/PRES/PM/MICA/MEF/MASA du 13 février 2014.

Elle a pour principales missions :

- la mise à disposition de l'équipement rural (matériels agricoles manuels et motorisés) ;
- les constructions rurales (infrastructures de stockage, marchandes, etc.) ;
- l'approvisionnement en eau potable ;
- les aménagements des terres agricoles ;
- la défense et la restauration des sols.

L'exercice 2020 de la SONATER s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Tasré BOUDA**, nommé par décret n°2016-197/PRES/PM/MAAH du 11 avril 2016. Il totalise quatre (04) ans neuf (09) mois au 31 décembre 2020 au sein de la société.

Il convient de relever que Monsieur **Malik GARANE** a été nommé Directeur Général de la SONATER en remplacement de Monsieur Tasré BOUDA en Conseil des Ministres du 10 mars 2021.

II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	43	49	49	-06
Permanent	40	46	44	-06
Agent provenant de l'Etat	03	03	05	00
Occasionnels	00	00	00	00
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	297 398 346	345 028 424	310 388 280	-47 630 078
Cotisations Sociales	30 448 680	42 446 454	30 508 597	-11 997 774
Dettes sociales	00	00	2 443 907	00

L'effectif total du personnel de la SONATER a baissé de six (06) agents entre 2019 et 2020. La masse salariale et les cotisations sociales ont également enregistré une baisse de 47,630 millions et 11,998 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	01	02	00
Prévision de recrutement	01	02	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	4 323 636	13 308 395	00

La SONATER prévoit recruter un (01) agent en 2021 avec une incidence financière de 4,324 millions de F CFA en vue de pallier le départ à la retraite.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La SONATER a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été constaté au sein de la société en 2020.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SONATER a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2020.

Toutefois, la société a signalé qu'elle a suivi deux (02) dossiers de contentieux dont un a connu un dénouement en faveur de la SONATER au cours de l'exercice 2020 et l'autre est en instruction.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONATER n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique de développement, la SONATER ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance.

Il convient donc d'inviter la société à élaborer les autres outils de la stratégie de gouvernance à savoir le contrat plan avec l'Etat, la démarche qualité en vue de sa certification et intégrer la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le cadre de ses activités.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a relevé la tenue de deux (02) sessions ordinaires et une session extraordinaire au cours de l'exercice 2020 dont les comptes rendus ont été régulièrement transmis aux tutelles.

Par ailleurs la Présidente du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 22 au 26 juin et du 23 au 29 décembre 2020 et chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il convient de relever que le rapport du premier séjour n'a pas été transmis dans les délais réglementaires.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne. En effet, sur neuf (09) recommandations formulées, une (01) a été exécutée et huit (08) non mise en œuvre dont les principales sont :

- respecter les procédures de passation des marchés ;
- formaliser les procédures de gestion du matériel ;
- mettre en place une politique formalisée de recouvrement des créances ;
- formaliser les contrats de détention du matériel de la société par le fournisseur.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de la SONATER est assuré par le service d'audit interne qui a effectué des missions ayant porté sur la supervision des inventaires des immobilisations et des stocks ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- soumettre les contrats de location au visa du contrôleur de gestion pour s'assurer de la régularité des opérations ;
- prendre des dispositions pour exiger le dépôt de la caution de garantie de 10% du montant des contrats conformément aux modalités de placement des engins ;
- référencer les rangements des pièces de rechange des équipements agricoles.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures d'audit externe. En effet, sur sept (07) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, trois (03) ont été exécutées, une (01) est partiellement mise en œuvre et trois (03) n'ont pas été exécutées.

Les recommandations non mises en œuvre sont :

- acquérir un logiciel de gestion des immobilisations en vue d'éviter des erreurs de calculs ;
- tenir un dossier permanent des immobilisations et mettre en place un registre et des fiches individuelles des immobilisations ;
- établir les factures de vente pour servir de preuve d'enregistrement de la quote-part de l'Etat dans les ventes des équipements agricoles.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le commissariat aux comptes de la SONATER est assuré par le cabinet AUREC Afrique-BF qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Toutefois, à l'issue de sa mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles il a principalement recommandé d'établir des factures de ventes pour servir de preuve d'enregistrement de la quote-part de l'Etat dans les ventes des équipements agricoles.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit.

Les principales recommandations antérieures non mises en œuvre du comité d'audit sont :

- publier le plan de passation des marchés sur le site web de la SONATER ;
- prendre des dispositions idoines pour résoudre définitivement les problèmes liés au logiciel comptable en vue d'améliorer la fiabilité des données financières ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du commissaire aux comptes relatives aux prescriptions SYSCOHADA ;
- prendre une délibération pour engager la SONATER dans la RSE et dans la démarche qualité.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de la SONATER a tenu trois (03) sessions au cours de l'exercice 2020 à l'effet d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- transmettre les versions finales des documents aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
- élaborer les états financiers conformément au SYSCOHADA révisé ;
- soumettre le rapport de gestion au Commissaire aux Comptes en vue de s'assurer de la cohérence des données avec les états financiers.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATER n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat.

Cependant, il convient de rappeler la mission de l'Inspection Générale des Finances effectuées au cours de l'exercice 2018 qui a réalisé un audit du stock des motopompes du PDMA-SSH et formulé des recommandations. A cet effet, il sied d'inviter la SONATER à faire le point de la mise en œuvre desdites recommandations.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La SONATER a signalé qu'elle a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances au titre de l'exercice 2020 dont le rapport n'est pas encore disponible.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté la charte de l'administrateur, la SONATER a mis en place tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

Toutefois, la SONATER a relevé que la charte de l'administrateur est en cours d'élaboration et la charte du comité d'audit est en cours de relecture.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le code d'éthique et de déontologie des employés et le plan de carrière du personnel, la SONATER a élaboré et met en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Il convient d'inviter la société à diligenter la finalisation du code d'éthique et de déontologie des employés et l'élaboration du plan de carrière du personnel.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONATER n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2020.

IV.ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1.Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	949 544	930 818	1 129 116
Ressources stables	6 937 332	930 818	1 129 116
Actif immobilisé net	1 563 267	1 627 172	1 575 189
Actif circulant	21 632 765	18 186 929	16 949 667
Passif circulant	18 109 554	21 963 469	17 487 763
Trésorerie actif	1 850 855	3 080 186	94 650
Trésorerie passif	2	2	2 627
Total bilan	25 046 887	22 894 288	18 619 506

L'analyse du tableau ci-dessus, indique une amélioration relative des grandes masses du bilan entre 2019 et 2020. En effet, les ressources stables ont connu une hausse de 6,007 milliards de FCFA, suite à l'accroissement des dettes financières de 5,988 milliards de FCA.

Toutefois, l'actif immobilisé a enregistré une diminution de 63,905 millions de FCFA consécutive essentiellement aux amortissements constatés.

Par ailleurs, l'actif circulant s'est amélioré de 3,446 milliards de F CFA contrairement au passif circulant qui a baissé de 3,854 milliards de FCFA suite à l'augmentation des postes « autres débiteurs divers » et « autres dettes ».

Ainsi, la trésorerie nette est passée de 3,080 milliards à 1,851 milliard de F CFA entre 2019 et 2020.

IV.1.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	4,44	0,57	0,72
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	20,24%	-225,88%	33,92%

D'une manière générale, les ratios de l'équilibre financier de la SONATER se sont consolidés au titre de l'exercice 2020. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est amélioré en passant de 0,57 à 4,44 entre 2019 et 2020 suite à l'accroissement des dettes financières. Ainsi, les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Par ailleurs, le ratio d'autofinancement s'est amélioré en passant de -225,88% en 2019 à 20,24% en 2020, consécutive à l'amélioration de la valeur ajoutée et de la capacité d'autofinancement global.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	6,49%	-30,50%	11,99%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,04	0,04	0,06
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,04	1,04	1,06
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,30	0,97	0,97
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,10	0,14	0,01

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des ratios de performance financière au titre de l'exercice 2020, excepté le ratio de liquidité immédiate. En effet, le taux de rentabilité financière a enregistré une hausse consécutive au résultat bénéficiaire enregistré au titre de l'exercice sous revue.

Toutefois, le ratio de liquidité immédiate s'est détérioré et reste faible, traduisant que la société pourrait avoir des difficultés pour faire face à ses engagements à court terme.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	6 286 321	1 470 346	4 186 993
Valeur ajoutée	739 393	105 875	529 789
Charges de personnel	328 755	345 028	341 297
Excédent brut d'exploitation	410 638	-239 153	188 492
Résultat d'exploitation	322 618	-283 888	144 187
Résultat financier	-239 080	0	12 145
Résultat des activités ordinaires	83 538	-283 888	156 333
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	61 648	-283 888	135 398

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration de tous les soldes significatifs de gestion entre 2019 et 2020 suite à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Toutefois, le résultat financier est déficitaire de 239,080 millions de F CFA en 2020 du fait du poids du service de la dette contractée auprès du Trésor Public.

Par ailleurs, le résultat net s'est amélioré de 345,536 millions de F CFA en passant de -283,888 millions à 61,648 millions de F CFA entre 2019 et 2020.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	327,54%	-64,88%	102,37%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	598,36%	-80,02%	35,81%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	44,46%	325,88%	64,42%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	58,22%	00%	00%
Rotation des stocks marchandises (Stock moyen de marchandises) x 360 j / Coût d'achat des marchandises vendues	89,26	544,69	150,18
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus encours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	9,15	319	1 216
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	26,27	508	51

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des ratios de performance économique de la SONATER entre 2019 et 2020. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires et le taux de croissance de la valeur sont passés respectivement de -64,88% à 327,54% et de -80,02% à 598,36% suite à l'accroissement du volume d'activités.

Ainsi, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est amélioré en passant de 325,88% à 44,46% entre 2019 et 2020 traduisant le pourcentage de la valeur ajoutée consacré à la rémunération du facteur travail au sein de la SONATER.

Cependant, le poids de l'endettement s'est détérioré en s'établissant à 58,22% en 2020 suite au recours à l'emprunt auprès du Trésor Public pour le financement des activités de mécanisation.

En somme, les performances économique et financière de la SONATER se sont améliorées en 2020. Toutefois, il convient de l'inviter à faire le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions des corps de contrôle de l'Etat notamment celles de l'IGF et à poursuivre la mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONATER a relevé le dénouement de l'apurement de la dette de l'Etat d'un montant de neuf cent quarante-trois millions sept cent quatre-vingt mille trois cent soixante-neuf (943 780 369) F CFA après la clôture de l'exercice 2020.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°034/2020/AG-SE/SONATER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La SONATER a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLE

Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations des organes de la société.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la SONATER a signalé que des dispositions ont été prises en vue de la mise en œuvre des recommandations des organes de gouvernance. Toutefois, la société a relevé des difficultés financières qui entravent la mise en œuvre diligente desdites recommandations.

Recommandation relative à la mise en place d'un plan marketing agressif en vue de l'écoulement des équipements agricoles

En exécution de cette recommandation, la SONATER a relevé que le contexte de la pandémie du COVID-19 a favorisé les commandes institutionnelles auprès de la société et la signature de conventions par l'entremise des ministères en charge de l'agriculture et des collectivités territoriales.

Toutefois, cette recommandation est en attente de mise en œuvre.

Recommandation relative à l'inscription de la commercialisation des matériels agricoles dans le contrat d'objectifs du Directeur Général

La SONATER a relevé que cette recommandation a été exécutée.

Recommandation relative à la correction des incohérences relatives aux créances contenues dans le rapport de gestion de la société ainsi que les états financiers

La SONATER n'a pas mis en œuvre cette recommandation. Toutefois, la société a signalé que le rapport de gestion ainsi que les documents sur la situation financière ont été communiqués au commissaire aux comptes en vue de s'assurer de la cohérence des informations avec les états financiers.

Recommandation relative à la prise des dispositions idoines pour diligenter l'apurement des dettes fiscales et sociales

Dans le cadre de mise en œuvre de cette recommandation, la SONATER a noté que des dispositions ont été prises en vue de l'apurement des dettes fiscales et sociales. Ainsi, les dettes fiscales sont passées de 526 509 224 F CFA en 2019 à 5 304 368 F CFA en 2020, soit une baisse de 99%.

En outre, la SONATER n'a pas enregistré de dettes sociales à la clôture de l'exercice 2020.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*BADO Augustine Denise	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-Agricoles et de la Mécanisation	Décret n°2019-0026/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 23/01/2019	1 an 11 mois	1 ^{er} mandat en cours
BICABA Pierre	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat expire le 31/01/2021 A régulariser
OUEDRAOGO Rimouagodo Hamado	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat expire le 31/01/2021 A régulariser
BELEMSEBGO Urbain	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	6 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
PACMAGDA Paul	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	6 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par KOBE Gaoussou nommé en Conseil des Ministres du 17 février 2021
YE Dofihouyan	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2020-0888/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 21/10/2020	02 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Somwoumyan Léocadie	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	6 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat expiré. Remplacée par YAMEOGO Windéyam Vincent de Paul nommé en Conseil des Ministres du 28 avril 2021
OUELOGO Harouna	Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	6 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par Sidewata ZOMBRE nommé en Conseil des Ministres du 17 février 2021
SIONE Boukary	Représentant des travailleurs	Décret N°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	2 ans 11 mois	1 ^{er} mandat expire le 31/01/2021 A régulariser

*Présidente du Conseil d'Administration.

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le commissariat aux comptes de la SONATER est assuré par le cabinet AUREC Afrique-BF, nommé par résolution n°027/2016/AG-SE/SONATER du 24 juin 2016 et renouvelé par résolution n°032/2018/AG-SE/SONATER du 29 juin 2018.

A la date du 31 décembre 2020, il totalise six (06) ans au sein de la société. Il convient de noter que son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

A cet effet, il sied d'inviter la SONATER à procéder au recrutement d'un nouveau commissaire aux comptes.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose deux (02) projets de résolution à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

Résolution N°.../2021/AG-SE/SONATER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2020 tels que présentés par la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural (SONATER).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	61 648 386	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-438 144 032	F CFA
Report à nouveau	:	-376 495 646	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°/2021/AG-SE/SONATER portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions deux cent soixante-deux mille cinq cents (3 262 500) F CFA TTC.

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) est une société d'Etat créée par décret n°97-426/PRES/PM/MIHU du 13 octobre 1997 avec un capital social de 3 000 000 000 F CFA. Elle a pris formellement la charge de deux structures dissoutes à savoir le Fonds de l'Habitat et le Projet Ouaga 2000 le 1^{er} août 1998.

Instrument de la politique de l'Habitat du Gouvernement pour l'impulsion du sous-secteur de la viabilisation, la SONATUR a pour missions principales :

- l'acquisition de terrains, leur aménagement et la commercialisation de parcelles viabilisées ;
- la gestion de son patrimoine immobilier ;
- la prise de participation pour le compte de l'Etat au capital de certaines sociétés intervenant dans le secteur de l'habitat ;
- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser le développement.

L'exercice 2020 de la SONATUR s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Souaré GORO** nommé par décret n°2020-0508/PRES/PM/MUH du 18 juin 2020. Il totalise six (06) mois à la date du 31 décembre 2020.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	51	56	61	-05
Permanent	43	47	53	-04
Agent provenant de l'Etat	08	09	08	-01
Occasionnels	01	02	00	-01
Autres agents	12	11	11	01
Masse salariale	409 551 803	430 996 139	358 189 729	-21 444 336
Cotisations Sociales	40 840 085	46 819 782	48 647 271	-5 979 697
Dettes sociales	148 344 692	155 909 828	133 847 474	-7 565 136

L'effectif total de la SONATUR au 31 décembre 2020 est de 51 agents avec une masse salariale de 409,552 millions F CFA. La masse salariale a connu une baisse de 21,444 millions de F CFA en 2020.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	02	03	03
Prévision de recrutement	11	03	03
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	55 900 000	25 750 000	21 600 000

La SONATUR prévoit recruter onze (11) agents en 2021 avec une incidence financière de 55,900 millions de F CFA pour faire face au départ à la retraite et renforcer l'effectif du personnel de la société.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Aucun fait nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré en 2020.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social au sein de la SONATUR est resté serein au cours de l'exercice sous revue grâce à la communication régulière entre la direction générale, le personnel et les partenaires sociaux sur la vie de la société.

Par ailleurs, on constate qu'au titre de l'année 2020 le turn-over de la SONATUR est de 7% contre 9% en 2019.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONATUR a signalé qu'elle n'a pas de participation dans le capital social d'autres entreprises. Toutefois, elle examinera les opportunités qui s'offriront à elle dans les années à venir.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La SONATUR dispose d'un plan stratégique de développement, d'une certification ISO 9001 version 2008 et est engagée dans le processus de migration de son système de management de la qualité vers la version 2015. Par ailleurs, elle intègre le concept de la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de ses activités.

Toutefois, il convient d'inviter la SONATUR à se doter d'un contrat plan avec l'Etat pour lui permettre d'assurer la fourniture continue de service public.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SONATUR a relevé qu'elle a tenu cinq (05) sessions du conseil d'administration dont deux (02) ordinaires au cours de l'exercice 2020. Les comptes rendus de chaque session ont été transmis aux tutelles conformément à la réglementation.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 18 au 22 mai et du 07 au 10 décembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport transmis aux autorités compétentes.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR n'a pas fait le point des recommandations issues des missions d'audit antérieures du service d'audit interne.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le service d'audit interne de la SONATUR a effectué des missions d'audit notamment l'audit du processus de vente de parcelles viabilisées, l'audit de la

traçabilité des collectes de fonds et des versements en banque par les clients et l'investigation sur la tenue de caisse menues-dépenses. Au terme de ses missions, les recommandations suivantes ont été formulées :

- se conformer aux règles et procédures de commercialisation et de gestion des parcelles ;
- élaborer un programme pluriannuel de commercialisation des parcelles en lien avec celui de la viabilisation ;
- traiter systématiquement les encaissements bancaires en suspens.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des audits externes.

En effet, sur les treize (13) recommandations formulées par le Commissaire aux comptes, deux (02) sont totalement mise en œuvre, neuf (09) sont en cours de réalisation avec des taux compris entre 40% et 90% et deux (02) n'ont pas connu de début de mise en œuvre notamment :

- prendre en compte tous les coûts de viabilisation dans la détermination du prix de vente des parcelles;
- élaborer une procédure comptable spécifique qui permet de traduire fidèlement les réalités de ses opérations.

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le commissariat aux comptes de la SONATUR est assuré par le Cabinet Audit Conseil du Sahel (ACS) qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Toutefois, à l'issue de sa mission, il a formulé les principales recommandations suivantes :

- améliorer l'archivage des dossiers des marchés ;
- faire jouir le personnel de la SONATUR de leur congé annuel ;

- améliorer la méthode de détermination du prix de vente des parcelles ;
- formaliser des contrats avec les clients souscripteurs.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur deux (02) recommandations formulées, une (01) est en cours de mise en œuvre et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative à la tenue d'une formation portant sur la législation du développement immobilier.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le Comité d'Audit a effectué des missions au titre de l'exercice 2020 à l'effet d'examiner l'état de mise en œuvre des recommandations et le fonctionnement de la cellule de Bobo Dioulasso.

A l'issue des missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- accélérer la mise en œuvre de certaines recommandations notamment celles édictées par Inspection Générale des Finances (IGF) ;
- revoir l'institutionnalisation de rencontres périodiques entre la SONATUR et les concessionnaires (SONABEL et ONEA) ;
- initier des pourparlers avec les ministères de tutelles technique et financière pour résoudre les difficultés liées au processus d'immatriculation des sites SONATUR ;
- poursuivre les procédures adaptées pour rendre effective les règlements existants entre la SONATUR et la SOCOGIB dans le cadre du respect des échéanciers et/ou entreprendre toute mesure y relative.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de l'ASCE-LC, de la Cour des Comptes et de l'inspection Générale des Finances. En effet, sur seize (16) recommandations formulées par la Cour des Comptes, l'ASCE-LC et l'IGF, neuf (09) sont totalement mises en œuvre, six (06) sont en cours de réalisation avec un taux compris entre 25% et 90% et une (01) n'a pas connu un début de mise en œuvre à savoir celle relative au renforcement de l'effectif du service en charge des achats.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, la SONATUR a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances. Au terme de la mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- produire la situation d'exécution du plan de passation des marchés (PPM) conformément aux dispositions réglementaires y relatives ;
- prendre une note pour constituer la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) en associant l'auditeur interne en qualité d'observateur ;
- établir des demandes de cotation individuelles adressées aux fournisseurs identifiés ;
- exiger les attestations d'exonération pour les marchés à conclure en hors TVA ;
- privilégier le virement dans les comptes tel que libellé dans les contrats ;
- concevoir les outils de gestion des fournitures (registres de suivi du stock).

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SONATUR dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La SONATUR a élaboré et met en œuvre tous les outils du dispositif de contrôle interne.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONATUR n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2020. Toutefois, la société a relevé l'existence de deux (02) conventions antérieures signées au cours de l'exercice 2014 dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020.

Il s'agit de la convention avec la CARFO d'un montant de 3 000 000 000 F CFA et celle avec la CNSS d'un montant de 4 000 000 000 F CFA destinés au financement du sommet de l'Union Africaine. L'encours au 31 décembre 2020 est de 7 000 000 000 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	11 450 687	11 634 021	9 979 464
Ressources stables	20 209 607	20 089 621	18 435 064
Actif immobilisé net	11 397 007	11 240 510	4 238 574
Actif circulant	6 112 244	5 533 462	18 389 394
Passif circulant	11 752 092	11 016 324	17 172 250
Trésorerie actif	14 452 448	14 331 972	12 979 346
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	31 961 698	31 105 944	35 607 313

Excepté les capitaux propres, les grandes masses du bilan se sont améliorées entre 2019 et 2020. En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé net ont augmenté respectivement de 119,986 millions et de 156,497 millions suite à la comptabilisation des provisions pour risques et charges et l'augmentation des immobilisations corporelles. Cependant, les capitaux propres ont diminué de 183,333 millions de F CFA du fait de la baisse du résultat net au cours de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, l'actif circulant et le passif circulant ont également augmenté respectivement de 578,782 millions et de 735,768 millions de F CFA. La hausse de l'actif circulant s'explique par l'augmentation des stocks et des créances.

Ainsi, la trésorerie nette a connu une augmentation de 120,476 millions de F CFA entre 2019 et 2020.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,77	1,79	4,35
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	1,35	1,38	1,18
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	5,72	4,82	27,25
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	68,29%	73,19%	39,70%

Le tableau ci-dessus indique une dégradation des ratios de l'équilibre financier entre 2019 et 2020. En effet, les ratios de capacité d'endettement, de capacité de remboursement et de l'autofinancement se sont dégradés en passant respectivement de 1,38 à 1,35, de 4,82 à 5,72 et de 73,19% à 68,29% suite à la baisse du résultat net de l'exercice sous revue.

Toutefois, les ressources stables continuent de couvrir les emplois stables mais reste peu satisfaisants.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	9,61%	18,39%	8,10%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	35,83	37,40%	28,03%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,58	1,60	1,39
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,75	1,80	1,83
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,23	1,30	0,76

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les ratios de performance financière de la SONATUR sont en dégradation continue. En effet, le ratio de rentabilité financière a fortement baissé en passant de 18,38% à 9,61% suite à une dégradation du résultat net de 48,57% au cours de la période sous revue.

Les ratios de solvabilité, de liquidité générale et immédiate ont suivi la même tendance baissière consécutive à l'augmentation du passif circulant.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	3 974 243	4 971 817	3 774 843
Valeur ajoutée	2 165 204	3 299 367	781 688
Charges de personnel	512 985	531 798	519 777
Excédent brut d'exploitation	1 652 219	2 767 569	261 911
Résultat d'exploitation	1 274 056	2 516 917	180 245
Résultat financier	488 253	459 333	1 016 883
Résultat des activités ordinaires	1 762 309	2 976 250	1 197 128
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	1 100 554	2 139 812	808 758

Excepté le résultat financier, tous les soldes significatifs de gestion de la SONATUR se sont dégradés entre 2019 et 2020. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont diminué suite à la baisse du volume des ventes des parcelles.

Quant au résultat financier, il s'est amélioré en passant de 459,333 millions en 2019 à 488,253 millions de F CFA en 2020, soit une hausse de 28,920 millions de F CFA suite à des rémunérations du compte courant.

IV.2.2 Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-20,06%	30,28%	-45,31%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-34,38%	322,08	-71,01%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	23,69%	16,12%	66,50%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/ excédent brut d'exploitation)	00	00	00
Rotation des stocks de produits finis (Stock moyen de produits finis x 360 j / Coût de production des produits vendus)	866	1 214	2 512
Durée moyenne du crédit fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	65	73	77

D'une manière générale, les ratios de performance économique se sont dégradés au cours de l'année 2020. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est détérioré entre 2019 et 2020 en passant de 16,12% à 23,69% suite à une diminution de la valeur ajoutée.

La rotation des stocks de produits finis s'est améliorée en passant de 1 214 jours à 866 jours suite à la révision des modalités de paiement des terrains.

Au regard de la baisse continue des performances économique et financière de la SONATUR, il convient de l'inviter à mener une réflexion sur son modèle économique en vue d'assurer sa viabilité.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONATUR a signalé qu'aucun évènement important impactant le fonctionnement de la société n'est survenu après la clôture de l'exercice.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°035/2020/AG-SE/SONATUR portant approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2019

La SONATUR a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à l'amélioration des performances économiques et financières et la maîtrise des charges d'exploitation de la société

En exécution de cette recommandation, la SONATUR a relevé que les dispositions ont été prises pour la maîtrise des charges.

Recommandation relative à l'obtention de portes feuilles de projet auprès des partenaires

En exécution de cette recommandation, la SONATUR a souligné que des protocoles d'accord ont été établis avec des propriétaires terriens pour l'acquisition des nouveaux sites.

Recommandation relative à la mise en place d'une politique efficace de recouvrement des créances

En exécution de cette recommandation, la SONATUR a relevé qu'une politique de recouvrement de créances clients a été établie et a permis de réduire l'encours.

Recommandation relative à la mise en place d'une stratégie de prospection des nouveaux sites et une politique offensive de mobilisation du foncier, de viabilisation et de commercialisation des terrains

En exécution de cette recommandation, la SONATUR a relevé qu'une stratégie de prospection de nouveaux sites et une politique offensive de mobilisation du foncier ont été définies et la viabilisation des sites se poursuit avec les principaux concessionnaires à savoir la SONABEL et l'ONEA. Aussi, un programme quinquennal de commercialisation est établi.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
* ILBOUDO Karim	Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville	Décret n°2018-0108/PRES/PM/MUH/MINEFID du 22/02/2018	2 ans 10 mois	1 ^{er} mandat en cours Remplacé par M. Kouka Benjamin KONKOBO en CM du 05/05/2021
ILBOUDO Fidèle	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret n°2014-090/PRES-TRANS/PM/MH/MEF du 31/12/2014 R-D n°2018-0901/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
NANEMA Marcelin	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2014-090/PRES-TRANS/PM/MH/MEF du 31/12/2014 R-D n°2018-0901/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
KABORE Patrice	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2020-0212/PRES/PM/MUH/MINEFID du 13/03/2020	10 mois	1 ^{er} mandat en cours
SINARE Halhassane	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	2 ans 03 mois	1 ^{er} mandat en cours Appelé à d'autres fonctions. A remplacer
OUEDRAOGO G. Marc	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville	Décret n°2016-1193/PRES/PM/MUH/MINEFID du 30/12/2016 R-D n°2020-0164/PRES/PM/MUH/MINEFID du 27/02/2020	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
KY Jean-Baptiste	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	Décret n°2020-0212/PRES/PM/MUH/MINEFID du 13/03/2020	10 mois	1 ^{er} mandat encours
KAMBOUELE N. Charles	Ministère de la Santé	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	2 ans 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANYAN Sylvain	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	2 ans 03 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration

XI. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le Commissariat aux Comptes de la SONATUR est assuré par le Cabinet Audit Conseil du Sahel (ACS) en qualité de commissaire aux comptes titulaire et du Cabinet CICE en qualité de commissaire aux comptes suppléant, nommé par résolution n°038/2019/AG-SE du 29 juin 2019 pour un mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2019.

A la date du 31 décembre 2020, il totalise deux (02) ans au sein de la Société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2021.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONATUR propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution :

Résolution n°.../2021/AG-SE/SONATUR portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2020 tels que présentés par la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	1 100 553 599	F CFA
Masse à répartir	:	1 100 553 599	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	660 332 159	F CFA
Réserves facultatives	:	440 221 440	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°.../2021/AG-SE/SONATUR portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux comptes à six millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux-cents (6 478 200) F CFA TTC.

SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) est une société d'Etat créée par décret n°95-311/PRES/MTT/MEFP/MCIA du 1^{er} août 1995 avec un capital social de 1 000 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2002-603/PRES/PM/MITH/MFB/MCPEA/MTEJ du 20 décembre 2002. Son domaine d'activités est la gestion du patrimoine ferroviaire. L'Etat burkinabé a signé, en 1997, une convention avec la SOPAFER-B, lui confiant la responsabilité de la gestion du patrimoine ferroviaire évalué à 88 milliards de F CFA.

Les principales missions de la société sont :

- la gestion des intérêts et du patrimoine de l'Etat dans le cadre de la convention de concession du service public des transports ferroviaires ; conclue avec la SITARAIL ou avec tout autre concessionnaire qui viendrait à lui être substitué ;
- la gestion administrative et comptable de l'ensemble des éléments formant le domaine public ferroviaire de l'Etat, ainsi que des matériels ferroviaires ou autres, mis à la disposition du concessionnaire ;
- le suivi de la gestion et de l'exploitation du service public concédé ;
- toutes activités propres à assurer le développement ou l'accomplissement des transports ferroviaires nationaux et internationaux.

La gestion de la société au titre de l'exercice 2020 a été assurée par **Monsieur Malick KOUANDA** nommé par décret n°2018-0429/PRES/PM/MTMUSR du 06 juin 2018. Il totalise deux (02) ans sept (07) mois au 31 décembre 2020 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	33	38	34	-05
Permanent	28	33	29	-05
Agent provenant de l'Etat	00	00	00	00
Occasionnels (Contractuel)	05	05	05	00
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	235 014 762	224 345 270	239 478 310	10 669 492
Cotisations Sociales	23 517 156	21 975 109	23 070 780	1 542 047
Dettes sociales	17 275 295	11 571 439	4 081 582	5 703 856

L'effectif total du personnel de la SOPAFER-B a diminué de cinq (05) agents entre 2019 et 2020 du fait de démissions et de l'arrivée à terme de contrats à durée déterminée au cours de l'exercice 2019. Cependant, la masse salariale et les cotisations sociales ont enregistré une hausse respective de 10,669 millions et de 1,542 millions de F CFA entre 2019 et 2020.

Les dettes sociales ont ainsi enregistré une hausse de 5,704 millions de F CFA

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2021	2022	2023
Départ à la retraite (effectif)	00	00	00
Prévision de recrutement (effectif)	03	01	00
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	9 145 320	2 500 000	00

La société prévoit recruter trois (03) agents en 2021 en vue de renforcer son effectif.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La société a relevé qu'aucun évènement nécessitant la tenue du conseil de discipline n'a été enregistré au cours de l'exercice 2020.

II.4. LE CLIMAT SOCIAL

La SOPAFER-B a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2020. Elle a également noté que les conditions de travail se sont améliorées.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SOPAFER-B a relevé qu'elle n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En matière de stratégie de gouvernance, la SOPAFER-B a signé en 1997 avec l'Etat une convention de gestion qui lui confie la responsabilité de la gestion du patrimoine ferroviaire et qui tient lieu de contrat plan avec l'Etat et a élaboré un plan stratégique de développement couvrant la période 2019-2023.

Par ailleurs, elle a entamé le processus de la démarche qualité et l'élaboration du rapport diagnostic qualité assorti d'un plan d'actions qui est en cours de mise en œuvre en vue de sa certification.

Toutefois, la société doit intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de ses activités.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a indiqué qu'elle a tenu trois (03) sessions du conseil d'administration dont une (01) extraordinaire au cours de l'exercice 2020. Le compte rendu de chaque session a été transmis aux tutelles de la société conformément à la réglementation.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 22 au 30 juin et du 28 au 31 décembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

III.3.POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le service d'audit interne de la SOPAFER-B a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures. En effet, sur douze (12) recommandations formulées, trois (03) ont été mises en œuvre, sept (07) partiellement exécutées et deux (02) non mise en œuvre à savoir :

- mettre en place d'un système d'évaluation des prestataires ;
- élaborer une politique de recouvrement des créances.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le service d'audit interne de la SOPAFER-B a effectué des missions au cours de l'exercice 2020 ayant porté sur le processus de la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs aux infrastructures et matériels ferroviaires, au processus du suivi de l'exploitation du service concédé et au processus de la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux financés par le Fonds d'Investissement Ferroviaire.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller à l'évaluation des programmes d'investissement avant leur mise en œuvre ;
- effectuer le suivi contrôle des travaux d'investissement pour s'assurer de leur bonne exécution ;
- réaliser périodiquement l'analyse des statistiques reçues du concessionnaire SITARAIL en vue de s'assurer de leur fiabilité ;
- veiller à l'évaluation du cahier de charges du concessionnaire en matière de mise en œuvre des travaux.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SOPAFER-B a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du Commissaire aux Comptes. En effet, sur onze (11) recommandations formulées, sept (07) ont été mises en œuvre, quatre (04) sont partiellement exécutées.

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le commissariat aux comptes de la SOPAFER-B est assuré par le Cabinet SOFIDEC NEXIA qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Au terme de cette mission, des insuffisances ont été constatées et des recommandations ont été formulées en vue de l'amélioration du dispositif de contrôle interne.

III.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SOPAFER-B a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées, trois (03) ont été exécutées et une (01) est en cours de mise en œuvre à savoir accomplir les diligences administratives nécessaires à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de concession du transport ferroviaire.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le comité d'audit de la SOPAFER-B a réalisé au titre de l'exercice 2020 des missions à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration, d'examiner le dispositif de contrôle interne et d'élaborer des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- évaluer l'impact de la COVID-19 sur les activités de la société assortie de propositions de solutions ;
- évaluer l'impact de la non-entrée en vigueur de la Convention de Concession Révisée sur la continuité de l'exploitation de la société ;
- mettre à jour le manuel de procédures de la société.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La société a noté qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs.

III.3.4.2 AUDITS DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La SOPAFER-B a relevé qu'elle a reçu une mission d'audit de la Cour des Comptes au cours de l'exercice sous revue et portant sur les exercices 2016-2017. Au terme de la mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre à jour le manuel de gestion ;
- veiller à la mise en place et à l'application des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance ;
- proposer l'acte de renouvellement de la convention de gestion aux autorités compétentes ;
- veiller à la bonne tenue des inventaires des biens.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Hormis le règlement intérieur du Conseil d'Administration et la charte de l'administrateur, la SOPAFER-B dispose de tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

Toutefois, le règlement intérieur du Conseil d'Administration et la charte de l'administrateur sont en cours d'élaboration.

III.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Excepté la cartographie des risques et le plan de formation pluriannuel du personnel, la SOPAFER-B a élaboré et mis en œuvre tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, il convient donc d'inviter la société à mettre à jour les manuels de procédures et à finaliser la cartographie des risques ainsi que le plan de formation pluriannuel du personnel.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La société n'a pas fait cas d'une convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2020.

Toutefois, la convention de concession de l'exploitation des transports ferroviaires entre le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire et la Société SITARAIL signée au cours des exercices antérieurs a continué à produire ses effets au cours de l'exercice sous revue avec un montant de sept cent vingt-sept millions quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq (727 045 455) FCFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	2 834 991	3 010 751	3 113 962
Ressources stables	11 342 129	11 691 056	11 864 218
Actif immobilisé net	10 435 424	10 657 713	10 852 351
Actif circulant	655 781	743 472	840 790
Passif circulant	1 687 440	435 095	404 407
Trésorerie actif	1 938 363	845 895	1 007 288
Trésorerie passif	0	120 928	431 803
Total bilan	13 029 568	12 247 079	12 700 428

L'analyse du tableau ci-dessus indique une baisse d'ensemble des grandes masses du bilan au titre de l'exercice sous revue. En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé net ont enregistré une baisse en passant respectivement de 11,691 milliards à 11,342 milliards de F CFA et de 10,658 milliards à 10,435 milliards de F CFA entre 2019 et 2020, suite à la diminution du poste « subvention d'investissement » et aux amortissements constatés.

L'actif circulant a également enregistré une diminution entre 2019 et 2020 contrairement au passif circulant, du fait respectivement de la baisse des créances clients et la hausse du compte « créditeurs divers » suite à la comptabilisation des fonds reçus dans le cadre du projet d'interconnexion Ouaga-Bolgatenga d'un montant de 1,169 milliard de F CFA.

Par ailleurs, la trésorerie-actif a enregistré une augmentation de 1,092 milliard de F CFA suite à l'encaissement des placements arrivés à terme.

IV.1.1. ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,09	1,10	1,09
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,34	0,35	0,36
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	40,78	58,40	-326,39
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	47,87%	38,12%	-11,35%

Les ratios de l'équilibre financier de la SOPAFER-B se sont relativement consolidés au titre de l'exercice 2020. En effet, les ratios de capacité de remboursement et de l'autofinancement sont relativement en hausse suite à la baisse de l'actif immobilisé net et à l'amélioration de la capacité d'autofinancement global enregistrée au titre de l'exercice sous revue.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	3,05%	2,95%	2,70%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	21,76%	24,58%	24,52%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,29	1,33	1,32
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	1,54	2,86	2,21
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,15	1,52	2,21

D'une manière générale, les ratios de performance financière de la SOPAFER-B se sont confortés au titre de l'exercice 2020, excepté le ratio d'autonomie financière.

En effet, le taux de rentabilité financière a augmenté en passant de 2,95% à 3,05% entre 2019 et 2020. Toutefois, cette hausse est consécutive à la diminution des capitaux propres.

Par ailleurs, les ratios de solvabilité et de liquidité demeurent supérieurs à l'unité. Cela indique que la société peut faire face à ses engagements à court et moyen termes.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	864 993	896 741	854 905
Valeur ajoutée	431 469	387 523	236 310
Charges de personnel	235 015	224 345	262 549
Excédent brut d'exploitation	196 454	163 178	-26 239
Résultat d'exploitation	104 972	105 729	78 984
Résultat financier	40 708	18 211	36 759
Résultat des activités ordinaires	145 680	123 940	115 743
Résultat hors activités ordinaires	-9 415	00	00
Résultat net	86 326	88 874	84 148

D'une manière générale, les soldes intermédiaires de gestion de la SOPAFER-B se sont améliorés entre 2019 et 2020 nonobstant la baisse du chiffre d'affaires. La baisse du chiffre d'affaires de la société s'explique par la réduction du volume d'activités suite à la crise sanitaire de la covid-19.

Le résultat net a suivi la même tendance en passant de 88,874 millions à 86,326 millions de F CFA, consécutive à la baisse du chiffre d'affaires et du résultat hors activités ordinaires.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2020	2019	2018
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-3,54%	4,89%	15,23%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	11,34%	63,99%	-40,49%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	54,47%	57,89%	111,10%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus encours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	135	111	158
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	37	35	33

Excepté le ratio de partage de la valeur ajoutée, tous les autres ratios de performance économique de la société se sont relativement détériorés au titre de l'exercice sous revue.

Cependant, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est amélioré en passant de 57,89% à 54,47% suite à l'augmentation de la valeur ajoutée mais reste élevé.

En somme, les performances économique et financière de la SOPAFER-B se sont relativement consolidées entre 2019 et 2020. Toutefois, il convient d'inviter la société à poursuivre la mise en place des outils du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat et à mettre en œuvre les recommandations issues des missions d'audit.

Par ailleurs, il sied d'inviter la société à élaborer un contrat plan avec l'Etat conformément au référentiel d'élaboration et d'adoption des contrats plan avec l'Etat adopté en Conseil des Ministres malgré l'existence de la convention de gestion signée depuis 1997.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SOPAFER-B a relevé que la relance du processus de sélection du partenaire privé par les autorités du Burkina Faso et du Ghana, intervenue en mars 2021, dans le cadre de la construction de l'interconnexion ferroviaire entre les deux pays pourrait impacter significativement le fonctionnement de la société à travers un accroissement de son volume d'activités au titre de l'année 2021.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°036-2020/AG-SE/SOPAFER-B, portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La SOPAFER-B a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

Recommandation relative à la transmission des comptes rendus des sessions du conseil ainsi que les rapports de séjour du Président du Conseil d'Administration aux tutelles dans les délais réglementaires

En exécution de cette recommandation, la SOPAFER-B a indiqué qu'elle a procédé à la transmission des rapports de séjour du Président du Conseil d'Administration et des comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles technique, financière et de gestion dans les délais réglementaires.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SERE Jean Gabriel	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret N°2019-1135/PRES/PM/MT MUSR du 23/10/2019	1 an 02 mois	Appelé à d'autres fonctions A remplacer
ZEBRET Ismaël	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	Décret N°2020-1036/PRES/PM/MT MUSR du 23/12/2020	-	1 ^{er} mandat en cours
BEOGO Joseph	Ministère des Transports, de la mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2020-0444/PRES/PM/MID T/MEF du 08/06/2020	07 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Rihanata	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	Décret N°2020-1036/PRES/PM/MT MUSR du 23/12/2020	-	1 ^{er} mandat en cours
KONE Fousséni	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso	Décret n°2017-1334/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 19/04/2017 R-D n°2021-0049/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 03/03/2021	3 ans 08 mois	2 ^{ème} mandat en cours
YAMEOGO/DABIRE D Jeanne Marie Raïssa	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2015-1515/PRES-TRANS/PM/MIDT/M EF du 25/11/2015 R-D n°2019-0767/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 16/07/2019	5 ans 01 mois	2 ^{ème} mandat en cours
BADO Bano	Conseil Burkinabé des Chargeurs	Décret n°2017-1334/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 19/04/2017 R-D n°2021-0049/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 03/03/2021	3 ans 08 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KERE Hermann	Représentant des travailleurs	Décret N°2017-1180/PRES/PM/MT MUSR 15/11/2017 R-D n°2021-0048/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 03/03/2021	3 ans 02 mois	2 ^{ème} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le commissariat aux comptes de la SOPAFER-B est assuré par le cabinet SOFIDEC NEXIA, nommé par résolution N°036/2018/AG-SE/SOPAFER-B du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2020, il totalise trois (03) ans au sein de la société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

A cet effet, la SOPAFER-B soumet un projet de résolution portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes à l'AG-SE.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SOPAFER-B propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°.../2021/AG-SE/SOPAFER-B portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2020 tels que présentés par la Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	86 326 284 F CFA
Réserves légales (10%)	:	8 632 628 F CFA
Masse à répartir	:	77 693 656 F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	46 616 193 F CFA
Réserves facultatives	:	31 077 463 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°.../2021/AG-SE/SOPAFER-B portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts

et les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions cinq cent trente-sept mille (2 537 000) F CFA TTC.

Résolution n°...2021/AG-SE/SOPAFER-B portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Le renouvellement sur proposition du Conseil d'Administration du mandat du cabinet SOFIDEC NEXIA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet FIDAF, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2021.

**ETABLISSEMENTS PUBLICS DE
PREVOYANCE SOCIALE (EPPS)**

CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Créée par kiti n°86-178/CNR/PRES/MB/MTSSFP/PRECO du 07 mai 1986 sous la forme juridique d'un établissement public à caractère industriel et commercial, la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) a été transformée par la suite en Etablissement Public de Prévoyance Sociale (EPPS) par décret n°2008-155/PRES/PM du 03 avril 2008. Les statuts particuliers dudit établissement ont été approuvés par décret n°2008-156/PRES/PM/MFPRE/MEF du 03 avril 2008. La CARFO est affiliée au portefeuille des organismes des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) par décision du Conseil des Ministres n°152/CM/CIPRES du 23 février 2006. Elle a pour missions de gérer :

- le régime de retraite des fonctionnaires, militaires, magistrats régi par la loi n°47/94/ADP du 29 novembre 1994 étendu aux agents contractuels de la fonction publique à travers la loi n°006-2001/AN du 17 mai 2001 et aux agents des collectivités territoriales recrutés à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- le régime de prévention et de réparation des risques professionnels institué par la loi n°022/2006/AN du 16 novembre 2006 ;
- tout autre régime qui viendrait à être créé par la loi.

La CARFO prend en charge, dans le cadre du régime de retraite, les prestations suivantes : les pensions de retraite, d'invalidité, de survivants (veuves, veufs et orphelins) et les remboursements des retenues pour pension. Au titre du régime de prévention et de réparation des risques professionnels, elle sert les prestations suivantes :

- l'assistance médicale, chirurgicale, pharmaceutique, hospitalière et accessoire ;
- la fourniture, l'entretien, le renouvellement et la réparation des appareils de prothèse ;

- le paiement des rentes d'incapacité et celles de survivants ;
- la rééducation et la réadaptation professionnelles ;
- la prise en charge du transport et des frais de séjour pour soins.

Les prestations de retraite sont financées par des cotisations dont le taux global varie entre 20% et 22% du solde indiciaire ou du salaire de base, soit 8% à la charge de l'employé et 12% à la charge de l'Etat employeur et 14% pour les employeurs des assurés en position de détachement.

Le financement des prestations du régime de prévention et de réparation des risques professionnels est assuré grâce à une cotisation de 1,5% à la charge exclusive de l'Etat ou des employeurs des assurés en position de détachement. La CARFO assure également, pour le compte de l'Etat, la liquidation et le paiement des capitaux décès.

L'exercice 2019 de la CARFO, s'est déroulé sous la direction de **Madame Laure ZONGO/HIEN**, nommée par décret n°2019-631/PRES/PM/MFPTPS du 14 juin 2019. Elle totalise un (01) an sept (07) mois au sein de l'établissement à la date du 31 décembre 2020.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	ECART (2020-2019)
Effectif total	204	193	190	11
Permanent	201	190	183	11
Agents provenant de l'Etat	03	03	03	00
Occasionnel	00	0	0	00
Autres agents (CDD)	00	00	04	00
Masse salariale	1 576 524 292	1 482 791 603	1 367 299 031	93 732 689
Cotisation sociale	199 684 537	188 557 410	174 444 105	14 113 305
Dettes sociales	157 940 570	131 200 197	170 531 442	-39 331 245

L'effectif total du personnel de la CARFO est de 204 agents en 2020 contre 193 agents en 2019. Toutefois, elle a relevé deux (02) départs à la retraite et un (01) décès enregistré au cours de l'exercice 2020.

La masse salariale est passée 1,483 milliard en 2019 à 1,577 milliard de F CFA en 2020, soit une augmentation de 93,733 millions de F CFA suite essentiellement aux avancements, aux reclassements des agents et au recrutement de nouveaux agents.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	4	8	16
Prévision de recrutement	16	17	14
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	110 870 058	156 990 436	105 523 400

La CARFO prévoit recruter seize (16) agents en 2021 avec une incidence financière de 110,870 millions de F CFA en vue de faire face aux départs à la retraite et de renforcer l'effectif de l'institution.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La CARFO a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été constaté au sein de la société courant l'exercice 2020.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au sein de la CARFO grâce au fonctionnement régulier des cadres de concertation et à l'instauration d'un dialogue permanent entre la Direction Générale et les partenaires sociaux.

Toutefois, la CARFO a relevé l'existence de dossiers individuels pendants en justice nés en 2016 et 2018. Aussi, le turn over de la CARFO est passé de 3% en 2019 à 4% en 2020 essentiellement induit par le recrutement de nouveaux agents en 2020.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La CARFO a relevé avoir des participations dans le capital social de trois (03) entreprises à savoir l'Office National des Télécommunications (ONATEL-SA), Coris Bank International (CBI) et la Banque Agricole du Faso (BADF). Le montant total de ces participations se chiffre à 3 049 970 000 F CFA.

Il convient de noter que toutes les prises de participation de la CARFO dans le capital social de l'ONATEL-SA, de la CBI et de la BADF ont été entérinées par décret pris en Conseil des Ministres conformément à la réglementation.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La CARFO dispose d'un plan stratégique et a entamé le processus de formalisation de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et de la démarche qualité en vue de sa certification.

Toutefois, il convient d'inviter la CARFO à diligenter la mise en place de la RSE et l'élaboration d'un contrat plan avec l'Etat.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CARFO a relevé la tenue de cinq (05) sessions du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 dont trois (03) sessions extraordinaires. Les comptes rendus des sessions ont été transmis aux tutelles technique et financière.

Par ailleurs, le PCA a effectué deux (02) séjours statutaires au titre de l'exercice 2020 respectivement du 22 au 24 juin et du 29 au 31 décembre 2020. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux tutelles technique et financière de la CARFO.

Il sied de relever que la CARFO n'a pas transmis les comptes rendus des sessions du conseil d'administration et les rapports de séjour du PCA au ministère en charge du commerce conformément à la recommandation de la 28^{ème} AG-SE l'invitant à les soumettre à la tutelle de gestion des sociétés d'Etat pour le suivi.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1 AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à 2020. En effet, sur quarante-et-une (41) recommandations issues des audits et contrôles, vingt-neuf (29) sont mises en œuvre, dix (10) sont en cours de mise en œuvre et deux (02) sont non réalisées à savoir :

- définir et clarifier la position de chaque agent du service des risques professionnels dans le circuit électronique ;
- veiller à ce qu'il n'y ait plus d'incompatibilité de fonction à la Direction régionale.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de la CARFO est assuré par un contrôleur général qui a effectué des missions d'audits au cours de l'exercice 2020.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- adopter le système déclaratif des cotisations pour la catégorie des EPE et des collectivités territoriales afin de disposer de fichiers fiables et maîtrisés;
- mettre en place un guide de tenue des dossiers physiques individuels des cotisants (liste des pièces devant figurer dans les dossiers physiques) ;
- mettre à la disposition de la Direction des Prestations (DP) la situation des détachés redevables ;
- veiller à avoir l'accord de la hiérarchie avant toute prise en charge en carburant.

III.3.2 AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'inspection de la CIPRES, de la mission d'audit des bases de données, des systèmes, des applications SIGA/CIPRES et évaluation du risque de fraude informatique et du commissaire aux comptes.

S'agissant de la mission antérieure de la CIPRES, sur vingt-trois (23) recommandations formulées, sept (07) sont partiellement mises en œuvre, onze (11) sont mises en œuvre, trois (03) recommandations sont en cours de mise en œuvre et deux (02) non mises en œuvre à savoir :

- procéder à l'uniformisation du taux de cotisation appliqué à l'Etat employeur et aux employeurs des fonctionnaires détachés ;
- modifier des dispositions des statuts portant sur le cadre juridique de la CARFO en vue de les conformer à celles de la recommandation n°22/CM/CIPRES du 13 juin 2003 portant cadre juridique et institutionnel des organismes de prévoyance sociale des Etats membres de la CIPRES.

En ce qui concerne la mission d'audit des bases de données, des systèmes, des applications SIGA/CIPRES et évaluation du risque de fraude informatique antérieures à l'exercice 2020, sur dix-huit (18) recommandations restant à mettre en œuvre en 2020, six (06) sont mises en œuvre, huit (08) sont en cours de mise en œuvre et quatre (04) ne sont pas mises en œuvre à savoir :

- renforcer les capacités d'au moins deux (2) administrateurs de bases de données ;
- renforcer les capacités des informaticiens sur l'administration des systèmes Linux ;
- redéployer les informaticiens aux activités de maintenance et d'appui ponctuel ;
- affecter Monsieur Alphonse SIGOUIDA à un poste d'audit et/ou de contrôle (compte tenu de sa forte expérience sur le système de gestion des pensions) ;

Concernant le commissariat aux comptes, sur trente-une (31) recommandations formulées, treize (13) sont mises en œuvre, seize (16) en cours de mise en œuvre et deux (02) non réalisées à savoir :

- prendre des dispositions pour contrôler régulièrement le fonctionnement des organes de gestion de la CARFO à savoir le Conseil d'Administration et la Direction Générale dans le cadre du plan triennal d'audit 2017-2019 du contrôle général ;
- effectuer périodiquement des audits sur la régularité et la sincérité des comptes produits par la Direction Financière et Comptable (DFC).

III.3.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le commissariat aux comptes de la CARFO est assuré par le cabinet ACECA International qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

II.3.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet sur vingt-une (21) recommandations formulées, vingt (20) ont été réalisées et une (01) en cours de mise en œuvre à savoir celle relative à la conduite d'une réflexion sur la faisabilité d'associer les services techniques des ministères de tutelle au voyage d'étude pour leur permettre d'avoir une bonne connaissance sur la politique d'investissement et faciliter la compréhension des dossiers à examiner.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Les attributions du comité d'audit de la CARFO sont assurées par la commission de contrôle interne (CCI) qui a effectué des missions au cours de l'exercice 2020 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- impliquer les ministères de tutelle dans le processus de recouvrement des cotisations des agents communaux reversées à la CNSS en mettant l'accent sur le manque à gagner des versements des cotisations des agents à la retraite ;
- réaliser une étude pour revoir les critères d'octroi des bourses ;
- élaborer un plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations du commissaire aux comptes ;
- prendre des dispositions en vue de permettre au personnel de jouir de leur congé conformément aux dispositions légales en vigueur.

III.3.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat. En effet, toutes les recommandations formulées par l'ASCE-LC ont été entièrement mises en œuvre.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La CARFO a relevé qu'elle a fait l'objet d'une mission de l'Inspection Générale des Services (IGS) du Ministère en charge de la fonction publique et d'un audit fiscal conduit par la Direction Générale des impôts en 2020.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes formulées :

- retenir à la source la TVA sur toutes les prestations de service et de livraison de biens ;
- rendre la Direction régionale du centre Ouest (DRCO) autonome sur le plan financier ;
- trouver des mécanismes de réduction des tentatives de fraude en mettant l'accent sur le contrôle physique.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La CARFO dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La CARFO a relevé qu'elle dispose de tous les outils du dispositif de contrôle interne excepté le plan de carrière et la description des fiches de postes en cours d'élaboration.

Toutefois, il convient d'exhorter l'établissement à diligenter la mise en place des outils non encore élaborés.

III.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La CARFO n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2020.

Cependant, le commissaire aux comptes a relevé la signature de sept (07) conventions au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2020. Les montants échus non remboursés desdites conventions au 31 décembre 2020 se chiffrent à 20 695 571 974 de F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	413 586 749	356 460 166	301 148 813
Ressources stables	413 586 749	356 460 166	301 234 903
Actif immobilisé net	31 705 197	31 798 705	30 482 242
Actif circulant	9 862 163	9 950 696	9 357 839
Passif circulant	19 283 716	17 040 832	13 521 137
Trésorerie actif	391 513 774	331 863 687	274 932 198
Trésorerie Passif	98 579	0	16 238
Total Bilan	433 081 134	373 613 088	314 772 278

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration globale des grandes masses du bilan de la CARFO sur la période de référence. En effet, les capitaux propres sont en hausse de 57,127 milliards de F CFA suite à l'incorporation du résultat de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, le passif circulant est passé de 17,041 milliards en 2019 à 19,284 milliards de F CFA en 2020 suite à l'accroissement du montant des placements financiers relatifs au compte « fournisseurs prestataires et comptes rattachés ».

Aussi, la trésorerie nette est en hausse de 59,551 milliards de F CFA suite à l'accroissement des disponibilités.

IV.2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS CIPRES DE GESTION BUDGÉTAIRE

N°	Ratios	Norme CIPRES	Ratio CARFO 2020	Ratio CARFO 2019	Ratio CARFO 2018	Observations
R1	Rapport entre frais de personnel et dépenses totales	< 15%	4.15%	4,12%	4,14%	Respecté
R2	Rapport entre frais de fonctionnement et cotisations	≤ 15%	4.78%	5,31%	4, 69%	Respecté
R3	Rapport entre frais de personnel et dépenses techniques	< 25%	4.58%	4,60%	4,56%	Respecté
R4	Rapport entre frais de personnel et cotisations	≤ 15%	2.29%	2,26%	2,22%	Respecté
R5	Rapport entre dépenses de fonctionnement et dépenses totales	< 15%	8.66%	9,68%	8,74%	Respecté
R6	Rapport entre dépenses de formation et masse salariale	Entre 1% et 5%	5.99%	4,69%	4,47%	Non respecté
R7	R7-V : Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes vieillesse	65% Minimum	53.14%	52,22%	51, 97%	Non respecté
	R7-V1 : Rapport entre dépenses de prestations et cotisations pour pension civiles	65% Minimum	47.78%	47,77%	48, 25%	Non respecté
	R7-V2 : Rapport entre dépenses de prestations militaires et cotisations pour pension militaires	65% Minimum	93.10%	79,60	72,23%	Respecté
	R7-A : Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes risques professionnels	65% Minimum	7.07%	5,77%	5,26%	Non respecté
	R7-A1 : Rapport entre dépenses prestations civiles et cotisations civiles.	65% Minimum	3.83%	3,42%	2,93%	Non respecté
	R7-A2 : Rapport entre prestations militaires et cotisations militaires	65% Minimum	30.88%	20,02%	17,66%	Non respecté
R8	Rapport entre recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale	Recettes = Dépenses	La CARFO n'a pas d'action sanitaire et sociale.			

L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'en 2020, tous les ratios se rapportant à la gestion administrative (R1 à R5) respectent les normes de la CIPRES. Cette évolution des ratios entre 2019 et 2020 est globalement satisfaisante, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise des charges administratives. Le ratio R6 « **Rapport entre dépenses de formation et masse salariale** » n'est pas respecté car le taux de 5,99%, réalisé en 2020 est supérieur à la norme CIPRES qui est de 5% maximum.

Par ailleurs, les composantes du ratio R7 à savoir R7-V « Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes vieillesse » et R7-A « Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes risques professionnels » ne sont pas respectées excepté la composante R7-V2 « Rapport entre dépenses de prestations militaires et cotisations pour pension militaires ». A cet effet, il convient d'attirer l'attention de la CARFO sur le non-respect des composantes du ratio R7.

En outre, la CARFO a relevé qu'elle n'a pas d'action sanitaire et sociale relativement au ratio R8 « Rapport entre recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale ».

Elle a également relevé que l'allègement des procédures de prise en charge des accidentés du travail à travers la révision des textes régissant les prestations de la CARFO pourrait contribuer à améliorer le ratio R7.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la CARFO se sont consolidées en 2020. Toutefois, il convient d'inviter l'établissement à poursuivre la mise en œuvre des recommandations de l'AG-SE et des autres organes de la CARFO.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La CARFO a relevé l'ouverture des portes de sa Direction Régionale du Centre à Ouagadougou le 1^{er} février 2021. Avec cette inauguration, elle porte à trois (03) le nombre de ses Directions Régionales, qui sont des vecteurs pour rapprocher la CARFO de ses clients. Cette réorganisation a également pour but, de donner plus de place à la Direction Générale de bien mener les projets d'expansion de la CARFO.

Par ailleurs, elle a signalé l'adoption de la loi portant régime de sécurité sociale des agents publics de l'Etat par l'Assemblée Nationale le 1^{er} avril 2021. A cet effet, l'établissement doit prendre des dispositions en vue de permettre aux acteurs internes de s'approprier de ladite loi.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°018/2020/AG-SE/CARFO portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

La CARFO a procédé à l'affectation du résultat net de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

Résolution n°38/2020/AGSE/CARFO portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et de son suppléant

La CARFO a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la résorption des difficultés portant sur la mise en œuvre du plan de décaissement du fait des contraintes de trésorerie au niveau du Trésor Public

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, la CARFO a signalé que des démarches ont été entreprises auprès du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Recommandation relative à la mise en place d'un comité d'audit conformément au Code de bonnes pratiques

En exécution de la recommandation citée, la CARFO a indiqué l'existence d'une commission de contrôle interne faisant office de comité d'audit et composée de quatre (04) administrateurs.

Toutefois, il convient de relever que la composition du contrôle interne n'est pas conforme aux dispositions relatives à la mise en place des comités d'audits. En effet, dans la composition du comité d'audit du conseil d'administration, le Président du Conseil d'Administration ne saurait être membre desdits comités.

Recommandation relative à la transmission des rapports de séjour du Président du Conseil d'Administration ainsi que les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration à la tutelle de gestion des sociétés d'Etat

La CARFO n'a pas mis en œuvre la recommandation citée. En effet, les comptes rendus des sessions du conseil d'administration et les rapports de séjours du PCA ont été transmis uniquement aux tutelles technique et financière de la CARFO.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	MINISTERE OU INSTITUTION	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
*OUEDRAOGO Rasmané	Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale	Décret n° 2019-0153/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 21/02/2019	1 an 10 mois	1 ^{er} mandat en cours
M. BELEMNABA P. David	Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale	Décret N°2020/0522 PRES /PM/ MFPTPS/MINEFID du 19/06/2020	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
SAWADOGO/BAMBA Pulchérie	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique.	Décret n° 2019-0153/ PRES /PM/ MFPTPS/MINEFID du 21/02/2019	1 an 10 mois	1 ^{er} mandat en cours
GAMBO S. Léonard	Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants	Décret n° 2014-767/PRES/PM/MFPTSS/MEF du 16/09/2014 R-D n°2018-0786 PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 30/08/2018	6 ans 03 mois	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par Jean Baptiste PARKOUDA en Conseil des Ministres du 05 mai 2021
ZOUGMORE Lokré Paul	Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale	Décret n° 2015-1512/ PRES-TRANS/PM/ MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/ MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
BARRO Seydou	Ministère de l'Economie, des finances et du développement	Décret n° 2015-1512/ PRES-TRANS/PM/ MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/ MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
SOMDA Lin	Ministère de la Santé	Décret n° 2019-0864/PRES/PM/ MFPTPS/MINEFID du 26/08/2019	1 an 04 mois	1 ^{er} mandat en cours
KABORE/OUEDRAO GO Jacqueline	Ministère de la femme, de la solidarité nationale de la famille et de l'action humanitaire	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/ MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	MINISTERE OU INSTITUTION	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
		MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019		
SONDO Kelguebsom Blaise	Syndicat des travailleurs CGTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
ZABDA Ninda Mahamoudou	Syndicat des travailleurs CNTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
BAMA/ROUAMBA Marguerite	Syndicat des travailleurs CSB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
ZONGO Wendgoundi Germain	Syndicat des travailleurs FO/UNSL	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
BASSOLE Rodolphe	Syndicat des travailleurs USTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours
OUEDRAOGO François Xavier	Syndicat des travailleurs USTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	5 ans	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	MINISTERE OU INSTITUTION	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
		21/02/2019		
TRAORE F. Sidiki	Syndicat des travailleurs ONSL	Décret n° 2019-0153/PRES/PM/MFPTPS /MINEFID du 21/02/2019	1 an 10 mois	1 ^{er} mandat en cours
TRAORE Aboudou	Représentant des travailleurs	Décret n° 2019-0153/PRES/PM/MFPTPS /MINEFID du 21/02/2019	1 an 10 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration (PCA)

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2020

Le commissariat aux comptes de la CARFO est assuré par le cabinet ACECA INTERNATIONAL, nommé par résolution n°035/2017/AG-SE/CARFO du 30 juin 2017 pour compter de l'exercice 2017. Son mandat a été renouvelé par résolution n°38/2020/AGSE/CARFO du 26 juin 2020 portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et de son suppléant. Il totalise quatre (04) exercices sociaux au 31 décembre 2020. A cet effet, le second mandat du commissaire aux comptes s'expire après l'examen des comptes de l'exercice 2022.

IX. PROJETS DE RESOLUTION

La CARFO propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) deux (02) projets de résolution.

Résolution n°...2021/AG-SE/CARFO portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1- APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2020, tels que présentés par la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO).

2- AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net excédentaire	:	57 126 583 206 F CFA
Réserves statutaires	:	57 126 583 206 F CFA

3- DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...2021/AG-SE/CARFO portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du commissaire aux comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf cent mille (5 900 000) F CFA TTC.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (CNAMU)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) est un Etablissement Public de Prévoyance Sociale (EPPS), créée par décret n°2018-0265/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 9 avril 2018. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2018- 0331/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 24 avril 2018.

Elle est chargée d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de protection sociale au Burkina Faso conformément à la loi n°060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) dédié aux populations civiles à travers la gestion de la branche maladie de la sécurité sociale telle que définie par la convention OIT relative à la sécurité sociale.

A ce titre, elle est chargée, notamment :

- de l'affiliation des employeurs et de l'immatriculation des assurés ;
- de l'encaissement et du recouvrement des cotisations ;
- du conventionnement ;
- du contrôle de la qualité des prestations de soins ;
- du paiement des prestations rendues.

L'exercice 2020 de la CNAMU s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Wêndenmanegdé Yves Justin KINDA** nommé par décret n°2018-0724/PRES/PM/MFPTPS du 7 août 2018. Il totalise deux (02) ans cinq (05) mois à la date du 31 décembre 2020.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	26	26	00	00
Permanent	00	00	00	00
Agent provenant de l'Etat	26	26	00	00
Occasionnels	00	00	00	00
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	82 118 643	63 175 526	00	18 943 117
Cotisations Sociales	6 857 429	5 292 830	00	1 564 599
Dettes sociales	00	00	00	00

L'effectif total du personnel de la CNAMU est de vingt-six (26) agents en 2020 comme en 2019 composé uniquement d'agents provenant de l'Etat. Par contre la masse salariale a augmenté en passant de 63,175 millions en 2019 à 82,119 millions de F CFA en 2020.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	00	00	00
Prévision de recrutement	00	00	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	00	00	00

La CNAMU ne prévoit pas de recrutement au cours de l'exercice 2021 au regard de sa santé financière.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La CNAMU a signalé qu'elle ne dispose pas d'organes paritaires à la date du 31 décembre 2020.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La CNAMU a relevé que le climat social est resté serein en 2020. Toutefois, elle a signalé que la non application du statut du personnel du fait de l'objection de la tutelle financière est susceptible de dégrader le climat social.

Par ailleurs, on constate qu'au titre de l'année 2020 le turn-over de la CNAMU est de 7,69%.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La CNAMU a relevé qu'elle n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique, la CNAMU ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance.

A cet effet, il convient d'inviter la CNAMU à diligenter l'élaboration desdits outils et à mettre à jour son plan stratégique.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CNAMU a relevé la tenue en 2020 de quatre (04) sessions du conseil d'administration dont deux (02) sessions extraordinaires. Les comptes rendus des sessions ont été transmis aux tutelles conformément à la réglementation.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a effectué deux (02) séjours au sein de la CNAMU, respectivement du 29 au 30 juin et du 25 au 26 novembre 2020.

Il convient de relever que les rapports de séjour n'ont pas été transmis aux autorités compétentes dans les délais réglementaires.

A cet effet, il sied d'inviter le PCA à respecter les délais de transmission des comptes rendus des sessions du conseil d'administration et des rapports de séjours conformément à la réglementation.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1. AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES La CNAMU ne dispose pas de service d'audit interne.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La CNAMU, étant en phase d'opérationnalisation, ne dispose pas de service d'audit d'interne.

III.3 2. AUDITS EXTERNES

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNAMU a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures des missions antérieures des commissaires aux comptes. En effet, sur quatorze (14) recommandations formulées, six (06) ont été totalement mises en œuvre et huit (08) sont en cours de mise en œuvre dont les principales sont :

- mettre en place les mesures nécessaires en matière de prévention, de sécurisation et de lutte contre l'incendie ;
- élaborer un manuel de procédures administratives et comptables ;
- recruter un caissier afin d'assurer la séparation des tâches ;
- organiser des contrôles inopinés des arrêtés mensuels de la caisse.

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe de la CNAMU est assuré par les cabinets SOGECA et CBS audit et conseils en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifiés les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la CNAMU sous réserve de :

- la comptabilisation partielle de la dotation initiale reçue depuis 2018 ;
- l'autorisation formelle préalable de la tutelle dans l'utilisation des ressources ;
- l'authentification des intérêts des comptes bancaires

III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNAMU ne dispose pas de comité d'audit.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La CNAMU ne dispose pas de comité d'audit.

III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNAMU a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours d'exercices antérieurs.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La CNAMU a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2020.

III.4 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté le contrat d'objectifs du Directeur Général, la CNAMU ne dispose d'aucun autre outil d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté l'organigramme à jour et le plan de passation des marchés, la CNAMU ne dispose d'aucun autre outil du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'inviter la CNAMU à mettre en place les autres outils du dispositif de contrôle interne.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La CNAMU n'a pas fait mention d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2020.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	1 953 203	1 849 926	NA
Ressources stables	1 953 203	1 849 926	NA
Actif immobilisé net	313 486	214 837	NA
Actif circulant	132 408	117 941	NA
Passif circulant	121 187	149 798	NA
Trésorerie actif	1 628 496	1 666 947	NA
Trésorerie Passif	0	0	NA
Total Bilan	2 074 390	1 999 724	NA

NA : Non applicable

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la CNAMU entre 2019 et 2020. En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé net ont augmenté respectivement de 103,277 millions et de 98,649 millions de F CFA suite à l'augmentation des subventions d'équipement et des autres immobilisations corporelles.

Par ailleurs, l'actif circulant a augmenté de 14,467 millions de F CFA suite à l'accroissement du compte « débiteurs divers » contre une baisse du passif circulant de 28,611 millions de F CFA en 2020 du fait principalement de la diminution du compte « fournisseurs, prestataires et comptes rattachés ».

Ainsi, la trésorerie nette s'est détériorée en passant de 1,667 milliard en 2019 à 1,628 milliard de F CFA.

IV.2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS CIPRES DE GESTION BUDGETAIRE

N°	RATIOS	Norme CIPRES	Ratio 2020	Ratio 2019	Ratio 2018	Observations
R1	Rapport frais de personnel et total des dépenses	≤15%	11,46%	6%	NA	Satisfaisant
R2	Rapport frais de fonctionnement et cotisations	≤15%	-	58%	NA	NA
R3	Rapport frais de personnel et dépenses techniques	< 25%	542,72%	9,96%	NA	Insatisfaisant
R4	Rapport frais de personnel et cotisations	≤15%	-	7%	NA	NA
R5	Rapport dépenses de fonctionnement et dépenses totales	< 15%	77%	48%	NA	Insatisfaisant
R6	Rapport dépenses de formation et masse salariale	entre 1% et 5%	22%	49%	NA	Insatisfaisant
R7	Rapport frais de fonctionnement et dépenses totales de gestion	< 8%	-	63%	NA	NA
R8	Rapport frais de fonctionnement de l'action sanitaire et sociale et dépenses de fonctionnement	Entre 3% et 10%	-	-	NA	NA

La CNAMU étant en phase d'opérationnalisation, l'interprétation des ratios prudentiels n'est pas pertinente à ce stade.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La CNAMU a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2020.

V. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

V.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

La CNAMU étant à sa première participation, n'a pas fait l'objet de résolution individuelle.

V.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat

En exécution de cette recommandation, la CNAMU a relevé qu'elle a entamé le processus d'élaboration des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Recommandation relative au recrutement des commissaires aux comptes

En application de la recommandation citée, la CNAMU a procédé au recrutement de deux (02) commissaires aux comptes conformément à ses statuts particuliers.

VI. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*ZANGO Karlé	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
LENGANÉ Souleymane	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
ZIDA Honoré Patoinsâmba	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2020-0299/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 24/04/2020	08 mois	1 ^{er} mandat en cours
NARE Narcisse Mathurin	Ministère de la Santé	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
KABORE/BOUD A Ursule	Ministère de la Femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
BADO Alexis Yissoréga	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
OUANGRAOUA Hamidou	Organisations professionnelles de l'Economie informelle	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
KABORE Nongassida Camille	Employé du secteur privé	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
KABORE Simon	Organisations de la société civile	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
KABORE Valerie	Chambre de Commerce et	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT	2 ans	1 ^{er} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	d'Industrie du Burkina Faso	PS/MINEFID du 31/12/2018		
YONLI/KAFAND O Sylvie	Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
KONE Moussa	Chambre Nationale d'Agriculture du Burkina Faso	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
SANDOUIDI Alfred	Ordres professionnels de la santé	Décret n°2018-1269/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 31/12/2018	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Inoussa	Organisations paysannes	Décret n°2019-1149/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 15/11/2019	1 an 02 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANOU Rosine	Représentant des travailleurs	Décret n°2019-1149/PRES/PM/MPT PS/MINEFID du 15/11/2019	1 an 02 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration (PCA)

VII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2020

La CNAMU soumet à la 29^{ème} session de l'AG-SE la nomination de deux (02) commissaires aux comptes.

VIII. PROJETS DE RESOLUTION

La CNAMU propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat six (06) projets de résolution.

Résolution n°.../2021/AG-SE/CNAMU portant nomination des premiers commissaires aux comptes titulaires et de leurs suppléants

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

La nomination, sur proposition du Conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) du cabinet SOGECA INTERNATIONAL SARL et de Soungalo Michel SANOU, en qualité de commissaires aux comptes titulaires pour un mandat d'un (1) an au titre de l'exercice 2019.

Résolution n°.../2021/AG-SE/CNAMU portant nomination des commissaires aux comptes titulaires et de leurs suppléants

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

La nomination, sur proposition du Conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) du cabinet SOGECA INTERNATIONAL SARL et de Soungalo Michel SANOU, en qualité de commissaires aux comptes titulaires et des cabinets SANOU Michel et Société fiduciaire comptable du Burkina en qualité de commissaires au compte suppléants, pour un mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une seule fois à compter de l'exercice 2020.

Résolution n°.../2021/AG-SE/CNAMU portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

Résultat net excédentaire	:	19 368 643	F CFA
Réserves statutaires	:	19 368 643	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et aux Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°.../2021/AG-SE/CNAMU portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1- APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU).

2- AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	55 557 164	F CFA
Report à nouveau		-55 557 164	F CFA

3- DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°.../2021/AG-SE/CNAMU portant fixation des indemnités des membres du Conseil d'Administration et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour les exercices 2019, 2020 et 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts.

Résolution n°.../2021/AG-SE/CNAMU portant fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2019, le montant net d'impôts des honoraires des Commissaire aux Comptes à neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent (9 398 700) F CFA TTC.

Pour les exercices 2020 et 2021, le montant net d'impôts des honoraires des Commissaire aux Comptes à huit millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille huit cent (8 995 800) F CFA TTC.

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

II. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Un régime de sécurité sociale en faveur des travailleurs et assimilés du secteur privé a été créé par arrêté n°1029/ITLS/HV du 06 décembre 1955 sous la dénomination « Caisse de Compensation des Prestations Familiales », ayant son siège à Bobo-Dioulasso. Cet organisme ne gérât, à l'époque, que la seule branche des prestations familiales. En 1959, elle devient «Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des accidents de travail» avec la loi n°3/59/ACL du 30 juin 1959 qui crée la branche des risques professionnels et avec la loi n°78/60/AN du 06 décembre 1960, elle devient « Caisse de Prévoyance Sociale » et son siège sera transféré à Ouagadougou le 18 octobre 1963.

L'appellation actuelle de l'organisme à savoir « Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) » fait suite à l'adoption de la loi n°13/72/AN du 18 décembre 1972 portant code de sécurité sociale. La CNSS est un établissement public chargé de gérer le régime de sécurité sociale au Burkina Faso. Elle a été gérée sous la forme d'établissement public à caractère industriel et commercial avant l'adoption de la loi n°16-2006/AN du 16 mai 2006 portant création de la catégorie d'Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS).

Elle est régie de nos jours par la loi n° 010-2013 du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics, le décret n°2014-679/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 1^{er} août 2014 portant statut général des Etablissements publics de prévoyance sociale (EPPS) et le décret n°2016-592/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 08 juillet 2016 portant approbation des statuts particuliers de la CNSS.

La CNSS est chargée de la gestion du régime de sécurité sociale conformément à la loi n°015-2006/AN du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés du Burkina Faso.

Le régime de sécurité sociale géré par la CNSS comprend trois (03) branches qui sont la branche des prestations familiales, la branche des risques professionnels et la branche des pensions. Ces branches sont complétées par l'action sanitaire et sociale.

Elle est affiliée au portefeuille des organismes des Etats membres relevant du champ d'intervention de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et est de ce fait soumise aux dispositions du Traité instituant la CIPRES et à ses textes d'application, dont le respect des ratios prudentiels.

L'exercice 2020 de la CNSS s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Lassané SAVADOGO** nommé par décret n°2016-516/PRES/PM/MFPTPS du 14 juin 2016. Il totalise quatre (04) ans sept (07) mois au sein de l'établissement à la date du 31 décembre 2020.

III. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2020	2019	2018	Ecart (2020-2019)
Effectif total	879	929	889	-50
Permanent	870	913	872	-43
Agent provenant de l'Etat	00	03	05	-03
Occasionnels	09	13	12	-04
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	8 925 952 897	7 999 997 698	7 899 218 275	925 955 199
Cotisations Sociales	1 134 337 244	790 337 842	756 675 070	343 999 402
Dettes sociales	00	00	00	00

L'effectif total du personnel de la CNSS a connu une baisse de 50 agents en passant de 929 à 879 agents entre 2019 et 2020. Par contre, la masse salariale a augmenté en passant de 8 milliards en 2019 à 8,926 milliards de F CFA en 2020, soit une hausse d'environ 926 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2021	2022	2023
Départ à la retraite	28	28	35
Prévision de recrutement	43	26	-
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	204 555 786	126 462 882	-

La CNSS prévoit recruter 43 agents en 2021 avec une incidence financière de 204 555 786 F CFA pour faire face au départ à la retraite et renforcer l'effectif du personnel de l'établissement.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES

La CNSS a signalé que les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Aussi, elle a noté qu'aucune session du conseil de discipline n'a été tenue en 2020.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La CNSS a signalé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2020 grâce aux échanges permanents entre la direction générale et la coordination des délégués du personnel.

Cependant, elle a enregistré au cours de l'exercice 2020 deux (02) dossiers devant l'inspection du travail, un (01) dossier devant le tribunal administratif de Ouagadougou et huit (08) dossiers disciplinaires.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La CNSS a fait le point de ses prises de participation dans le capital social d'autres entreprises. En effet, sur vingt-deux (22) prises de participations, seize (16) ont été entérinées par décret pris en Conseil des Ministres et six (06) sont en cours de régularisation.

Il s'agit :

- de l'augmentation du capital de IB-BANK (ex BHBF) ;
- de l'augmentation du capital de BABF ;
- des actions gratuites de BOA ;
- de la souscription au capital de Coris Bourse ;
- des actions gratuites de BOA Niger ;
- de la souscription au capital de BOA Burkina.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes d'outils de stratégie de gouvernance, la CNSS dispose d'un plan stratégique et est engagée dans le processus de la démarche qualité. Aussi, elle intègre la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.

Cependant, la CNSS doit élaborer un contrat plan avec l'Etat et aller vers la certification.

III.2 POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CNSS a relevé la tenue de de deux (02) sessions ordinaires du conseil d'administration en 2020 dont les comptes rendus ont été transmis aux tutelles financière et technique dans les délais règlementaires.

Par ailleurs, le PCA a effectué un (01) seul séjour au sein de la CNSS du 08 au 12 Juin 2020 dont le rapport a été transmis aux tutelles.

Cependant, les comptes rendus des sessions du conseil d'administration et le rapport de séjour du PCA n'ont pas été transmis à la tutelle de gestion des sociétés d'Etat.

A cet effet, il convient d'inviter le PCA à transmettre les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et les rapports de séjour du PCA à la tutelle de gestion des sociétés d'Etat et de relever les consultations à domicile au titre du fonctionnement du conseil d'administration.

Aussi, il sied de l'inviter à effectuer les séjours semestriels conformément à la réglementation en vigueur.

III.3. POINT SUR LES AUDITS

III.3.1. AUDIT INTERNE

III.3.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne. En effet, sur quatorze (14) recommandations formulées, douze (12) sont mises en œuvre et deux (02) sont en cours de réalisation à savoir :

- respecter les délais du plan de passation des marchés (PPM) pour plus d'efficacité dans la procédure ;
- mettre en place une vidéo surveillance au niveau du siège de la CNSS.

III.3.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit interne de la CNSS est assuré par la Direction de l'Audit Interne qui a effectué des missions d'audit d'assurance, de conseil et la mise en œuvre des recommandations sur la base d'un plan d'audit fondé sur les risques au cours de l'exercice sous revue.

En effet, elle a réalisé sept (07) missions d'audit d'assurance, trois (03) missions d'audit de conseil et deux (02) missions de suivi de la mise en œuvre des

recommandations aux termes desquels des insuffisances ont été énumérées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer une procédure de gestion des stocks des fournitures et consommables qui décrit la procédure d'entrée, de sortie et de gestion des stocks de sécurité et une procédure d'inventaire des stocks ;
- effectuer les contrôles financiers internes du comité de gestion conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement intérieur du comité de gestion de l'initiative de Bamako ;
- respecter les règles du contrôle à priori en s'assurant du respectant de la procédure de passation, d'exécution et de réception des marchés ;
- décliner sur la base du plan de contrôle un contrat d'objectifs pour chaque contrôleur du recouvrement afin de permettre une bonne appréciation des performances et une réalisation du plan de contrôle.

III.3 2. AUDIT EXTERNE

III.3.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des missions antérieures d'audit externe. En effet, sur sept (07) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, trois (03) ont été mises en œuvre et quatre (04) sont en cours d'exécution à savoir :

- mettre en place une comptabilité auxiliaire des comptes de tiers, en vue de faciliter la bonne tenue, l'analyse et la justification des comptes de tiers ;
- continuer les travaux de rapprochement nécessaires afin de justifier les mandats ;
- régulariser les antériorités d'un montant de 379 695 822 F CFA avec la CARFO ;
- mettre en place un dossier permanent des immobilisations de l'institution.

III.3.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'audit externe de la CNSS est assuré par les cabinets SOFIDEC NEXIA International et AUREC Afrique en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la CNSS.

Au terme de leur mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- revoir le paramétrage des applications métiers et automatiser toutes les écritures manuelles liées aux prestations techniques ;
- continuer les travaux de rapprochement nécessaire afin de retrouver les mêmes soldes comptables et extracomptables à la date de l'inventaire ;
- régulariser les retenues de garanties d'un montant de 39 839 238 F CFA sur les marchés datant de plus de cinq (05) ans.

III.3.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.3.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur huit (08) recommandations formulées, sept (07) ont été mises en œuvre et une (02) est partiellement exécutée à savoir celle relative à la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes.

III.3.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Les attributions du comité d'audit de la CNSS sont assurées par la commission de contrôle interne qui a effectué des missions au cours de l'exercice 2020 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration. Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- actualiser les chiffres dans le contexte de l'UEMOA qui datent de 2017 ;
- conduire la phase pilote à son terme et élaborer un rapport de mise en œuvre faisant ressortir les forces, les faiblesses et les mesures de gestion des points faibles ;
- prendre des mesures idoines pour clôturer les opérations comptables non apurées antérieures à l'année 2013 ;
- prendre des mesures pour la confidentialité de l'opération de contrôle d'identité des locataires des cités de la CNSS et la sécurité des agents.

III.3.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.3.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'ASCE-LC et de la Cour des Comptes.

S'agissant de l'ASCE-LC, sur vingt-sept (27) recommandations, vingt-cinq (25) sont mises en œuvre et deux (02) partiellement exécutées à savoir :

- renforcer le dispositif de gestion des placements (élaboration d'une politique de gestion des placements ; mise à contribution effective et sincère de toutes les structures d'aide à la prise de décision);
- se conformer aux orientations et aux recommandations de la CIPRES dans les domaines de gestion techniques.

Concernant de la Cour des Comptes, sur trente (30) recommandations formulées, vingt-sept (27) sont mises en œuvre et trois (03) sont en cours de réalisation à savoir :

- veiller à l'assainissement et la mise à jour régulière du fichier des cotisants ;
- mettre en place un plan de carrière des agents de la CNSS ;
- Procéder à une révision des loyers des villas de la CNSS conformément à la réglementation en vigueur.

III.3.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

La CNSS a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2020.

III.4 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté la charte de l'administrateur, la CNSS dispose de tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

A cet effet, il sied d'inviter l'établissement à élaborer la charte de l'administrateur conformément au code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.5 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, la CNSS dispose :

- d'un manuel des procédures techniques à jour ;
- d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables à jour ;
- d'un organigramme à jour ;
- d'une cartographie des risques ;
- d'un plan de passation des marchés (PPM) ;
- d'un rapport du comité chargé de l'examen des avant-projets de PPM ;
- d'un plan de formation pluriannuel du personnel ;
- d'un bilan social.

Toutefois, il convient d'inviter la société à finaliser la description des fiches de postes, l'élaboration du code d'éthique et de déontologie des employés et du plan de carrière du personnel. L'établissement doit également diligenter l'actualisation de la cartographie des risques.

III.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La CNSS n'a pas fait mention d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2020. Toutefois, elle a relevé des conventions conclues au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2020 et qui ont produit des effets d'un montant total de 2 108 688 306 F CFA.

Le solde desdites conventions au 31 décembre 2020 se chiffre à 16 714 386 466 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2020	2019	2018
Capitaux propres	617 982 861	537 495 807	473 519 990
Ressources stables	623 968 122	543 085 751	479 442 206
Actif immobilisé net	142 825 701	128 038 989	82 708 724
Actif circulant	45 233 233	32 615 851	37 834 022
Passif circulant	55 357 368	46 363 566	44 546 827
Trésorerie actif	491 283 352	428 883 153	403 511 448
Trésorerie Passif	16 795	88 675	65 160
Total Bilan	679 342 285	589 537 992	524 054 194

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la CNSS entre 2019 et 2020. En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé net ont augmenté respectivement de 80,882 milliards et de 14,787 milliards de F CFA suite essentiellement à l'incorporation du résultat net de l'exercice sous revue, de l'amélioration des réserves et à l'acquisition de titres immobilisés.

Par ailleurs, l'actif circulant et le passif circulant ont augmenté respectivement de 12,617 milliards et de 8,994 milliards de F CFA entre 2019 et 2020, suite

principalement à la hausse des comptes « clients cotisants et comptes rattachés », « fournisseurs, prestataires et comptes rattachés » et « cotisations ».

Ainsi, la trésorerie nette s'est accrue de 62,472 milliards de F CFA entre 2019 et 2020.

IV.2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS CIPRES DE GESTION BUDGETAIRE

N°	RATIOS	Norme CIPRES	Ratio 2020	Ratio 2019	Ratio 2018	Observations
R1	Rapport frais de personnel et total des dépenses	≤15%	12,25%	14,93%	14,11%	Satisfaisant
R2	Rapport frais de fonctionnement et cotisations	≤15%	12,32%	13,45%	14,34%	Satisfaisant
R3	Rapport frais de personnel et dépenses techniques	< 25%	22,47%	22,03%	23,96%	Satisfaisant
R4	Rapport frais de personnel et cotisations	≤15%	9,54%	9,86%	10,46%	Satisfaisant
R5	Rapport dépenses de fonctionnement et dépenses totales	< 15%	15,81%	17,40%	14,59%	Insatisfaisant
R6	Rapport dépenses de formation et masse salariale	entre 1% et 5%	3,10%	4,30%	5,86%	Satisfaisant
R7	Rapport frais de fonctionnement et dépenses totales de gestion	< 8%	38,73%	92,80%	94,14%	Insatisfaisant
R8	Rapport frais de fonctionnement de l'action sanitaire et sociale et dépenses de fonctionnement	Entre 3% et 10%	6,13%	9,65%	7,80%	Satisfaisant

N°	RATIOS	Norme CIPRES	Ratio 2020	Ratio 2019	Ratio 2018	Observations
R9	Rapport recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale	Recettes= Dépenses	-1 296 346 347	-286 636 957	-864 842 526	Insatisfaisant
R10	Rapport dépenses de prestations techniques et cotisations sociales	65% Minimum	41,35%	44,77%	43,71%	Insatisfaisant
R10 .1	Rapport entre dépenses de prestations techniques et produits techniques de A	>65%	5,48%	6,94%	8,19%	Insatisfaisant
R10 .2	Rapport entre dépenses de prestations techniques de F	>65%	21,84%	28,35%	25,90%	Insatisfaisant
R10 .3	Rapport entre dépenses de prestations techniques et produits techniques de V	>65%	64,58%	66,80%	65,79%	Insatisfaisant

L'analyse des ratios prudentiels au 31 décembre 2020 révèle que la CNSS ne respecte pas quatre (04) ratios sur les dix (10) ratios édictés par la CIPRES. En effet, les quatre (04) ratios non respectés sont :

- le ratio R5 relatif au rapport entre les dépenses de fonctionnement et dépenses totales ;
- le ratio R7 « rapport entre frais de fonctionnement de la gestion S et dépenses totales de la gestion S » relatif aux actions sanitaires et sociales ;
- le ratio R9 relatif au rapport recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale ;
- le ratio R10 relatif au rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales.

Toutefois, la CNSS a relevé des difficultés dans le contexte actuel qui impactent les ratios R7 et R9 au regard de la faiblesse des recettes face au volume des prestations attendues dans la branche concernée.

A cet effet, il sied d'inviter l'établissement au respect des ratios non satisfaisants conformément aux prescriptions édictées par la CIPRES.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La CNSS a relevé qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2020.

V. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

V.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°21/2020/AG-SE/CNSS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019.

La CNSS a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la résolution citée.

V.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la prise des dispositions pour lever les réserves émises par les commissaires aux comptes au titre des exercices antérieurs

La CNSS a relevé que les dispositions sont prises pour la mise en œuvre de la recommandation citée. En effet, elle a noté qu'un plan d'action de mise en œuvre desdites recommandations a été élaboré.

Recommandation relative à la régularisation des prises de participation de la CNSS par décrets pris en Conseil des Ministres

La CNSS a signalé que la recommandation citée est en cours de mise en œuvre.

Recommandation relative au respect des ratios de la Normes CIPRES

La CNSS n'a pas mis cette recommandation en œuvre.

Toutefois, elle a signalé que deux (02) des quatre (04) ratios non respectés sont difficiles à satisfaire à savoir le taux de couverture des dépenses de l'action sanitaire (R9) et sociale et le ratio des frais de fonctionnement et dépenses totales de la gestion S (R7).

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*LENGANE Souleymane	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
HIEN Blaise Augustin	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	6 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
MINOUGOU Mahamadou	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	6 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
SAGNON Tolé	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT	6 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
		SS/MINEFID du 19/09/2017		
NANA Inoussa	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
COMPAORE Issa	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	6 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
NOMBRE Seydou	Ministère de la Santé	Décret n°2019-0801/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 31/07/2019	1 an 05 mois	1 ^{er} mandat en cours
DABIRE Michel Laurent	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
GOEH-AKUE Martial Kpakpovi	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2019-0801/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 31/07/2019	1 an 05 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANON David	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
GANSONRE Daouda	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	6 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
SOULAMA Vieux Abdoul Rachid	Ministère de l'Economie, des	Décret n°2019-013/PRES/PM/MFPT	1 an 10 mois	1 ^{er} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	Finances et du Développement	PS/MINEFID du 07/03/2019		
SAM Moussa	Ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
NANA Adama	Association Nationale des Retraités du Burkina Faso	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
ZIGUIZANGA Tanga Ernest	Association Nationale des Retraités du Burkina Faso	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
KONE Seydou	Représentant des travailleurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser

*Président du Conseil d'Administration (PCA)

VIII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2020

Le commissariat aux comptes de la CNSS est assuré par le cabinet SOFIDEC-NEXIA nommé par résolution n°062-1998/AG-SE/CNSS du 31 juillet 1998 et le Cabinet AUREC Afrique-BF, nommé par résolution n°004-2000/AG-SE/CNSS du 29 juin 2000. Le dernier renouvellement de leurs mandats est intervenu par résolution n°031/2015/AG-SE/CNSS du 30 juin 2015.

A la date du 31 décembre 2020, ils totalisent respectivement vingt-deux (22) ans et vingt (20) ans au sein de l'établissement. Leurs derniers mandats s'expirent après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

VI. PROJETS DE RESOLUTION

La CNSS propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°.../2021/AG-SE/CNSS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

2- APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels que présentés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

2- AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2020 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	80 487 054 735	F CFA
A-réserves techniques	:	1 768 851 582	F CFA
A-réserves de sécurité	:	14 330 852 971	F CFA
F-réserves de sécurité	:	29 441 564 377	F CFA
V-réserves techniques	:	34 945 785 805	F CFA
T-réserves de fonds de roulement	:	0	F CFA

3- DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°.../2021/AG-SE/CNSS portant fixation des indemnités des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et les honoraires des Commissaires aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2021, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à huit cent mille (800 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA net d'impôts et les honoraires des Commissaires aux Comptes à onze millions huit cent mille (11 800 000) F CFA TTC.

Résolution n°.../2021/AG-SE/CNSS portant nomination des commissaires aux comptes titulaires et de leurs suppléants

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

La nomination, sur proposition du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) des cabinets FIDUCIAL EXPERTISE AK et SECCAPI en qualité de commissaires aux comptes titulaires et des cabinets Audit Conseils et Services (ACS) et EXCO CIECAM en qualité de commissaires aux comptes suppléants pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une seule fois à compter de l'exercice 2021.

CONCLUSION

CONCLUSION

L'organisation sans discontinuer des sessions de l'Assemblée générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) depuis 1993, traduit la volonté du gouvernement à amener nos entreprises publiques à se conformer aux exigences d'ordre juridique et surtout, à appliquer les pratiques approuvées de gestion saine et efficiente et ce, afin de leur assurer une performance et une compétitivité dans un environnement sujet aux chocs exogènes de tout genre pouvant impacter leur fonctionnement.

L'analyse situationnelle des comptes clos au 31 décembre 2020 des vingt-une (21) entreprises publiques a révélé que les différentes crises notamment, la crise sanitaire due à la pandémie à covid-19 et le terrorisme ont fortement marqué leur évolution en l'occurrence, la tendance à la dégradation des indicateurs de gestion de ces entreprises entre l'exercice 2019 et 2020.

En effet, à l'exception du résultat net global en variation infinitésimale de **+1,35%**, tous les autres soldes de gestion se sont dégradés entre 2019 et 2020. Les plus fortes baisses sont enregistrées par le résultat d'exploitation et l'excédent brut d'exploitation respectivement de **26,46%** et de **12,67%** en 2020.

Il y a lieu de signaler que malgré cette baisse relative des performances de nos sociétés, la bonne gouvernance, la recherche de solutions efficientes et l'ardeur au travail des différents acteurs ont permis d'apaiser les effets néfastes conjugués des crises suscitées. C'est la preuve que les mécanismes de gouvernance mis en place ont conforté la résilience de nos entreprises publiques.

La bonne gouvernance déjà constatée dans nos entreprises et renforcée par le code de bonnes pratiques adopté en juin 201

5 par l'AG-SE devra s'enraciner définitivement afin de garantir la viabilité de nos entreprises. La rigueur, la détermination, la transparence et le sens de l'anticipation devront constituer la devise de tous les acteurs au développement de nos entreprises.

Si dans l'ensemble, il a été constaté des efforts de gestion de nos entreprises publiques, il convient tout de même de signaler que des insuffisances demeurent quant à la maîtrise des charges de fonctionnement. Aussi, ces efforts devront être poursuivis dans le sens de l'optimisation des investissements dans l'unique intérêt de nos entreprises.

Il convient donc d'exhorter les acteurs de nos entreprises à redoubler d'ardeur afin de faire d'elles des modèles de gouvernance au plan régional voire international en les dotant d'outils nécessaires pour répondre aux chocs aussi bien endogènes qu'exogènes ; toute chose qui permettra à nos entreprises d'être des pôles de développement économique et des acteurs clés pour l'atteinte des objectifs de la politique nationale dont chacune est un maillon indispensable.

A cet effet, il s'avère nécessaire de développer davantage les capacités de résilience de nos entreprises face au contexte de crises sanitaire et sécuritaire et de mettre à profit les partages de bonnes pratiques, le développement de la solidarité agissante et le renforcement du dispositif de prévention, de surveillance et d'anticipation des défis qui constituent des valeurs prônées par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Entreprises régies par la Loi 025/99/AN du 16 novembre 1999 portant
réglementation générale des sociétés à capitaux publics, les Actes uniformes
de l'OHADA et la CIPRES



**RAPPORT DE PERFORMANCE DES
SOCIETES D'ETAT PRODUIT PAR LE
SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'AG-SE**